

**L'US**  
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

**MAG**

**Actualité**

**Grève le 12 novembre**

**Dossier**

**Éducation prioritaire**

**Portrait**

**Gérard Noiriel**



# MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE  
**VÉHICULE PERSONNEL ASSURÉ**  
AUSSI LORS DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS\*

OFFRE RÉSERVÉE AUX MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT  
**-10%** SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE AUTO\*\*

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1<sup>er</sup> assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

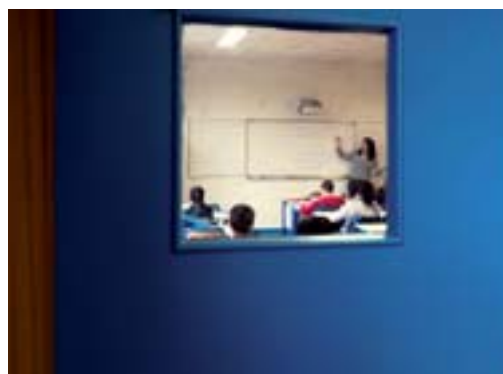
\*Pour les agents fonctionnaires en cas d'usage du véhicule privé - trajet/travail avec l'extension « déplacements professionnels ».

\*\*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement. Remise de 10% sur le montant de la 1<sup>re</sup> cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS. Offre valable jusqu'au 31/12/2018, non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, de lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur [gmf.fr](http://gmf.fr)

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.





# 21

**Dossier**  
L'éducation prioritaire :  
un projet pour démocratiser

**32** **Sur le terrain**  
Avec les néotitulaires

**6**

**Portrait**  
Gérard Noiriel



# Édito

## L'arnaque

Après une série d'attaques l'année dernière contre les fonctionnaires (gel des salaires, jour de carence...), après l'annonce récente des suppressions de postes dans l'Éducation nationale, l'exécutif persiste et signe en ciblant maintenant les pensions.

Sur France Inter, jeudi dernier, Jean-Paul Delevoye déclarait à propos de la réforme des retraites : « nous allons avoir des fonctionnaires qui risquent d'être un peu pénalisés parce qu'ils n'ont pas de primes » et plus loin « comment profiter de cette opportunité qu'offre le système pour éventuellement mettre en place une politique de rémunération » [...]

« un peu... » [...] « éventuellement... ». Euphémisme et approximation qui n'augurent rien de bon. Oui, les professeurs seront parmi les grands perdants de cette réforme que rien ne justifie. Ils ont tout à perdre de cette réforme où aucune garantie n'est donnée sur leur future pension, alors même que le système actuel est en équilibre.

Promettre une éventuelle hausse de salaires contre une baisse des pensions, voilà bien un engagement auquel le SNES-FSU ne peut pas souscrire. Nous n'y croyons pas et nous n'en voulons pas. Notre message est, pour notre part, sans ambiguïté. Notre modèle social, nous le défendrons le 12 novembre,



dans la grève et les manifestations.

**Frédérique Rolet**  
secrétaire générale

## SOMMAIRE

### 30 jours

#### Portrait

• Gérard Noiriel

#### Actualité

- Analyse de la situation
- Élections professionnelles
- Heures supplémentaires
- Hommage à Eugenio Bressan
- Bac Blanquer
  - Navigation à vue
  - Enseignements : illusion des choix
  - Parcoursup
- Vie lycéenne
- Engagements citoyens
- Aquarius, sauver des vies
- Budget 2019
- Réforme des retraites
- Financement de la Sécurité sociale

#### Éco/social

- Conditions de travail : une question syndicale et politique
- Quel avenir pour la démocratie ?
- Climat : l'urgence s'impose

#### Dossier

- L'éducation prioritaire : un projet pour démocratiser

#### Métier

- Éducation artistique et culturelle
- Programmes lycée
- Langues vivantes

**4** • Colloque « Une culture technique pour toutes et tous »

**6** **Catégories** **30**

- Retraités
- Note de service mouvement
- Psy-ÉN
- AED

**8** **Sur le terrain** **32**

- Avec les néotitulaires

**Fenêtre sur** **34**

- L'association Ashoka

**Culture** **36**

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

**Entretien** **40**

- Christophe Robert

**18** **Rattrapage** **42**

- La Fédération syndicale unitaire (FSU)

**Dans la classe** **43**

- L'expérience d'une webradio

**21** **International** **44**

- Europe
- Centrafrique
- États-Unis

**28** **Droits et libertés** **46**

- Plan pauvreté
- Plan pénitentiaire





© Cédric Barret

## Le climat par perte et profits

Le rapport du GIEC, qui vient d'être rendu public, tombe à point nommé. Il énonce en effet des vérités d'autant plus bonnes à dire qu'elles sont souvent ignorées par certains « décideurs » dont l'irresponsabilité prêterait à sourire si la situation n'était pas devenue aussi critique. Le rapport des experts internationaux affirme que se battre pour minimiser le réchauffement climatique est absolument crucial, tant il est vrai que « *chaque demi-degré compte* ». Il signale par ailleurs que le fait de le limiter à 1,5 °C est « *encore possible, mais nécessite une transition sans précédent* ». Il est édifiant de mettre en regard ce diagnostic avec une récente note de Business Europe conseillant à ses membres de soutenir la politique climatique européenne tant qu'elle se réduit à de simples « *déclarations sans implications* » quant aux engagements climatiques pris lors de la COP 21. Et le puissant think-tank d'appeler les associations patronales qui le constituent à « *s'opposer à une nouvelle hausse des ambitions* »... Comment dire plus nettement que la loi du profit généralisée est incompatible avec la préservation de notre écosystème, donc avec la survie de l'Humanité ? Il ne nous reste que peu de temps pour faire valoir l'intérêt des peuples face au monde de la finance qui, par la voix de Trump, vient encore de qualifier le réchauffement climatique d'inéluctable.

**18 sept.** **Les Comédiens**  
Jean Piat, monstre sacré du théâtre et inoubliable « Roi maudit », est décédé.

**18 sept.** **Il faut savoir**  
Soixante nouvelles plaintes bientôt déposées contre l'utilisation du glyphosate.

**19 sept.** **Emmenez-moi**  
Les dirigeants des deux Corées ensemble sur le mythique mont Paektu.

**20 sept.** **La Bohème**  
Migrants : de plus en plus d'enfants arrivent dans les îles grecques.

**21 sept.** **Quien**  
Au Pérou, Hitler espère revenir au pouvoir dans une petite ville, malgré l'hostilité d'un détracteur prénommé Lennin.

**22 sept.** **Que c'est triste Venise**  
Une manifestation contre le ministre de l'Intérieur Matteo Salvini attaquée à Bari par des militants néofascistes.

**24 sept.** **Mourir d'aimer**  
« Manifeste » de 150 intellectuels, artistes et militants associatifs pour l'accueil des migrants.

**25 sept.** **Et pourtant**  
La guerre civile au Soudan du Sud a fait près de 400 000 morts.

**25 sept.** **Y por tanto**  
Manuel Valls fait le pari d'une candidature à Barcelone.

**26 sept.** **For me formidable !**  
Un maire réquisitionne des locaux de l'État pour des migrants.

**28 sept.** **Je m'voyais déjà**  
Macron sacré « champion de la Terre », critiques en France.

**1<sup>ER</sup> oct.** **La mama**  
Le chanteur et comédien français d'origine arménienne Charles Aznavour est décédé.

**2 oct.** **Mon ami, mon Judas**  
Gérard Collomb démissionne de l'Intérieur.

**2 oct.** **Non, je n'ai rien oublié**  
Manifestation d'extrême droite à Berlin pour la fête de la réunification.

**3 oct.** **Parce que tu crois**  
« *La France irait mieux si l'on se plaignait moins* », déclare Emmanuel Macron.

**3 oct.** **Hier encore**  
Passation de pouvoir glaciale entre E. Philippe et G. Collomb.

**4 oct.** **Tu t'laisses aller**  
Emmanuel Macron, accusé de s'immiscer dans le processus de nomination du prochain procureur de Paris.

**6 oct.** **Comme ils disent**  
Roumanie : référendum sur l'interdiction du mariage homosexuel.

### BILLET D'HUMEUR

## La cuisse de Jupiter

Il y avait le soi-disant ancien monde, dont, promis juré, la page était définitivement tournée ! Manifestement, les vieilles habitudes s'accrochent au bout des doigts du Président tel le sparadrap du capitaine Haddock. Depuis sa prise de quart, le capitaine du vaisseau France joue les bons offices. Au sens britannique du terme, en fournissant quelques beaux bureaux à ses bons amis. Le monde diplomatique s'en émouvait récemment avec la nomination de Philippe Besson, un proche de la Macronie, au poste très convoité de Consul de France à Los Angeles. Pas plus doué que vous et moi en matière d'Affaires étrangères, sa nomination, vécue comme une étrange affaire, a fait couler beaucoup d'encre. Et les nominations, c'est comme les emmerdes, ça vole en escadrille,

aurait dit un prédécesseur, spécialiste s'il en est des emplois fictifs. Car Jupiter remet ça en sortant de sa cuisse une copine de promo nommée rectrice de Versailles. La tradition voulait pourtant que ce poste revienne à un universitaire expérimenté. Comme les bons comptes font les bons amis, il échoit finalement à une spécialiste de la comptabilité, jusqu'ici secrétaire générale de Sciences Po. Il manquait pourtant quelques lignes sur son CV pour lui permettre d'accéder à la fonction. Qu'à cela ne tienne, le Président a supprimé les deux conditions jusqu'ici requises ! Le fait du Prince était monnaie courante dans l'Ancien monde, il faut désormais compter, changement de monde oblige, avec le fait jupitérien ! ■ **Thierry Pétrault**

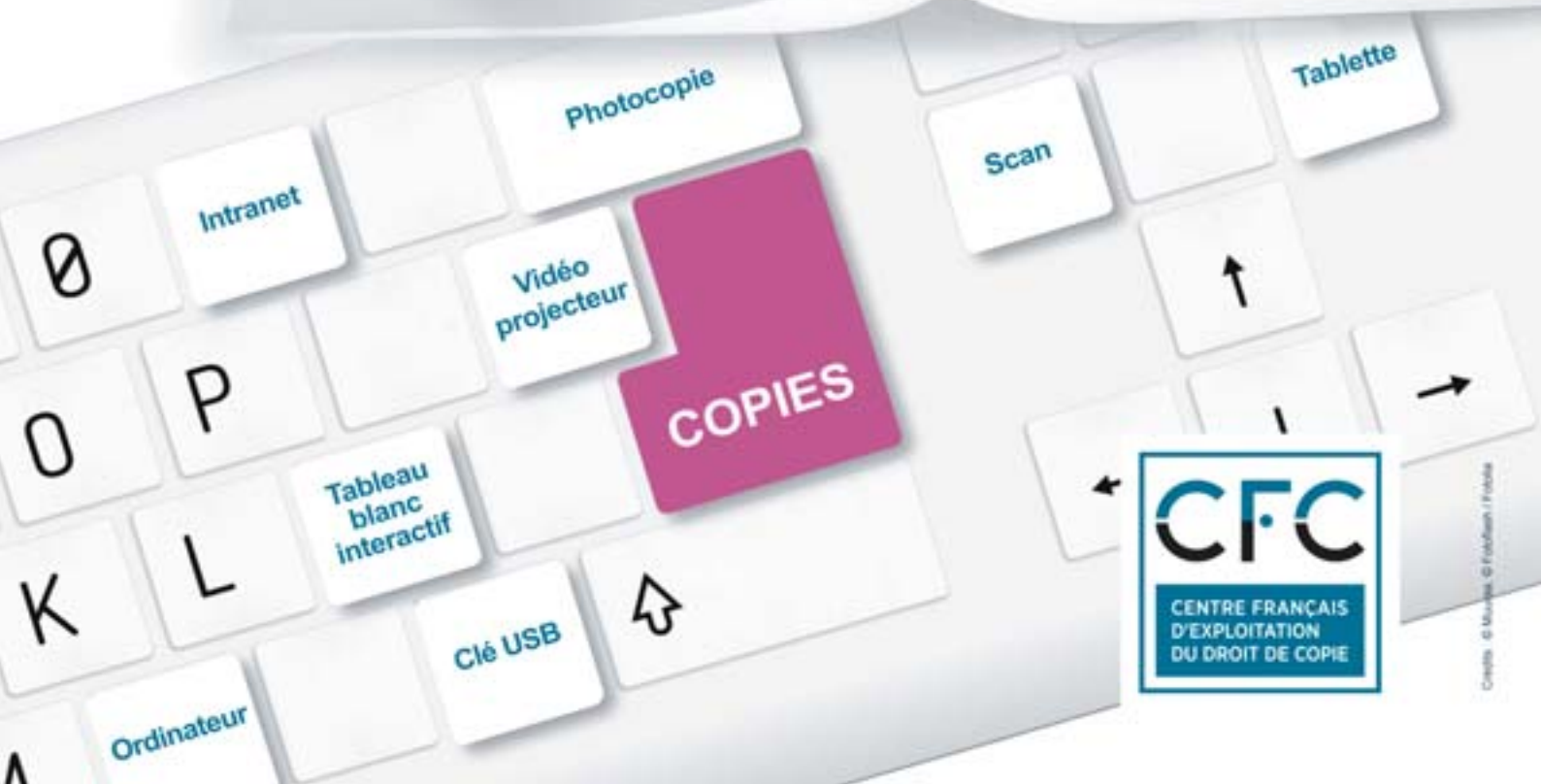
**N'oubliez pas**

**de respecter le droit d'auteur**

**quand vous diffusez des copies**

**de presse et de livres**

- Limitez vos copies à des **extraits**
- Indiquez les **références bibliographiques** des publications que vous utilisez
- Déclarez les **œuvres** que vous copiez quand votre établissement vous le demande



**AUTEUR DÉJÀ DE PLUS D'UNE QUINZAINE D'OUVRAGES**, l'historien Gérard Noiriél vient de publier *l'Histoire populaire de la France*. *L'US Mag* a choisi cette occasion pour revenir sur la trajectoire de cet intellectuel.

## Un livre en forme de bilan

Ce livre n'est pas simplement le fruit d'une commande, celle des éditions Agone, il est aussi une manière de « ramasser une carrière de chercheur ». De fait, Gérard Noiriél a « toujours travaillé sur l'histoire populaire ». En 1984, paraît sa thèse sur les ouvriers sidérurgistes et les mineurs de fer en Lorraine. Deux ans plus tard, il publie un ouvrage sur les ouvriers français aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. En 1988, sort *Le creuset français*, dans lequel il revient sur l'histoire de l'immigration, qui est à ses yeux « une composante de l'histoire populaire ». À la différence d'Howard Zinn, auteur d'une histoire populaire des États-Unis, ou de Michèle Zancarini-Fournel, auteure d'une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours, Gérard Noiriél « ne conçoit pas le populaire comme un équivalent de classe populaire, mais comme une relation sociale, une relation qui lie les dominés et les dominants ». On retrouve ici l'approche socio-historique chère à l'historien, courant qu'il a contribué à fonder et qui nourrit aujourd'hui de nombreux travaux. Inspirée des travaux de Norbert Elias, la socio-histoire cherche à retrouver l'échec des liens de pouvoir et de sociabilité que les individus nouent entre eux. Cette approche dialectique est destinée à mieux saisir les mécanismes de domination, de résistance, mais aussi de solidarité qui se nouent entre ces groupes.

### Faire parler les dominés

Donner de la voix aux sans-voix, s'intéresser à ceux qui sont dépossédés de leur parole : telle est la tâche que s'assigne G. Noiriél. En 1979, en plein conflit social dans le bassin minier de Longwy, il présente une émission d'histoire à la radio locale de la CGT, baptisée « Lorraine cœur d'acier » et animée par le journaliste communiste Marcel Trillat, dans laquelle des ouvriers pouvaient s'exprimer.

De même, en 2012, il contribue à la redécouverte du clown Chocolat, « premier artiste noir de la scène française ». Pour G. Noiriél, dans le sillage de M. Foucault et P. Bourdieu, « l'une des fonctions essentielles de la recherche en sciences sociales consiste à éclairer des formes du malheur



« Mon but est que le livre débouche sur le présent »

social qui ne parviennent pas, par d'autres moyens, à acquérir une certaine visibilité » (*Réfugiés et sans papiers*, 1998, p. IV). De là un intérêt marqué de l'historien pour des sujets ou des champs jugés peu légitimes par les savoirs académiques : l'immigration, les réfugiés et les sans-papiers... Le parcours de G. Noiriél s'apparente ainsi à celui d'un franc-tireur.

### L'histoire comme travail de résilience

Les travaux de G. Noiriél sont fortement tributaires de son histoire personnelle, lui qui se considère comme l'héritier d'une famille de vaincus de l'histoire. Né dans un milieu populaire, aîné d'une famille de sept enfants, il est « très tôt confronté à la violence et à la stigmatisation interne aux classes populaires » (*Histoire populaire de la France*, p. 11). Les recherches sur l'immigration renvoient à cette expérience du déracinement vécue à l'âge de six ans lorsque ses parents déménagent de Mire-

court, dans les Vosges, à Molsheim, en Alsace. « *Les insultes visaient non seulement notre infériorité culturelle et économique, mais aussi mes particularités physiques. Je ressemblais davantage à un enfant du sud que du nord* ». En pleine guerre d'Algérie, le voilà rebaptisé « l'Arabe », le « fellagha » ou le « noiraud » (*Penser avec, penser contre*, p. 254). Ceci explique aussi son hostilité à l'égard de cette idéologie de l'enracinement, chère à Maurice Barrès, natif de Charmes à quelques kilomètres de Mirecourt.

De même, les travaux de G. Noiriél se nourrissent d'une volonté de comprendre le monde pour mieux résister. Résister aux différentes formes de pouvoir qui assignent un tel ou un tel dans une catégorie (immigrés, clandestins, etc.), qui identifient (étrangers/nationaux), ou qui excluent. Car si G. Noiriél est un « miraculé social » (*Une histoire populaire de la France*, p. 10), c'est aussi du fait de son insoumission, à l'image de sa décision de démissionner de l'école normale d'instituteurs des Vosges en 1968, pour pouvoir poursuivre des études universitaires.

### Démocratiser le savoir

G. Noiriél garde de ses années d'université « un souvenir positif.

Pourtant, les propos négatifs sur les universités étaient déjà fréquents » (*Penser avec, penser contre*, p. 261). Malgré les barrières que l'on impose à ces étudiants issus des couches populaires pour mieux les décourager, le jeune étudiant parvient à franchir les obstacles. Mener de front études et petits boulots n'est pas facile. Il découvre la sociabilité étudiante ainsi que la pensée marxiste, intègre l'UEC, suit les enseignements proposés dans les écoles du Parti communiste. « *Contrairement à ce qu'il est de bon ton de dire dans les milieux parisiens revenus de tout [...], cet enseignement n'était pas dogmatique* » (*Penser avec, penser contre*, p. 265). Ces années d'ouverture sont synonymes de lecture tous azimuts. De là aussi les initiatives de l'historien pour démocratiser le savoir et s'attacher à toutes les formes d'éducation populaire. Durant sa maîtrise, il s'initie à la recherche avec des professeurs d'histoire médiévale (Michel Parisse et Robert Fossier).

Il passe ensuite l'agrégation d'histoire et enseigne pendant près de dix ans en collège et en lycée. Il poursuit, non sans mal, ses travaux universitaires avant d'être recruté comme professeur par l'ENS-Paris. En 1994, il devient directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

### Le courage de la vérité

« Dire la vérité au pouvoir au nom des opprimés » (*Les fils maudits de la République*, p. 17) : ce pourrait être l'axiome qui guide l'œuvre de G. Noiriel, mais aussi ses engagements. Pour cela, la posture de l'intellectuel spécifique qu'il revendique l'a toujours conduit à refuser de se laisser imposer les questions dictées par l'agenda politique et médiatique, ce qu'il appelle aussi, reprenant une expression de P. Bourdieu, le « fait diversion » de l'actualité. C'est aussi dans cette optique qu'il a fondé en 2005, avec d'autres historiens, le Comité de vigilance pour les usages de l'histoire (CVUH).

Car – et c'est l'autre versant de l'œuvre de G. Noiriel – il a également beaucoup réfléchi aux questions épistémologiques qui traversent la discipline. « *La recherche scientifique ne doit pas se contenter de fournir des réponses aux questions*

*que se posent les hommes politiques. Elle doit aussi (et surtout) élaborer ses propres questionnements* »

(*Réfugiés et sans papiers*, p. III). G. Noiriel distingue ainsi, dans toute son œuvre, l'histoire-mémoire, qui cherche dans le passé des réponses aux interrogations de l'opinion, et l'histoire-science, qui s'efforce de construire ses propres problématiques à partir desquelles elle interroge les sources. Telle est l'autre mission de la démarche socio-historique, celle de « retracer la genèse des grands problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui » (*Une histoire populaire de la France*, p. 9).

### « Dire la vérité au pouvoir au nom des opprimés »



© Assemblée nationale

### Quand Victor Hugo découvre le peuple

« En 1841, dans son discours de réception à l'Académie française, Victor Hugo avait évoqué la « *populace* » pour désigner le peuple des quartiers pauvres de Paris. (Pierre) Vinçard ayant vigoureusement protesté dans un article de *La Ruche populaire*, Hugo fut très embarrassé. Il prit conscience à ce moment-là qu'il avait des lecteurs dans les milieux populaires et que ceux-ci se sentaient humiliés par son vocabulaire dévalorisant.

Progressivement, le mot « *misérable* », qu'il utilisait au début de ses romans pour décrire les criminels, changea de sens et désigna le petit peuple des malheureux. [...] Le petit peuple de Paris cessa alors d'être décrit comme une race pour devenir une classe sociale. » (extrait d'*Une histoire populaire de la France*).

### Réponse de Hugo à Vinçard

*Il y a une populace dans les salons, comme il y a une populace dans les rues. À tous les étages de la société, tout ce qui travaille, tout ce qui pense, tout ce qui aide, tout ce qui tend vers le bien, le juste et le vrai, c'est le peuple ; à tous les étages de la société, tout ce qui croupit par stagnation volontaire, tout ce qui ignore par paresse, tout ce qui fait le mal sciemment, c'est la populace.*

### La lutte des classes comme moteur de l'histoire

Rompant avec une vulgate anticomuniste imposée par ce qu'il appelle les « *intellectuels de gouvernement* » (*Dire la vérité au pouvoir*, p. 196), G. Noiriel propose une histoire populaire articulée autour de la lutte des classes : celle des paysans de l'Ancien

régime contre l'impôt royal, celle des ouvriers textiles en Flandre contre les premières formes de

domination capitalistes, celles menées par le peuple aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles pour l'établissement d'une démocratie directe. G. Noiriel redonne aux classes populaires leur dignité et leur noblesse. Contrairement à ce qu'en disent les dominants, « *le peuple ce n'est pas uniquement les pauvres, les assistés et les délinquants* » (entretien). Plus largement, la France n'a pas seulement été construite par les grands hommes et les élites, elle est aussi le fruit de ces luttes populaires.

Délaissant les approches culturalistes et identitaires, l'historien cherche à remettre au cœur du débat public la question sociale,



Des ouvriers métallurgistes au micro de la radio « Lorraine Cœur d'Acier » (LCA) en 1979 à Longwy, lors de la grève de la sidérurgie.

en donnant leur place à l'histoire coloniale, aux rapports de genre, etc. Dans un monde où il est de bon ton d'affirmer que le chemin vers l'égalité économique et sociale peut s'opérer par la bonne volonté de tous et que les lois qui protègent les plus pauvres et les dominés (cf. réforme du code du travail) empêchent les riches de leur venir plus efficacement en aide, G. Noiriel montre que ce sont « *les luttes collectives qui ont permis au peuple d'améliorer son sort* » (*Une histoire populaire*, p. 746).

« *Mon but est que le livre débouche sur le présent* », explique l'historien, fidèle en cela à l'héritage de Marc Bloch. « *Le développement des luttes au sein de notre État national demeure le moyen le plus réaliste pour combattre les injustices, les inégalités sociales et les discriminations de tous ordres* », écrit-il. Parallèlement, les nouvelles technologies doivent permettre d'articuler ces luttes à des « *formes de mobilisation politique à l'échelle internationale* ». ■

### PARMI LES OUVRAGES DE GÉRARD NOIRIEL



- ▶ *Le creuset français, histoire de l'immigration XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Le Seuil, 1988.
- ▶ *Sur la « crise » de l'histoire*, Belin, 2006.
- ▶ *Le massacre des Italiens. Aigues-Mortes, 17 août 1893*, Fayard, 2010.
- ▶ *Chocolat. La véritable histoire d'un homme sans nom*, Bayard, 2016.
- ▶ *Une histoire populaire de la France. De la guerre de Cent Ans à nos jours*, Agone, 2018.

Rubrique réalisée par Nicolas Sueur



ENTRETIEN AVEC FRÉDÉRIQUE ROLET, secrétaire générale du SNES-FSU

## « Élargir la mobilisation pour peser sur les choix »

Au terme de 15 mois d'exercice du pouvoir, nous n'avons plus de doute sur l'orientation de la politique gouvernementale. Sous prétexte de fonder « *le modèle social du XXI<sup>e</sup> siècle* », le président de la République est en train, réforme après réforme, de saboter toutes les garanties collectives au profit de l'individualisation, du renvoi à chacun de la responsabilité de son avenir. À cela s'ajoute la volonté de tout contrôler qui se traduit par exemple par le changement des règles de nomination d'un certain nombre de fonctionnaires à la main du pouvoir.

**L'US Mag :** *La Fonction publique en général et l'Éducation nationale en particulier sont dans la tourmente...*

**Frédérique Rolet :** C'est le moins que l'on puisse dire. Bien entendu, la Fonction publique, garante du principe d'égalité des citoyens, est particulièrement malmenée : statuts, postes, retraites... tout risque d'être touché. Le service public d'éducation, censé demeurer prioritaire, n'échappe pas à la tourmente. À travers les mesures prises par le ministre se dessine un projet éducatif ségrégatif, valorisant les « élites » et reléguant les autres. Une même logique unit les réformes du lycée, de l'enseignement professionnel et Parcoursup.

Le second degré subit des pertes d'emploi importantes en période d'augmentation démographique, pertes qui devraient se poursuivre en 2020 et 2021, si l'on s'en tient à la baisse du nombre d'emplois de stagiaires, préfiguration de celles des titulaires. Conformément aux préconisations du rapport CAP 22, le ministre de l'Éducation se refuse à revaloriser nos professions mais entend développer les heures supplémentaires, et individualiser les rémunérations. La réduction envisagée du périmètre de compétences des CAP et CHST est conçue pour faciliter cela.

Il est urgent de réagir et d'exiger d'autres orientations pour la Fonction publique et les personnels de l'Éducation. On ne pourra le faire qu'en construisant un rapport de force suffisant, en donnant à nos collègues tous les outils d'analyse nécessaires et en convainquant que rien n'est inéluctable si on se mobilise.

**L'US Mag :** *Quel plan d'action la FSU et le SNES proposent-ils aux personnels ?*

**F. R. :** Le SNES avec la FSU a décidé d'un plan d'action courant jusqu'au début 2019. L'idée est de penser un plan qui laisse le temps à la mobilisation de se construire et qui permette de donner des perspectives d'élargissement.

Le SNES-FSU a fait le choix d'intensifier ses campagnes d'information et d'analyse (des documents sont diffusés largement sur les retraites, la réforme du lycée et du bac, les futurs programmes de lycées...), pour inciter à des modalités diversifiées d'action (conférence de presse, rassemblements, grèves, débats avec les parents d'élèves...). La mise en place d'une plate-forme Fonction publique pour la journée interprofessionnelle du 9 octobre a permis d'intégrer les fonctionnaires à cette journée, étape dans ce qui doit devenir une mobilisation large. Les cor-

tèges du 9 octobre ont montré l'étendue du mécontentement dans la population et on y a retrouvé de nombreux jeunes côtoyant des retraités, des salariés du privé et du public.

**L'US Mag :** *Ne doit-on pas donner à ce plan d'action un caractère unitaire en agrégeant les synergies pour peser encore plus sur les choix du gouvernement ?*

**F. R. :** D'ores et déjà, la poursuite de l'action est actée et la date du 12 novembre, jour de grève dans tout le secteur éducatif, est annoncée. La plupart des fédérations de l'éducation appellent ou appelleront à cette journée et nous espérons bien rassembler largement autour de nos questions (conditions de travail, salaires, réformes...).

Enfin, la FSU a appuyé l'initiative d'une réunion des fédérations de fonctionnaires en décembre afin de débattre d'une action Fonction publique début 2019, intégrant la question des retraites.

Les batailles que le SNES et la FSU ont menées pour les salariés ont permis des progrès en termes de carrière. Il faut plus que jamais amplifier les mobilisations.

Voter pour le SNES et la FSU lors des élections professionnelles donnera encore plus de poids à nos revendications pour le second degré et ses personnels. ■





# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

Pour le lancement de sa campagne, la FSU a rassemblé le 3 octobre près de 500 élus et candidats aux élections professionnelles dans une salle de la Cinémathèque à Paris.

À moins de deux mois du scrutin (le vote a lieu du 29 novembre au 6 décembre), il s'agissait de donner à voir le travail militant concret des élus du personnel dans les instances : intervenir en Comité technique (CT) pour empêcher une fermeture de classe pour une élue du SNUipp, syndicat du premier degré, alerter et obtenir des avancées dans le Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) d'une commune pour une représentante du SNUTER, syndicat de la territoriale, exiger que les CCP (commissions consultatives paritaires, dédiées aux non-titulaires), soient consultées pour un élu du SNES-FSU, assurer la transparence et l'égalité entre les femmes et les hommes pour la gestion des carrières dans les CAP (commissions administratives paritaires).



Les grands objectifs de ces élections ont été fixés : redevenir la première fédération de la fonction publique d'État, ce qui est parfaitement atteignable en particulier si la participation à l'Éducation nationale augmente (depuis 2014, la FSU est deuxième, à 1 % soit quelques milliers de voix de FO), et entrer au Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale, là encore la dynamique de campagne que connaît le SNUTER fait raisonnablement espérer le meilleur.

## Pas touche

Les militants se sont ensuite rassemblés devant Bercy contre la fusion des CHSCT

et des CT et la suppression de certaines compétences des CAP. Une délégation a remis à Olivier Dussopt, secrétaire d'État, la pétition signée par 30 000 personnes contre ce projet. C'est tout l'équilibre des droits et des devoirs des agents publics que cette réforme pourrait mettre à mal, au détriment de la transparence, de l'équité de traitement et de la prise en compte des situations de travail réelles.

Rendez-vous dans les urnes, électroniques, pour prouver que les personnels sont attachés à des représentants qui s'engagent au quotidien pour le respect et l'amélioration de leurs droits. ■ **Benoît Teste**

## NE VOUS ABSTENEZ PAS DE CONSULTER NOTRE SITE « ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES »

Le SNES-FSU met à la disposition de toutes et tous [www.elections2018-education.fr](http://www.elections2018-education.fr), un espace pour y voir plus clair et vous aider dans vos démarches en vue des élections professionnelles. Il vient compléter nos autres sites thématiques : [www.42h53.fr](http://www.42h53.fr) ; [www.salairecorrectexige.fr](http://www.salairecorrectexige.fr) ; [www.alerte-effectifs.fr](http://www.alerte-effectifs.fr).

Les enjeux de ces élections sont de taille. Il s'agit de participer et de peser sur les choix qui nous concernent (carrières, salaires, conditions de travail). Les élus du SNES et de la FSU vous représenteront pendant les quatre prochaines années. Ils auront à cœur de

défendre et d'incarner le paritarisme parce que l'organisation du service public, l'élaboration des règles statutaires, l'examen des décisions individuelles relatives aux carrières ne doivent pas nous échapper. Les élus doivent exercer leur pouvoir de contrôle avec la légitimité nécessaire sur des décisions qui affectent profondément nos carrières et nos vies.

**C'est pourquoi il faut, sans aucune hésitation, voter pour vos représentants SNES et FSU.**

**Ils sont parmi vous, engagés pour vous au quotidien.**



Élections professionnelles, site du SNES-FSU : [www.elections2018-education.fr](http://www.elections2018-education.fr)

# HEURES SUPPLÉMENTAIRES : TOUJOURS ET ENCORE

Lors de l'année scolaire 2016-2017, 510 388 HSA ont été effectuées par 243 528 enseignants du second degré public, soit par plus d'un professeur sur deux (60,2 %).

Rappelons pourtant qu'une seule HSA au-delà du maximum de service peut être imposée « *sauf empêchement pour raison de santé* » (décret 2014-940), et que les collègues à temps partiel ne peuvent pas faire d'heures supplémentaires.

Pour la rentrée prochaine, le ministre annonce, en compensation des 2 650 suppressions d'emplois, une augmentation du volume des heures supplémentaires (voir article budget, p. 16). La part consacrée aux heures supplémentaires de toute nature (HSE comprises) va donc augmenter. Le ministre compte sur les chefs d'établissement (eux-mêmes soumis aux objectifs rectoraux) pour exercer des pressions sur les personnels, en laissant entendre que des heures d'enseignement ne seraient pas assurées si des HSA étaient refusées, voire en grandissant la menace que ce refus pourrait avoir sur la répartition de services.

Bref, il s'agit de faire subir aux professeurs les conséquences de l'exercice d'un droit statutaire, alors que l'origine des difficultés actuelles est en réalité à chercher dans un choix politique : celui de faire travailler plus les personnels en place, plutôt que de recruter en nombre suffisant. Ce choix désastreux a pour conséquences immédiates :

- l'augmentation du nombre de compléments de service sur plusieurs établissements ;



© Christophe Macabiau/Flickr.fr

- l'aggravation des conditions de service et d'emploi des TZR.

## Une logique insoutenable

C'est bien l'individualisation des rémunérations et du temps de travail dont il est question. Pour la retraite, les HSA alimentent déjà le premier fonds de pension public français : le Régime additionnel de la Fonction

publique (RAFP). Les cotisations sont connues, les prestations dépendront du revenu des placements.

Le SNES-FSU appelle à des démarches les plus collectives possible de refus des heures supplémentaires permettant de contourner ces pressions et de mettre en évidence de façon flagrante l'impossibilité de continuer dans cette logique. ■ **Erick Staëlen**

## HOMMAGE À EUGENIO BRESSAN



© DR

### Un militant et un camarade que nous n'oublierons pas

Notre camarade Eugenio Bressan est décédé le matin du 1<sup>er</sup> octobre emporté en quelques mois par un cancer. Eugenio adhéra au SNES dès le début de sa carrière. Pendant plus de 40 ans, il contribua à la vie de notre syndicat en prenant progressivement des responsabilités militantes à tous les niveaux de notre organisation.

Il dirigea, avec d'autres militants, la section académique d'Orléans-Tours dès 1975 et entra dans le même temps à la CA nationale, instance délibérative nationale du SNES, puis au secrétariat national, instances qu'il ne quittera plus jusqu'à sa retraite. Il participa ainsi au fonctionnement de très nombreux secteurs de la direction nationale : les publications, l'international, la formation syndicale...

Il fut aussi un des acteurs importants de la création de la FSU, création qui faisait suite à notre exclusion de la Fédération de l'Éducation nationale. Durant cette période charnière, son travail, sa rigueur, son exigence vis-

à-vis des autres et de lui-même, le conduiront à jouer un rôle essentiel dans la construction de notre fédération et des syndicats nationaux qu'il fallait parfois entièrement reconstruire pour donner à notre nouvelle fédération l'élan qui lui a permis, en peu d'années, de devenir la première fédération de l'Éducation nationale.

C'est sa vigilance et son travail toujours rigoureux, toujours sérieux, jamais approximatif qui l'ont aussi rendu précieux dans l'organisation de la vie démocratique du SNES, mais aussi dans les discussions avec l'administration dans lesquelles il montrait souvent plus de compétences que ses interlocuteurs. Depuis sa retraite, il continuait de collaborer au travail de recherche sur l'histoire du SNES et de notre fédération.

Eugenio était pour moi, et pour beaucoup d'autres, un ami, avec son caractère trempé et aussi sa générosité et sa bienveillance. Nombreux, parmi les provinciaux, se souviendront des soirées à Paris, après une dure journée de travail, autour d'un repas arrosé (pas toujours avec modération), soirées où régnaient la convivialité et l'amitié, permettant ainsi à chacun de recharger ses batteries. C'est aussi pour cela qu'Eugenio nous manque déjà.

**Daniel Robin**

**LA BANQUE  
DU MONDE  
DE L'ÉDUCATION**



Credit photos : plainpicture/Fancy Images/Muskol/DJO



# **MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.**

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.**

Créé il y a plus d'un demi-siècle par des enseignants pour leurs collègues, le CME reste fidèle à ses fondements mutualistes. Il place depuis toujours le client-sociétaire au centre de ses préoccupations. Ainsi chaque client a la possibilité de souscrire une part sociale qui le rend sociétaire. Et chaque sociétaire est copropriétaire de son CME. C'est ce qui lui donne le droit d'élire ses représentants bénévoles aux instances de décisions lors de l'Assemblée générale et ainsi d'être acteur des grandes orientations de sa banque.

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**

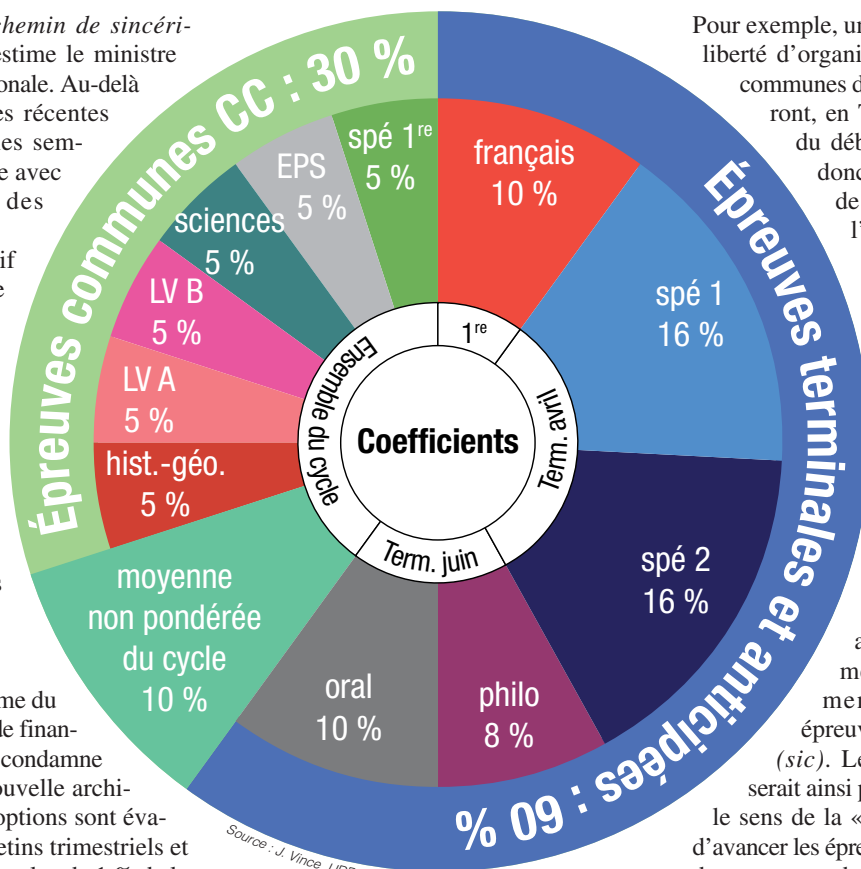
# BAC BLANQUER NAVIGATION À VUE

**En réponse à l'inquiétude concernant le sort réservé aux langues anciennes, le ministre multiplie les annonces sur le futur baccalauréat en totale contradiction avec les textes publiés en juillet dernier. À peine rédigés, d'autres textes viendraient donc les remplacer d'ici janvier ; de là à penser que le ministère improvise...**

« Nous prenons un chemin de sincérité de l'Éducation nationale. Au-delà du néologisme, toutes les récentes déclarations ministérielles semblent en complet décalage avec les contenus officiels des réformes. Alors que le poids relatif des évaluations de chaque enseignement dans l'examen du bac relègue les options à de l'accessoire, le ministre vient d'annoncer à grand renfort de publicité qu'il y aurait des « points bonus », pour le latin et le grec, façon d'inciter les élèves à choisir ces matières.

## Options en question

C'est oublier que la réforme du lycée consacre l'absence de financement des options, et les condamne à court terme. Dans la nouvelle architecture de l'examen, les options sont évaluées sur la base des bulletins trimestriels et ne pèsent que pour à peine plus de 1 % de la note finale. Pourquoi favoriser maintenant les unes, en oubliant toutes les autres ? Que deviennent les enseignements artistiques, les langues vivantes et régionales ? Les atermoiements ministériels posent en réalité la question de la pertinence de toute l'architec-



Source : J. Vince, UDPPC

ture du nouveau baccalauréat. Ils révèlent en creux le peu de considération et de valeur que l'institution elle-même accordera au contrôle continu. Ils sont le témoignage d'une réforme bâclée dont les modalités vont vite se révéler ingérables.

Pour exemple, un projet d'arrêté consacre la liberté d'organisation locale des épreuves communes de contrôle continu qui pourront, en Terminale, se tenir à partir du début du second trimestre, et donc s'étaler de janvier à juin de façon variable d'un lycée à l'autre.

## À géométrie variable

Le ministre invoque pourtant la nécessité d'une égalité de traitement devant l'examen et la considère comme garantie avec la banque nationale numérique des sujets, le très relatif anonymat des copies corrigées localement et le protocole d'harmonisation académique des notes. En même temps, les établissements organiseraient les épreuves « comme ils le veulent » (*sic*). Le calendrier des épreuves serait ainsi prochainement modifié dans le sens de la « souplesse » et permettrait d'avancer les épreuves de spécialités au retour des vacances de printemps, pour une prise en compte dans Parcoursup. En guise de cadrage national du contrôle local, il y a donc avant tout l'autonomie de l'établissement. Avec cette réforme, le baccalauréat, examen national, n'a aucun avenir. ■

Claire Guéville

## MOBILISATION CONTRE LA RÉFORME DE LA VOIE PRO !



Le 27 septembre dernier, près de 30 % des PLP se sont engagés contre la réforme de la voie professionnelle qui impose des réductions d'horaires dans toutes les disciplines. En l'état, ces grilles horaires permettraient de supprimer 900 postes de l'enseignement professionnel à la rentrée 2019 et près de 3 500 postes en trois ans. Moins d'enseignants, moins

d'enseignements, comment continuer à promettre aux élèves et à leur famille un bac pro, à la fois ouvert directement sur l'insertion professionnelle et sur la poursuite d'études ?

### Un lycée professionnel trop cher

Qu'à cela ne tienne, le ministre persiste et dénonce devant les parlementaires, le 2 octobre dernier, un lycée professionnel qui « coûte le plus cher et a le plus d'heures de cours » sans être « synonyme de réussite ». Le SNUEP-FSU appelle les personnels à se réunir dans les établissements pour continuer à échanger sur les dangers de cette réforme et amplifier la mobilisation dans les semaines à venir. Il propose à l'intersyndicale de la voie professionnelle de poursuivre les actions, notamment en construisant une nouvelle journée d'action nationale pour la défense de l'enseignement professionnel public.

**DERNIÈRE MINUTE** Les grilles horaires de la voie professionnelle ont reçu un avis négatif du Conseil supérieur de l'Éducation du 10 octobre.

# CARTE DES ENSEIGNEMENTS L'ILLUSION DU LIBRE CHOIX

**Effet d'affichage d'une pseudo-diversité, les choix d'enseignement des élèves vont se heurter à des contraintes techniques, de calendrier ou de structure actuelle des établissements.**

« **L'**ensemble du processus doit permettre d'assurer une large gamme de choix d'enseignements de spécialité. Le sens profond de cette évolution est de développer l'autonomie et la créativité des élèves, facteurs essentiels de réussite au XXI<sup>e</sup> siècle. » En vérité, tout dans cet échafaudage procède de la contrainte et du déterminisme. Une note de service du 26 septembre dernier ancre ainsi la procédure d'orientation en fin de classe de Seconde dans la doxa de la liberté de choix dont chaque individu pourrait profiter, indépendamment du contexte.

## Élèves pris au piège

Les lycées font remonter leurs propositions de spécialités et d'options dans un calendrier très contraint. Pour l'académie de Créteil par exemple, les proviseurs doivent non seulement indiquer les choix d'enseignements, mais aussi les effectifs prévisionnels pour le 4 novembre. Rien que cela !

C'est sur cette base et à l'aune des ressources humaines (*sic*) existantes que le recteur arbitrera dans la foulée l'offre de formations propre à chaque établissement. Entre les contraintes structurelles et les « attendus » du supérieur, que peut-il rester de la liberté de choix ? Pas grand-chose.

Les établissements dont les structures actuelles en voie générale sont jugées suffisantes – c'est-à-dire ceux qui comptent au moins



© Yves Damin/Fotolia.com

cinq divisions en Première –, auraient vocation à proposer les sept spécialités principales.

## Parcours façon puzzle

Pour les lycées plus petits, il est expressément demandé de proposer un choix tenant compte de l'existant (ressources humaines, locaux, équipements) et de veiller à une cohérence et une complémentarité avec les spécialités proposées par les établissements environnants.

Pour enrichir son parcours avec des enseignements jugés « rares », l'élève est sommé d'aller voir ailleurs. Autre lycée pour partie de l'emploi du temps, enseignement à distance, visioconférences dispensées par une future Maison numérique des Humanités dont le ministre vient d'annoncer la création, il s'agit en fait d'afficher une pseudo-diversité dont en réalité bien peu bénéficieront. ■

Claire Guéville

# PARCOURSUP POUR LA MINISTRE, TOUT VA BIEN !

« **C**e sont plus de 2,4 millions de propositions qui ont été faites par Parcoursup à quelque 730 000 jeunes, sur les 812 000 candidats qui s'étaient inscrits sur la plate-forme, soit une moyenne de trois propositions par candidat. Parmi eux, 583 274 ont accepté une proposition, soit 27 000 de plus qu'en 2017. 92 % des lycéens qui avaient fait un vœu ont reçu une proposition. Un chiffre qui monte à 96 % pour les seuls bacheliers généraux, 88,8 % pour les bacheliers technologiques et 82,3 % pour les bacheliers professionnels », c'est ainsi que la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, a dressé le bilan de la nouvelle procédure d'inscription dans l'enseignement supérieur. Frédérique Vidal a écarté le retour à la hié-

rarchisation des vœux sur la plate-forme d'admission, absence de hiérarchisation qui a pourtant bloqué les procédures jusqu'au début septembre et a surtout permis au ministère

de se dédouaner en proposant des affectations qui ne correspondaient parfois que de très loin aux réels souhaits des jeunes. ■

C. G.

## ÉTUDES EN SOINS INFIRMIERS : INQUIÉTUDES POUR LA SÉRIE ST2S ET SON AVENIR

La suppression du concours d'entrée en Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) a été annoncée le 16 juillet 2018. Le recrutement en IFSI par Parcoursup est prévu dès la rentrée 2019. Les conséquences sont alarmantes : incertitude pour des milliers de bacheliers ST2S motivés par cette formation depuis leur entrée au lycée ; impact sur les formations complémentaires d'initiative locale préparant aux IFSI. Les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Santé rédigeront actuellement les attendus pour l'entrée en IFSI, avec le risque d'un centrage sur les compétences scientifiques pures, ce qui éliminerait les bacheliers ST2S. Comme pour d'autres formations, Parcoursup organise ici la ségrégation. Le SNES-FSU a demandé une audience au ministère de l'Enseignement supérieur afin que les attendus Parcoursup d'entrée en IFSI puissent prendre en compte le parcours des bacheliers ST2S et qu'ils constituent encore une part importante du vivier de recrutement.

Claudie Chalmin, SNICS-FSU

# VIE LYCÉENNE, UNE NOUVELLE OCCASION GÂCHÉE

**Excepté l'introduction de la parité, la circulaire sur la représentation lycéenne reprend la précédente en ignorant les propositions du SNES-FSU pour dynamiser cette instance.**

**M**odifiée en 2016, la représentation lycéenne dans les instances des EPLE pose bien des problèmes : élus au CA exclusivement désignés au sein du Conseil de la vie lycéenne (CVL), système électoral incohérent, élèves du conseil de discipline non membres du CA... Le SNES-FSU s'est adressé à ce sujet aux deux ministres successifs par des courriers hélas restés sans réponse. Il y faisait des propositions de clarification pour une représentation plus équilibrée de tous les lycéens évitant le cumul des mandats.

## Aucun changement

À cette rentrée, le ministère se refuse toujours à répondre à l'attente des personnels les plus impliqués dans la vie lycéenne. La circulaire parue au BO du 30 août ne change pas une virgule au système représentatif actuel sauf pour y ajouter que « toutes les catégories de lycéens doivent être représentées au CVL, notamment les sections d'enseignement professionnel [...], les classes préparatoires et

les BTS ». L'ambiguïté des formules utilisées et des statuts interroge sur la faisabilité de ce qui ne peut être qu'une recommandation... Ce texte est d'abord la déclinaison pour les Conseils académique et national de la vie lycéenne (CAVL, CNVL) du décret d'avril 2017 sur la parité. Les candidatures prendront donc la forme d'un binôme, avec à chaque fois un titulaire et suppléant pour chaque sexe. S'y ajoute une obligation de représentation des élèves de Seconde aux niveaux académique et national, qui ne va rien simplifier au plan local. Le texte précise qu'« il convient d'encourager les élèves de ces classes à se porter candidats au CVL de leur établissement ». Encore faudra-t-il qu'ils soient élus, le statut d'élève de Seconde ne prédisposant pas à celui de favori d'une élection au suffrage universel !

Enfin, le petit couplet moralisateur sur « l'assiduité et l'exemplarité des membres adultes » en dit long sur la considération portée à celles et ceux qui tentent, par leur investissement, de faire vivre les instances lycéennes. Un rap-



© Magali / Flickr.fr

pel auprès des chefs d'établissement de l'obligation de réunir des CVL pléniers aurait eu davantage de sens, tant leur rareté est devenue la norme. Ni simplification du système attendue par les CPE, ni cohérence retrouvée dans la représentation des élèves, rien dans ce texte ne permettra de relancer une dynamique de la vie lycéenne toujours en panne. ■

Philippe Guingand

**CPE, RECONQUÉRIR LE RÉGIME DÉROGATOIRE !**  
 Pour ne pas être dissociés des professeurs, à statuts équivalents et publics communs, règles de gestion et instances paritaires identiques !  
 Signez la pétition :  
<https://petitions.snes.edu/?petition=41>

# ENGAGEMENTS CITOYENS LES PROPOSITIONS DU CNESCO

**Si l'idée d'un engagement citoyen anime toujours les lycéens, il prend, selon le CNESCO, des formes différentes. Certaines préconisations vont dans le bon sens. D'autres méritent d'être débattues.**

**L**e Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) a mené une enquête statistique nationale sur l'école et la citoyenneté auprès de 16 000 collégiens et lycéens de la Troisième à la Terminale. Il vient de publier le premier volet de ce travail consacré aux élèves de Terminale et interroge leurs engagements actuels et futurs au lycée,

dans la vie associative et, plus globalement, dans la société civile.

L'enquête fait ressortir une confiance modérée dans le système démocratique pour un élève de Terminale sur quatre. Les lycéens se détournent des modalités traditionnelles d'engagement politique, adhésion à un parti ou à un syndicat.



© Magali / Flickr.fr

## Trop en retrait

Pour autant, ils ne rejettent pas l'idée de s'engager dans la vie de la cité, sous de nouvelles formes, notamment les actions de bénévolat, à travers des associations humanitaires et environnementales. Ils plébiscitent un engagement revendicatif ponctuel : pétitions, manifestations, boycotts.

Face à ce constat, l'école a peu évolué, s'ouvrant encore trop rarement aux projets citoyens et valorisant peu le rôle de délégué. Les élèves ont le sentiment que leurs repré-

sentants sont peu écoutés par l'institution. La présidente du CNESCO avance trois préconisations : un compte « temps de bénévolat » associé à l'obtention du baccalauréat, la création d'une plateforme d'opportunités afin d'offrir aux lycéens des possibilités concrètes d'engagement, une formation des personnels aux pédagogies actives.

Pour le SNES-FSU, la reconnaissance de l'engagement ne peut se confondre avec l'évaluation scolaire, encore moins conditionner l'obtention d'un diplôme. Elle doit être associée aux valeurs de volontariat et de gratuité. Concernant la vie lycéenne, ce rapport conforte, indirectement, l'analyse du SNES-FSU sur des méthodes de gouvernance trop éloignées des principes démocratiques. Il rejoint les constats tirés en mai 2016 lors de sa journée nationale CPE, consacrée elle aussi aux « engagements de la jeunesse ». ■ **Olivier Raluy**

# AQUARIUS, SAUVETAGE EN MER SAUVER DES VIES

**En soutenant SOS Méditerranée, c'est un certain modèle de solidarité et de fraternité que les militants du SNES-FSU ont défendu à Marseille et dans des dizaines de villes.**

Lorsque SOS Méditerranée, avec qui nous coopérons pour des interventions pédagogiques dans les classes, est venu nous demander de l'aide pour organiser la manifestation du samedi 6 octobre 2018 à Marseille, nous avons spontanément mis nos locaux, notre matériel et notre équipe au service de l'Aquarius. La veille de la manifestation, le siège marseillais de SOS Méditerranée a été attaqué par un groupuscule d'extrême droite. Raison de plus pour les militants du SNES-FSU Aix-Marseille d'endosser le tee-shirt aux couleurs des gilets de sauvetage et de veiller au bon déroulement de la manifestation.

## Nous partîmes cinq cents...

La « vague orange » a réuni plusieurs milliers de manifestants, partis de Vieux-Port, longeant la Méditerranée pour aller à la rencontre des sauveteurs, venus la saluer, et du navire, bloqué à quai, à la Joliette, faute de pavillon. Au même moment, des cortèges similaires avaient lieu dans soixante et une villes de France et d'Europe, dénonçant les manœuvres politiques des États européens qui entravent l'action des ONG de sauvetage en mer (interdiction d'accoster, refus de laisser les réfugiés débarquer, retrait du pavillon), et exigeant un modèle européen de sauvetage en mer pris en charge par les États eux-



© Maud Veil / SOS Méditerranée

mêmes. Car les ONG sont dépassées par le drame qui se joue en Méditerranée. Si l'Aquarius a sauvé 29 523 vies en cinq ans, on estime qu'actuellement neuf réfugiés se noient chaque jour en Méditerranée centrale. Cinq ans après le naufrage de Lampedusa, l'Europe ne doit ni renier ses principes humanistes ni s'affranchir du droit international

qui oblige tout navire à porter assistance à une embarcation en péril. À Marseille, le 6 octobre 2018, l'émotion de la foule face aux sauveteurs nous a rappelé que nous sommes nombreux à porter les principes humanistes et à refuser la fatalité d'une Europe qui s'enferme dans la xénophobie et l'égoïsme. ■ **Laurent Tramoni**

## Souscription : Première rencontre francophone des musées de l'école

Ouvrage de 200 pages avec photographies, fac-similés, cartes, histogramme (format 24 x 16 cm) édité en octobre 2018 par l'association des Amis du Musée national de l'Éducation, des musées de l'école et du patrimoine éducatif (AMNÉPE).

Avec un rôle patrimonial et social affirmé, plus de 170 musées de l'école et de l'éducation, d'arts et traditions populaires répartis sur l'ensemble du territoire sauvegardent, étudient et valorisent, avec le Musée national de l'Éducation (Munaé), le patrimoine éducatif matériel et immatériel dans et hors l'école. Ils sont tous riches d'enseignements car jamais l'école n'a suivi de manière exclusive une direction uniforme comme le montre l'historiographie récente de l'éducation.

Pour soutenir ces musées souvent isolés, un réseau des amis du Musée national de l'Éducation, des musées de l'école et du patrimoine éducatif (AMNÉPE) s'est créé en 2017 dans le prolongement de la « Première rencontre francophone des musées de l'école » organisée en 2016 à Rouen, avec la contribution originale mais fondamentale de représentants des musées de



l'école et du patrimoine éducatif, de conservateurs et d'universitaires de France et de pays historiquement proches : Belgique, Allemagne, Suisse, Italie, Espagne et Tunisie.

Les actes de cette rencontre, préfacés par Jean-François Condette, professeur d'histoire contemporaine à l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ) de Lille, membre du comité scientifique du Musée national de l'Éducation, sont désormais disponibles. Ils mettent clairement en évidence que le débat permanent sur l'éducation constitue un enjeu de société.

Bulletin de souscription et modalités sur le site [www.amisdesmuseesdelecole.fr](http://www.amisdesmuseesdelecole.fr).

► *Première rencontre francophone des musées de l'école, Actes/Rouen 2016.*

# BUDGET 2019 : BAS LES MASQUES !

Après des formules laissant entendre que l'Éducation nationale serait épargnée, puis l'annonce d'un solde de 1 800 suppressions d'emplois compensé par une hausse de crédits de près d'un milliard, les masques sont définitivement tombés à l'issue du Conseil des ministres du 24 septembre.

Avec la perspective de 50 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat dans la Fonction publique d'État, dans laquelle l'Éducation nationale pèse pour près de la moitié, il était en effet improbable que cette dernière échappe à la ponction.

## 2 650 emplois en moins

Après les 2 600 suppressions d'emplois de stagiaires de 2018, le second degré paie à nouveau un lourd tribut aux restrictions programmées par le projet de loi de finances : 2 650 emplois de professeurs en moins dans les collèges et lycées publics, quand bien même 30 000 élèves supplémentaires sont attendus à la prochaine rentrée.

Les justifications alambiquées du ministre reprennent en partie celles de l'an dernier où il assurait prendre « en compte le niveau réel des recrutements en 2017 » et ajouter que cette « diminution n'aura pas d'impact sur les moyens d'enseignement, qui seront stabilisés dans le second degré public et privé ».

### Second degré public

- 2 650 emplois professeurs : - 2 250 emplois de titulaires, - 400 emplois de stagiaires.

Administratifs : - 400 emplois.

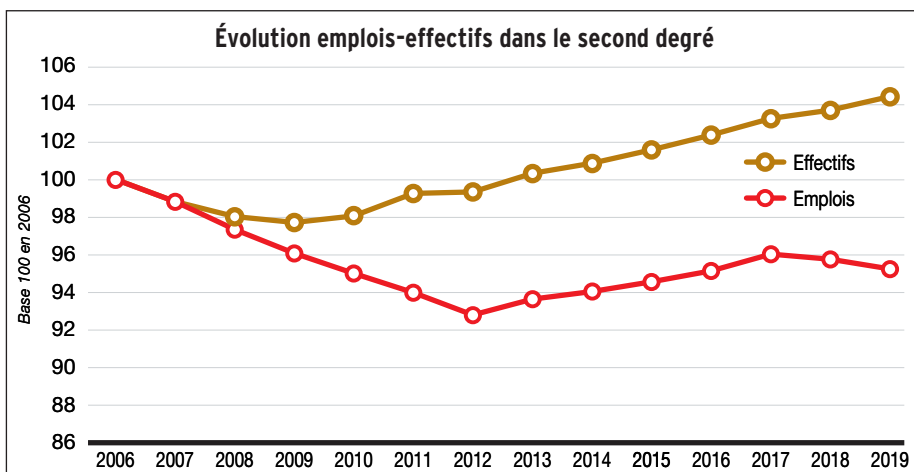
### Premier degré public

+ 1 800 emplois professeurs : + 2 850 emplois de titulaires, - 1 050 emplois de stagiaires.

### Enseignement privé

- 550 emplois professeurs (premier ou second degré).

Des heures supplémentaires viendraient compenser les suppressions d'emplois. Or, les suppressions d'emplois de l'an dernier ont empêché de faire face aux besoins d'enseignants, même en faisant appel aux heures supplémentaires (HS). Pour 2019, l'augmentation prévue des crédits d'HS équivaut à moins de 700 postes à temps plein : on est bien loin du



volume des suppressions annoncées. Cette année, comme tout le monde a bien compris qu'il s'agissait de faire des économies substantielles, les justifications du ministre ont évolué : « La logique du gouvernement est de rompre avec une politique quantitative souvent uniforme, inflationniste et pour laquelle les résultats des élèves ne sont pas au rendez-vous ».

## De l'utilité de la réforme

Au moment où les informations sur la préparation de la rentrée 2019 commencent à circuler dans les lycées, il se confirme que les dotations seront en baisse, à effectifs constants. Cela va conduire à une réduction de l'offre de formation, les enseignements optionnels étant comptabilisés dans la marge horaire, et à une hausse des effectifs des groupes, que ce soit pour les disciplines du tronc commun ou pour les enseignements de spécialité. La réforme va donc bien être l'un des instruments des restrictions budgétaires. Pour ces dernières, « les résultats seront au rendez-vous » !

Mais la question des effectifs de classe dans

le second degré n'est toujours pas un sujet pour le ministre alors que les taux d'encaissement s'y dégradent d'année en année, y compris dans l'éducation prioritaire.

## Crédits du second degré en baisse

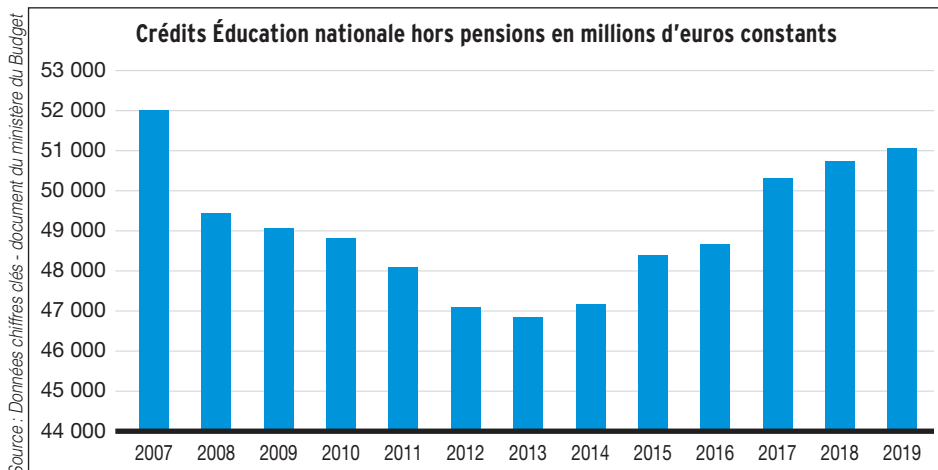
Le budget hors pensions passe de 50,1 à 51,1 milliards d'euros pour la partie « enseignement scolaire ». Mettant en avant cette augmentation qui apparaît importante, le ministre prétend qu'elle est la preuve que les suppressions d'emplois du second degré ne remettent pas en cause la qualité de l'enseignement, ni le niveau de rémunération des personnels.

Mais une analyse un peu détaillée du projet de loi démontre tout le contraire.

L'évolution du budget en euros constants est éclairante. Après la laborieuse remontée de 2012 à 2017, les budgets stagnent, et celui du second degré public sera même en régression : + 1,28 % en euros courants avec une hypothèse d'inflation d'au minimum 1,3 % pour 2019. L'augmentation globale des crédits du second degré intègre par ailleurs ceux qui jusqu'alors étaient pris en charge par le ministère du Travail pour la rémunération de contrats aidés. Pour tenir dans cette enveloppe, le ministère va donc rogner sur tous les crédits, d'où le report des mesures PPCR qui auraient dû être mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et bénéficier à tous. En prétendant que « le développement des heures supplémentaires constituera un levier important d'augmentations individuelles des rémunérations », il dit en fait qu'il n'est plus question de revalorisation générale trop coûteuse, mais d'un salaire qu'il veut de plus en plus individualisé et au « mérite ».

Le 12 novembre sera l'occasion pour la profession d'affirmer la nécessité d'un budget à la hauteur d'une véritable ambition pour l'école. ■

Fabienne Bellin



Source : Données chiffres clés - document du ministère du Budget



# RÉFORME DES RETRAITES : MAL EN POINTS

Le Haut-commissariat à la réforme des retraites a confirmé, le mercredi 10 octobre, la volonté de fondre les 42 régimes actuels en un système présenté comme « universel » et « plus juste ».

Ce nouveau système est basé sur un calcul par points et un compte unique, identique pour le privé et le public. Beaucoup d'incertitudes sur un système de cotisation « à l'aveugle ». Le gouvernement nous dit vouloir maintenir un âge légal de départ à partir de 62 ans, mais envisage des systèmes de minoration des pensions tels que cet âge pourrait être purement théorique. Les bornes actuelles – et collectives – de 62 et 67 ans (fin de la décote) n'ont plus de signification dans un système où le montant de la pension est lié au nombre de points accumulés.

Au gouvernement qui prétend vouloir faire « plus simple » et « plus juste », la FSU rétorque que la simplification n'est pas toujours synonyme de justice ! Ce nouveau système serait ainsi particulièrement défavorable aux fonctionnaires.

## Des fonctionnaires boucs émissaires

En effet, l'abandon du calcul de la pension sur le salaire des six derniers mois au profit d'un calcul sur l'ensemble des salaires d'une carrière sera bien évidemment pénalisant, sans



© Olivier Le Moal/Forolia.com

compter qu'un tel système doit reposer sur une politique de revalorisation salariale constante. Ce qui est évidemment loin d'être le cas aujourd'hui dans la Fonction publique ! Et ce n'est pas l'intégration des primes dans ce calcul qui compensera les pertes occasionnées ! Pour la FSU, renouveler le contrat entre les générations suppose un accord sur le niveau futur des pensions, et donc sur leur financement. Cela nécessite de préciser aussi la prise

en compte des droits familiaux et conjugaux, l'extension à des droits nouveaux (prise en compte des années d'études, du statut des aidants...) et de garantir une évolution des pensions parallèle à celle des salaires.

Le SNES, avec la FSU, s'opposera à la disparition programmée du code des pensions, élément du statut des fonctionnaires, et exige d'ouvrir rapidement les discussions au sein de la Fonction publique. ■ **Erick Staëlen**

# FINANCEMENT DE LA SÉCU : ATTENTION DANGER !

Le projet a été présenté le 25 septembre. Les comptes se redressent mais il est difficile d'être optimiste car de nombreuses mesures sont régressives et dangereuses.

En diminution depuis 2010, le « déficit » de la Sécurité sociale devrait s'établir à 1 Md € en 2018. Le gouvernement prévoit même un excédent de 700 millions d'euros en 2019. Mais cette amélioration est en grande partie due une forte pression sur le monde hospitalier et par des soins et des remboursements mal pris en charge.

Pour 2019, le gouvernement propose un accroissement du plafond des dépenses d'assurance maladie de 2,5 % contre 2,3 % en 2018. Cela reste insuffisant face à l'augmentation spontanée des besoins et la Cour des comptes estime que le supplément sera en grande partie consacré à la revalorisation des rémunérations de certaines catégories de praticiens.

Côté prestations, le gouvernement ose annoncer une « revalorisation » exceptionnelle de

0,3 % des allocations familiales, des aides au logement et des pensions de retraite. Or, ces prestations devraient augmenter au même rythme que l'inflation qui s'est établie à 2,2 % ces douze derniers mois. Il s'agit donc d'une dévalorisation !

## Manque à gagner

Côté des recettes, le CICE (20 Mds € par an) va, entre autres, être transformé en allègements définitifs de cotisations patronales. De fait, les employeurs n'auront plus aucune cotisation à verser pour les salariés payés au SMIC ! Nombreux, les nouveaux allègements de cotisations annoncés vont créer un manque à gagner considérable pour la Sécu, car dans « le même temps », le gouvernement projette de ne plus les compenser par des transferts de recettes fiscales. Depuis 2004, l'État devait



© Olivier Teyraud

en effet compenser financièrement toutes les exonérations qui amputaient les recettes de la Sécu. Les nouvelles diminutions qui prendront effet en 2019 devront être supportées uniquement par les organismes de Sécurité sociale, ce qui entraîne implicitement un transfert de fonds du budget de la Sécu vers le budget de l'État. ■ **Hervé Moreau**

**Inégalités**

**Le capital n'a jamais été aussi peu taxé**

Dans un rapport publié fin septembre, la fondation Jean-Jaurès estime à 4,5 milliards le coût annuel des allègements fiscaux sur le capital entrés en vigueur en 2018. 400 000 ménages fortunés qui profiteront de ces mesures et bénéficieront donc d'une ristourne de 11 250 euros chacun en moyenne. C'est la baisse d'impôt par contribuable la plus forte jamais réalisée en France. L'effet attendu sur l'investissement des entreprises risque fort de ne pas être au rendez-vous puisque celles-ci, dans leur grande majorité, ne manquent pas de financements... Ces cadeaux fiscaux ne vont donc très probablement n'avoir qu'un seul résultat, l'accroissement des inégalités de patrimoines et de revenus.

**Emploi**

**Il ne suffit pas de traverser la rue...**

Le discours visant à culpabiliser les chômeurs en leur montrant du doigt une prétendue myriade d'emplois non pourvus qu'ils ne voudraient pas voir est un refrain désormais bien connu. Pôle emploi estime qu'il y aurait 300 000 emplois que les demandeurs d'emploi rechigneraient à accepter. Le chiffre est sans doute très surestimé car la méthode qui permet de l'obtenir est très contestable et ne tient aucun compte de la qualité des emplois qui peinent à trouver preneurs. Ce sont parfois seulement des temps partiels de quelques heures ou des CDD de quelques semaines, pas de quoi permettre aux 2,6 millions de chômeurs de retrouver durablement un emploi adapté à leur qualification.

**Pauvreté**

**Un million de pauvres échappent au radar statistique**

Au seuil de 50 % du revenu médian, on compte environ 5 millions de pauvres en France. Ce chiffre est déjà énorme mais, selon une estimation du Centre d'observation de la société, il omettrait une grande partie de la population pauvre, probablement plus d'un million de personnes. Oubliés des statistiques en particulier les plus pauvres parmi les pauvres, les personnes vivant dans des squats, dans des bidonvilles ou dans la rue. Oubliés aussi ceux qui sont contraints

**CONDITIONS DE TRAVAIL**

**Question syndicale et politique**

**Les enquêtes se succèdent, les mobilisations et les drames font souvent les titres des quotidiens ou des réseaux sociaux, mais les conditions de travail ne s'améliorent pas.**



Il est souvent difficile de se plaindre, ou de dire son insatisfaction au travail alors que 5,6 millions de personnes sont inscrites à Pôle-emploi et que parmi elles 3,4 millions sont totalement privées d'emploi. Il est aussi parfois très difficile de s'exprimer sur ce sujet quand on est fonctionnaire et personnel de l'Éducation nationale, lorsque par ailleurs la précarité progresse et que les accidents du travail font encore plusieurs centaines de morts tous les ans ! Mais ne rien dire en constatant qu'il y a pire ailleurs n'arrange pas la situation des précaires, des chômeurs et des travailleurs affectés irrémédiablement dans leur corps.

**Le travail : une place centrale**

Ces questions du sens du travail, de sa qualité, des formes de management et des relations sociales au travail sont centrales et éminemment politiques. Dans une étude et un ouvrage récents, l'économiste Thomas Coutrot<sup>(1)</sup> a montré que l'autoritarisme managérial et la perte d'autonomie et de sens du travail sont géographiquement corrélés au vote d'extrême droite. L'absence de démocratie en entreprise et sur le contenu du travail favorise un rejet de la démocratie dans la sphère politique. Le travail est donc encore central. Cela peut paraître paradoxal puisque depuis plus d'un siècle, sur une vie entière, le temps passé au travail a fortement diminué. Mais on reste généralement et principalement défini et identifié par notre profession et notre emploi. Autre paradoxe, les Français attendent beaucoup de leur activité professionnelle mais sont aussi parmi les plus critiques et désabusés en Europe.

**Une tendance de fond : déposséder les travailleurs**

Les raisons du mal-être au travail sont depuis longtemps très documentées. Selon de nombreux chercheurs, il découle d'organisations du travail qui dépossèdent les travailleurs de leurs savoir-faire. F. W. Taylor a théorisé et mis en œuvre cette dépossession à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en découpant

les processus de production complexes en tâches élémentaires parcellisées qui devaient être effectuées d'une et d'une seule manière définie par le « bureau des méthodes » : c'est le « one best way ». Aujourd'hui, le taylorisme n'a pas disparu, et le manque d'autonomie et de liberté dans le travail progresse même chez les cadres. En 2016, 89,2 % d'entre eux choisissaient la façon d'atteindre leurs objectifs contre 96,3 % en 1998. Le contrôle passe aussi par les normes et les procédures de qualité qui augmentent et touchent 46 % des salariés en 2016<sup>(2)</sup>. Parallèlement, le management fait frémement tout pour que les travailleurs ne soient pas protégés par leur appartenance à une communauté professionnelle. Cela se manifeste par une intensification du travail (qui supprime tous les moments d'échanges informels), des glissements de tâches, des injonctions à effectuer des actes qui ne relèvent pas du métier que l'on maîtrise et à s'engager subjectivement au-delà de ce pourquoi on est qualifié. Le management pousse l'individu hors de sa « zone de confort », l'insécurise au prétexte fallacieux que l'on serait plus efficace quand on est stressé.

**L'Éducation nationale n'est pas à l'abri**

Difficile de ne pas faire le lien avec l'enchaînement de réformes, les suppressions de postes et d'emplois, la camisole évaluative, ou les injonctions à innover pour innover et à s'investir dans des activités périphériques. Ce ne sont que quelques aspects du nouveau management public. Dans ce contexte et contre les évolutions managériales qui dégradent le travail et les travailleurs, le SNES-FSU revendique, pour son champ d'action syndicale, des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie, concepteurs de leur métier. Défendre et revendiquer le professionnalisme, c'est défendre nos conditions de travail ainsi qu'un service public de qualité. ■ **Hervé Moreau**

(1) *Libérer le travail*, Thomas Coutrot, Éditions du Seuil, 2018.  
 (2) *DARES Analyses* n° 082, décembre 2017

# Quel avenir pour la démocratie ?

La montée des extrêmes droites est un signal qu'il faut prendre au sérieux comme révélateur de la crise politique profonde qui agite nos sociétés. Deux ouvrages récents tentent d'expliquer pourquoi la démocratie est de plus en plus contestée alors qu'elle est censée permettre l'expression des intérêts du plus grand nombre.

Dix ans après la faillite de Lehman Brothers, les politiques d'inspiration libérale enregistrent un échec total. La crise financière est de nouveau à nos portes sans que cela ne suscite ni interrogations, ni réactions. Les politiques dites néolibérales se poursuivent pourtant, comme par un effet d'inertie qui empêcherait des politiques nouvelles, hétérodoxes, de faire leurs preuves pour aborder les rives d'un autre monde. La société semble bloquée et prête à implorer. L'espoir de changement a déserté sous le coup de boutoir de l'acceptation du néolibéralisme par la gauche sociale-démocrate. Ce constat sert de point de départ à l'ouvrage de Laurent Mauduit, *La Caste, enquête sur cette haute fonction publique qui a pris le pouvoir* (La Découverte), et à celui de Julia Cagé, *Le prix de la démocratie* (Fayard).

## La Caste

Le premier décrit la formation d'une caste, un groupe social détaché de la classe sociale des capitalistes et qui défend d'abord ses propres intérêts.



Les années 1980, marquées par la victoire du libéralisme et par la première grande défaite du mouvement ouvrier, celui des mineurs britanniques, ont vu la haute Fonction publique mener – et réussir – de véritables coups d'État successifs à la fois sur les grandes entreprises et sur l'État, via les privatisations. L. Mauduit démontre que

le sens de l'intérêt privé a pris le pas sur celui de l'intérêt commun : les dirigeants du CAC 40 sont les hauts fonctionnaires chargés des privatisations qui n'ont cessé de renforcer leurs privilèges. Une partie de l'explication des politiques menées

en faveur des plus riches se trouve dans la « privatisation » de l'appareil d'État. Ces « coups d'État » sont permis par les institutions de la V<sup>e</sup> République. L'auteur rappelle avec délectation l'analyse de François Mitterrand, en 1958, dans son essai *Le coup d'État permanent*. Macron, dans cette perspective, serait le dernier avatar de cette prise du pouvoir. Un représentant de la caste, président de la République, est le dernier étage de cette construction.

## Le prix de la démocratie

Julia Cagé centre quant à elle son analyse sur les formes du financement de la démocratie. Elle insiste sur le poids, énorme, des financements privés, ce qui renforce la domination des intérêts des plus riches sur la vie publique en même temps que se définit une sélection des élites, des gouvernants. Pour sa démonstration, elle s'appuie sur des comparaisons internationales permettant de situer le système français. Le chapitre sur « le prix d'un vote » fera réfléchir sur la perversion de la privatisation. Elle en conclut qu'il faut renouer avec les principes de la démocratie et assurer la diversité de la représentation nationale grâce à un financement public des campagnes électorales. S'appuyant sur le constat de la faiblesse des organisations syndicales et des corps intermédiaires, elle propose aussi la création d'« Assemblée mixte sociale et politique » permettant là aussi la représentation de l'ensemble des citoyens-ne-s.

Ces deux essais, écrits un peu rapidement, alimentent un débat fondamental – même si grille de lecture et propositions sont à discuter – sur la nécessité de rompre avec les institutions de la V<sup>e</sup> République, afin de promouvoir la défense des intérêts collectifs, ceux du plus grand nombre, et de mettre fin au libéralisme qui s'avère incapable de résoudre les crises. L'impasse du libéralisme, de plus en plus visible, renforce le risque du fascisme comme solution autoritaire et répressive pour « sauver le capitalisme », système de plus en plus remis en cause, aux États-Unis en particulier. ■

Nicolas Bénéès



de vivre grâce au soutien familial, dans des ménages qui ne sont pas pauvres, mais qu'ils ne peuvent quitter faute d'avoir les revenus suffisants pour être autonomes. Oubliés encore les habitants de logements collectifs, maisons de retraites, foyers de travailleurs, prisons, qui pour beaucoup ont des revenus très inférieurs au seuil de pauvreté.

## Travail

### Le travail du dimanche en expansion

D'après l'enquête-emploi de l'INSEE de 2017, un salarié sur sept travaille le dimanche. C'est deux fois plus que dans les années 1990. Les fonctionnaires sont les premiers concernés puisqu'ils assurent la continuité du service public, en particulier dans les hôpitaux mais aussi sur les équipements sportifs et culturels. Mais le travail le dimanche s'est développé aussi dans des secteurs où il n'est pas une nécessité, avec le choix d'élargir la possibilité pour les commerces d'ouvrir tous les jours de la semaine... Choix qui pèse sur les conditions de vie des salariés et surtout des salariées, les femmes étant plus nombreuses dans les emplois les moins qualifiés du secteur des services.

## IVG

### Toujours pas simple

Le nombre d'interruptions volontaires de grossesse est stable depuis une quinzaine d'années, autour de



200 000 par an. Mais dans certains territoires, l'accès à l'IVG peut s'avérer très difficile. À cause de la clause de conscience qui permet aux médecins de refuser de pratiquer cette intervention. Mais aussi parce que de nombreuses maternités ont fermé, et avec elles les centres IVG qu'elles abritaient. Dans plusieurs hôpitaux, ce sont les médecins qui manquent... Le numéro vert « aide avortement », géré par le planning familial, a ainsi reçu 26 000 appels l'an passé. 43 ans après la loi Veil, il reste encore des obstacles à lever pour faciliter l'accès à l'IVG pour toutes.

CLIMAT

# L'urgence s'impose

Records de chaleur, les glaces fondent, les forêts brûlent, la mer monte, des populations migrent, un ministre démissionne... l'été 2018 a confirmé de façon très pédagogique l'avis des experts : il y a urgence ! Pourtant le sursaut tarde.



© Emma/Flickr

Loi Pacte

## Réduction des seuils sociaux et fiscaux

Proposée par le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, la loi Pacte qui est actuellement en discussion à l'Assemblée nationale contient des dispositions qui visent à abaisser plusieurs seuils à partir desquels les entreprises se voient imposer des obligations sociales et fiscales. Par exemple, les entreprises ne seront plus tenues de mettre à disposition un local syndical à partir de 200 salariés mais de 250... et elles auront cinq ans pour s'adapter après le franchissement d'un seuil.

Canicule

## Encore un été meurtrier

Au cours de la période de canicule qui a eu lieu entre le 24 juillet et le 8 août derniers, on a enregistré une surmortalité de 15 %. Sur la période, il y a eu 5 676 passages aux urgences pour pathologies en lien avec la chaleur, dont 58 % ont entraîné une hospitalisation. Malgré l'information spécifique adressée aux travailleurs du bâtiment et des travaux publics, il y a eu quatre accidents du travail mortels liés à la chaleur.

Espérance de vie

## Baisse au Royaume-Uni

Pour la première fois, l'espérance de vie stagne au Royaume-Uni. On imaginait que l'espérance de vie ne cesserait d'augmenter, au moins dans les pays développés, mais le prolongement de la vie humaine a un coût pour la collectivité que les pouvoirs publics britanniques ne semblent plus vouloir payer. L'austérité a fortement raboté les aides aux personnes âgées vivant à domicile, avec par exemple une forte baisse du nombre de repas livrés à domicile et de visites des services sociaux, laissant de nombreuses personnes livrées à elles-mêmes.

Fonction publique

## Dégraissage à Bercy

Ce sont 2 000 postes qui devraient être supprimés dans le ministère de l'Action et des Comptes publics en 2019. C'est le ministère le plus touché par la réduction des effectifs alors que le gouvernement a assuré vouloir lutter contre la fraude fiscale...

La Conférence de Paris (COP 21) avait tracé en 2015 des objectifs certes non contraignants, mais clairs : 195 États s'engageaient à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de façon à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle (1860).

Depuis, Trump a sorti de l'accord les États-Unis, un des principaux responsables d'émissions de GES. Et les autres États n'ont pas mis en place de politiques volontaristes de sorte que le réchauffement attendu serait le double de celui fixé à la Conférence de Paris. On attend le rapport du GIEC en octobre pour en avoir la confirmation. La 24<sup>e</sup> conférence Climat de l'ONU se tiendra en décembre à Katowice en Pologne.

Le bilan de la France, dont le Président se présente comme le champion de la lutte contre le réchauffement climatique, est mauvais : les trois secteurs les plus émetteurs (bâtiments, transports, agriculture) sont aussi ceux qui respectent le moins les plafonds indicatifs définis par l'État, ce qui explique que l'objectif carbone soit dépassé de 6,7 % en 2017. Dans son avis de février 2018, le CESE est très sévère avec la mise en œuvre de la loi de 2015 sur « la transition énergétique pour la croissance verte » : « on n'est pas du tout sur la bonne trajectoire pour diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre de la France en 2050 comme c'est prévu par la loi ».

## Paralysie de l'État

Lors de la COP 21, les multinationales ont été célébrées comme le bras armé du sauvetage de la planète et la finance promettait de se « verdir » pour assurer les ressources nécessaires. Mais avec sa démission, Nicolas Hulot a apporté dans le débat public deux arguments forts confortant ce que disent depuis longtemps les ONG et les associations citoyennes. La « présence des lobbyistes dans les cercles du pouvoir » paralyse l'État, le modèle économique dominant est incompatible

avec cette lutte pour le climat « car il est la cause de tous ces désordres ».

## Alternatives citoyennes

Dans la société, de nombreuses alternatives émergent et se développent : produire et consommer autrement, protéger la nature, lutter contre le gaspillage alimentaire, modifier son régime d'alimentation, développer des circuits courts, d'autres formes de mobilité, d'habitat... Cela va du changement des comportements individuels jusqu'à la création de collectifs de production, de vie, de luttes. Les combats contre les grands projets inutiles et imposés se multiplient, des initiatives comme le rassemblement des « Villages des Alternatives » à Bayonne qui a eu lieu les 6 et 7 octobre, sont un signe de la vitalité du mouvement pour la transition écologique. Attac conduit des actions contre les banques qui financent le dérèglement climatique.

Le succès des manifestations du 8 décembre, avec la présence de nombreux jeunes, montre le désir de sortir de l'emprise des multinationales et une grande impatience vis-à-vis de l'inaction de l'État. Traiter la question de la justice sociale dans la transition économique apparaît de plus en plus comme une condition nécessaire à l'adhésion de la population. De nombreux appels à agir ont été lancés suite à cette manifestation.

Une première étape pour donner plus de force aux alternatives est de les inscrire dans des projets de territoires. Déjà de nombreuses collectivités locales, tant dans les villes que dans les zones rurales, s'engagent dans le processus de transition écologique : sur les transports, l'habitat, le développement d'écosystèmes... Des mobilisations citoyennes y contribuent fortement.

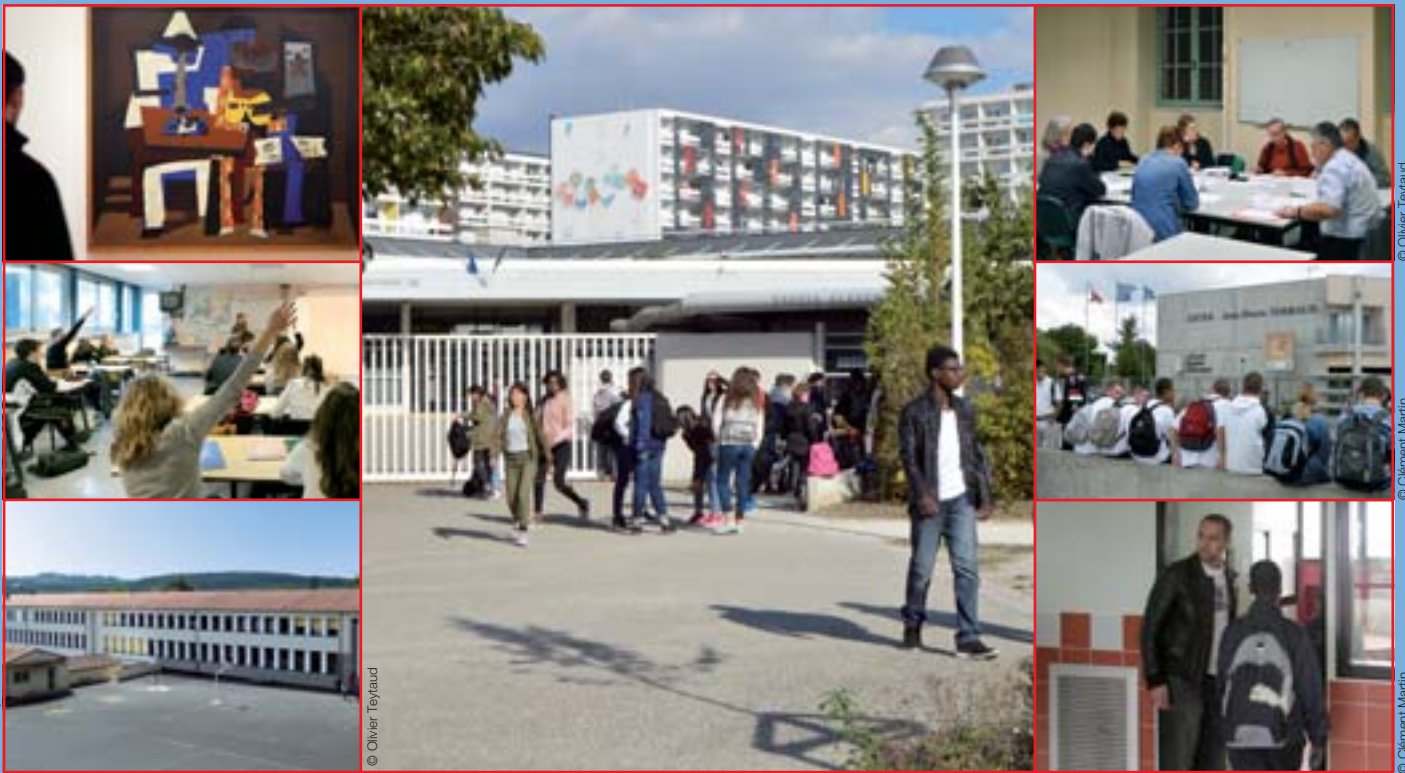
Mais il faut aussi peser sur les choix politiques de l'État et pour cela construire le rapport de force nécessaire. De ce point de vue, le mouvement pour la justice climatique est dans la même difficulté que l'ensemble du mouvement social. ■

Daniel Rallet

# DOSSIER

## L'éducation prioritaire

# Démocratiser, un choix politique



Dossier coordonné par **Véronique Ponvert** et **Valérie Siphimalani**. Ont contribué au dossier : **Sandrine Charrier**, **Grégory Frackowiak**, **François Lecointe**, **Yannick Lefebvre**, **Anne-Sophie Legrand**, **Olivier Raluy**, **Frédérique Rolet**, **Emmanuel Séchet**, **Fabienne Sentex**.

**L'éducation prioritaire est au cœur des problématiques de l'école : comment scolariser sans reproduire les inégalités sociales ?**

**Z**ones rurales, périurbaines, urbaines, outremer... Les critères de labellisation sont sociaux mais aussi politiques, comme en démontre la décision injuste d'en écarter les lycées en 2015. La réglementation prévoyait cette année un bilan de l'existant, avec mise en place d'une carte renouvelée à la rentrée 2019. Le ministre a annoncé un gel de la carte et a demandé un rapport avec des propositions « *structurelles* ». Il évoque une « *individualisation des moyens* » pour éviter les effets de seuil. Le SNES-FSU estime qu'il faut avoir pour les élèves scolarisés dans ces établissements les mêmes exigences qu'ailleurs, et cela justifie les moyens supplémentaires accordés. De même, les conditions de travail particulières doivent continuer à être reconnues (primes, bonification). Ces exigences seront portées auprès des rapporteurs. L'éducation prioritaire est diverse, mais ce n'est pas une éducation à part. Loin de la déploration, les personnels y font vivre les classes, la vie scolaire, etc. avec le même professionnalisme qu'ailleurs. Le déficit d'image véhiculé par les médias ne reflète pas le travail des équipes. Ce dossier entend montrer d'où vient l'éducation prioritaire, les défis que le service public d'éducation y relève, et ce que le SNES-FSU défend pour lutter contre les inégalités.

## Historique

## Rebattre les cartes

Politique de compensation, « donner plus à ceux qui ont moins » : l'éducation dite « prioritaire » a bénéficié dès sa création des atouts de la discrimination positive. Mais la philosophie générale a évolué au fil des décennies.

Les travaux de la sociologie ayant montré les corrélations entre inégalités sociales et trajectoires scolaires, le gouvernement lance en 1981 la politique des Zones d'éducation prioritaire (ZEP) avec l'idée de « donner plus à ceux qui ont moins ». Il s'agissait « de renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent ». Cette politique devait s'appuyer sur un projet éducatif propre à chaque zone et englobait écoles, collèges et lycées.

## Discrimination positive

À la rentrée 1982, 363 zones sont créées, scolarisant 8,3 % des écoliers, 10,2 % des collégiens, 7,4 % des élèves de lycée pro et 0,8 % de ceux des autres lycées. L'acronyme ZEP apparaît officiellement en 1988.

Les années 1990 voient se dégrader la situation sociale de nombreux quartiers et la politique des ZEP se complète : formation des personnels, collaboration avec la politique de la ville. Les constats critiques du rapport Moisan-Simon de 1997 amènent à la deuxième relance de l'EP qui va traiter de l'efficacité des méthodes pédagogiques, du recentrage sur les fondamentaux ; des struc-



© Olivier Teytaud

21 % des collégiens du secteur public sont scolarisés en EP

tures académiques de pilotage sont mises en place. En 1999, le fonctionnement en réseau est institué et 869 REP sont créés intégrant des écoles et des établissements défavorisés au sein des villes en divisant les trop grandes ZEP qui restent un noyau central du dispositif : plus de 20 % des élèves de collège et 17,9 % de primaire sont scolarisés en EP. Jusqu'en 2005, le nombre d'établissements

et d'écoles classés ne cesse d'augmenter. La troisième refonte en 2006 marque la volonté de concentrer l'éducation prioritaire sur un petit nombre d'écoles et d'établissements. Les établissements EP1 qui font partie des 249 réseaux « Ambition réussite », concentrent les moyens humains et financiers associés à une politique de contractualisation et développent des relations avec la politique de la ville, les EP2 qui offrent davantage de mixité sociale gardent leurs moyens, et les EP3 appelés à sortir du dispositif dans les trois ans sont classés en RRS (réseaux de réussite scolaire).

## Évolution et glissements

Cette réforme s'accompagne d'une volonté de déréglementation et d'une individualisation du traitement de la difficulté scolaire, avec l'assouplissement de la carte scolaire et les internats d'excellence destinés aux « meilleurs élèves » des classes populaires. La création d'un label CLAIR en 2010 met l'accent sur l'innovation pédagogique, le programme contient des modalités nouvelles de gestion des ressources humaines : préfet des études, recrutement sur profil. Le label est étendu aux écoles en 2011.

La notion d'éducation prioritaire, disparue au profit de celle de « égalité des chances », revient en 2012 ainsi que la logique de compensation avec V. Peillon. Un chantier de refonte de l'éducation prioritaire est lancé, il donnera lieu aux REP et REP+. Les interventions du SNES-FSU permettent d'obtenir une pondération de 1,1 pour les enseignants en REP+, les enquêtes menées par la FSU montrant que la principale revendication, après celle de la diminution des effectifs, est du temps pour une réflexion pédagogique collective. Le maintien d'un certain nombre d'établissements en REP au-delà des REP+, en dépit de l'insuffisance des moyens, a permis d'éviter des sorties sèches de collèges et le maintien des mesures pour les personnels indissociables de la labellisation.

Les récentes déclarations du ministre de l'Éducation font craindre une volonté de réduire la carte à un très petit nombre d'établissements, assujettis à une contractualisation forte, un recrutement à profil des personnels. Les modalités d'attribution d'une part de l'indemnité REP+ en sont les prémisses. ■

## L'échelle des priorités

La refonte de la carte de l'éducation prioritaire pour la rentrée 2015<sup>(1)</sup> a posé, à nouveau, la question des modalités de sa construction. En excluant d'emblée les lycées, elle s'inscrivait dans une vision réductrice de l'éducation prioritaire. Si la liste des réseaux a été, *in fine*, arrêtée par le ministère, les moyens furent répartis de manière à « servir » toutes les académies. Chaque recteur définissait alors sa propre carte, avec des critères nationaux (CSP, boursiers, retard scolaire...), mais aussi des « indicateurs académiques de difficulté » restés souvent obscurs. Cette nouvelle carte, construite dans un contexte budgétaire contraint, a donc conduit à une forme d'abandon de certains collèges.

Dans une académie où la dotation était insuffisante au regard des besoins réels, un EPLE sortait de l'EP avec 67 % de CSP défavorisés et 49 % de boursiers, dans une autre, un collège devenait REP+ avec des taux similaires. L'égalité de traitement des usagers n'exige-t-elle pas une gestion strictement nationale de la carte de l'EP ? Aujourd'hui, imaginer une allocation progressive de moyens, pour tous les EPLE, sans enveloppe budgétaire supplémentaire conséquente pour consentir un réel effort envers tous les élèves défavorisés et sans renoncer au dogme de l'autonomie des établissements dans l'usage de ces moyens, serait inacceptable.

(1) Préfigurée à la rentrée 2014 avec 102 réseaux (REP+), elle a été généralisée à la rentrée 2015 sur l'ensemble des Réseaux de l'éducation prioritaire (REP) avec 352 REP+ et 724 REP.

## Repères

## En 2012

2 139 écoles, 301 collèges, 14 LGT et 18 LP sont inscrits dans le programme ÉCLAIR ainsi que quatre internats d'excellence. Le dispositif EP concerne 18 % des écoliers, 20 % des collégiens et 2 % des lycéens, soit environ 2 millions d'élèves.

## En 2017

732 collèges sont labellisés REP (rentrée 2017, France métro et dans les DOM), soit 14,1 % des collégiens du secteur public (366 400 élèves) ; 365 collèges publics sont en REP+. Ces établissements scolarisent 7,0 % des collégiens du secteur public (181 300 élèves). Source : note DEPP 2018.

## Effectifs

Rentrée 2018 : 3 200 classes de CP en REP, 1 500 classes de CE1 en REP+ sont dédoublées ; près de 190 000 élèves étudient dans des classes dont les effectifs sont proches de douze élèves. Source : edu.gouv.fr.

## État des lieux

# Quels moyens pour l'EP ?

Alors que la France a traversé depuis la création des ZEP plusieurs crises économiques et sociales, entraînant la paupérisation de toute une partie de la population, certains prétendent qu'il faudrait réduire le périmètre de l'éducation prioritaire.

L'étude de France Stratégie de 2017, organisme rattaché au Premier ministre, plaide pour une refonte de la politique de l'éducation prioritaire avec de nouvelles modalités d'allocation des moyens dans les collèges. 23 milliards (1 % du PIB) sont consacrés aux 2,5 millions d'élèves des collèges publics.

La politique de l'EP représente 20 % des collèges, dont 6 % en REP+. Mais, si le collège médian de REP dispose de 11 postes pour 100 élèves (celui de REP+ de 14 postes) contre 10 postes dans le collège médian hors EP, cette hausse des taux d'encadrement des élèves en EP n'est pas systématique : seuls quatre collèges REP sur dix font partie des 20 % des collèges les mieux dotés.

Ces écarts s'expliquent en partie par la volonté de maintenir des petits collèges ruraux : un petit collège de 100 à 200 élèves « consomme » 1,5 enseignant pour 100 élèves de plus qu'un collège de 500 à 600 élèves. En revanche, les options (LCA, classes bilangues...) n'influent pas sur ces écarts.

### Sources d'économies...

Les auteurs déplorent l'inertie dans la répartition des moyens. Les collèges sortants de l'EP en 2015 gardent aujourd'hui des moyens importants.



© Olivier Teytaud

Pour France Stratégie, l'attribution des moyens aux académies doit s'appuyer sur une allocation progressive des moyens en fonction des critères sociaux (comme pour la refonte de l'EP de 2015). Les dotations

**Pour France Stratégie, l'attribution de moyens doit s'appuyer sur l'allocation progressive**

se feraient ensuite dans les académies sur les mêmes principes, comme cela est d'ailleurs le cas dans plusieurs académies.

Une autre source d'économie passe par la généralisation des grands collèges en adaptant régulièrement la carte scolaire pour gérer les flux d'élèves, alors que les élèves des milieux défavorisés réussissent mieux dans les petits collèges. Enfin, l'EP pourrait être restreinte aux seuls REP+, comme le prône la Cour des comptes, « tout en assurant une allocation légèrement progressive des moyens au sein des

établissements hors éducation prioritaire en fonction des caractéristiques de leurs élèves ». Reste à savoir comment, dans un tel collège, permettre la réussite des élèves en difficulté. ■



© DR

**TROIS QUESTIONS À FABIEN CLAVEAU, secrétaire académique adjoint du SNES-FSU Clermont-Ferrand**

## « Il faut un élargissement du périmètre de l'EP »

**L'US Mag : Comment s'est passée la dernière refonte de la carte de l'éducation prioritaire ?**

**Fabien Claveau :** À moyens constants et sans véritable concertation avec les organisations syndicales. Nous avons eu connaissance de la nouvelle carte par les médias... Le rectorat a établi un classement des collèges en fonction d'un indice social reposant sur quatre critères, sans précisions sur le mode de calcul. Certains collèges sont sortis de l'EP, de façon injustifiée, d'autres sont restés en dehors du périmètre malgré leur légitimité à y entrer. La question de la ruralité, spécificité de notre académie, n'a pas été traitée, pas plus que celle des lycées. L'académie compte désormais cinq REP+, six REP et quatre collèges « soutenus ».

**L'US Mag : Quels sont les problèmes actuels ?**

**F. C. :** Dans certains collèges, les conditions de travail sont difficiles pour les collègues en raison des tensions qui se multiplient et du fait du manque de personnels, en particulier dans les vies scolaires (AED, CPE...). À cela s'ajoute un problème réel d'inégalités – qui crée un fort sentiment d'injustice chez les collègues – entre éta-

blissements relevant de l'EP et ceux qui en sont exclus. Par exemple, les collèges « soutenus » ne bénéficient pas des mêmes dotations que les collèges REP alors qu'ils en présentent pourtant toutes les caractéristiques. Les personnels ne perçoivent pas d'indemnité alors que la réalité de leur travail est semblable et ils ne bénéficient pas des mêmes droits que leurs collègues de REP en termes de mutation et de carrière. Enfin, le fait que les lycées restent exclus de l'éducation prioritaire est à la fois injuste et injustifié.

**L'US Mag : Qu'attends-tu de la prochaine réforme de l'éducation prioritaire ?**

**F. C. :** De la transparence, de la concertation et des critères nationaux connus de tous, dans un souci de justice sociale ! Il faut un élargissement du périmètre de l'EP qui comprenne aussi les lycées généraux, technologiques et professionnels sans oublier les zones rurales. Une relance ambitieuse de l'EP doit permettre d'améliorer les conditions d'études des élèves et les conditions de travail des personnels, s'accompagner d'une politique de la ville, d'aménagement du territoire en zone rurale et urbaine qui favorise la mixité sociale.

## Actualité : des stages pour les Troisièmes

15 000 collégiens de Troisième de REP+ seront accueillis dans les services de l'État et dans les administrations du secteur hospitalier. *Source : edu.gouv.fr.*

## Origine sociale

Un collège sur deux en REP, et plus de neuf collèges sur dix en REP+, accueillent au moins 60 % d'élèves d'origine sociale défavorisée contre seulement 6 % des collèges hors éducation prioritaire. *Source : note DEPP 2018.*

## Difficultés scolaires

Des différences importantes sont constatées entre les élèves entrant dans le secteur de l'éducation prioritaire et les autres. En REP+, la différence de maîtrise est de plus de 20 points en français, soit 63,6 % de réussite contre 86,6 % hors EP, et de près de 30 points en mathématiques (43,7 % contre 75,2 %). *Source : note information 18.19 DEPP, août 2018.*

## Les élèves et leurs familles

## Un travail en équipe incontournable

Renforcer l'action éducative là où les conditions sociales et culturelles constituent un obstacle à la réussite scolaire est un des objectifs de l'éducation prioritaire.

La coordination, le travail en équipe, notamment entre enseignants, équipes de vie scolaire et pluriprofessionnelle, est un incontournable et une nécessité quand la distance des élèves aux normes scolaires empêche l'entrée dans les apprentissages et la compréhension des attentes scolaires et comportementales. La prise en charge éducative et pédagogique des élèves est partagée de façon à créer un cadre structurant et cohérent là où l'absence de repères peut s'installer très vite. C'est par l'écoute, par la volonté de créer des repères, en complémentarité avec les équipes enseignantes, que se tissent des liens positifs entre l'école, le jeune et sa famille. La temporalité des différentes interventions – temps de la classe, de l'année, mais aussi pluriannuel par exemple pour le travail social – permet un accompagnement sur la durée.

## Les vies scolaires mobilisées...

Avec les enseignants, les personnels médico-sociaux, les Psy-ÉN et les AED sont les partenaires précieux des CPE pour mieux com-



© Clément Martin

prendre et répondre aux difficultés individuelles et collectives des élèves. Les punitions, les sanctions envisagées collectivement, ainsi que les alternatives qui peuvent être proposées, gagnent en efficacité éducative. Garantie avec les autres personnels des règles de vie de l'établissement, la vie scolaire y consacre une attention particulière, en

## Tisser des liens positifs entre l'école, le jeune et sa famille

désamorçant les conflits, en expliquant les décisions et les sanctions, en connaissant les situations personnelles des élèves, en dialoguant avec leurs familles. La surveillance et le climat scolaire vont avoir un rôle majeur dans la manière dont les élèves vont intérioriser ou non les attentes et vont canaliser leur comportement.

## ... mais des moyens trop en retrait au regard des besoins éducatifs

Effectifs en hausse, dotations d'établissement resserrées, équipes pluriprofessionnelles incomplètes, autant d'éléments qui mettent à mal le travail des équipes. Les CPE ne sont toujours pas pris en compte dans la pondération du temps de travail afin de reconnaître le temps consacré au travail en équipe, aux relations avec les familles et à la formation. Des évolutions sont nécessaires. ■

## Des moyens pour enseigner

## Un travail pédagogique exigeant

Pour maintenir les mêmes exigences en éducation prioritaire, il faut des moyens. Pas une « école à part », pas « moins d'école », mais « mieux d'école ».

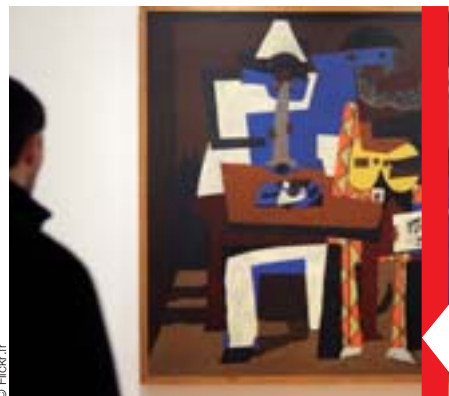
Faire le pari de l'éducabilité de tous, c'est refuser que l'école dans les quartiers en difficulté soit une « école à part », aux ambitions réduites. Mais comment prendre en compte les difficultés sociales et scolaires et permettre à tous les élèves de réussir ? Les pistes de réflexion sont nombreuses, tracées par différents champs de recherche à partir d'expériences de terrain.

Sabine Kahn (ULB Bruxelles) montre comment les meilleures intentions peuvent creuser les écarts et évoque les dérives potentielles des activités de projet. Les élèves les moins bons ont ainsi tendance à rester cantonnés dans des tâches de bas niveau. Elle défend – rejoignant les travaux de Bernard Rey – la nécessité d'une médiation entre les univers culturels, d'une explicitation des attendus et surtout la nécessité d'une confrontation récurrente de tous les élèves à la complexité.

## Maintenir les exigences

Il est parfois conseillé de donner une forme ludique et séduisante aux dispositifs pédagogiques (façon de présenter, de poser un exercice) pour motiver les élèves. Or ces façons de faire rendent souvent opaques la finalité même de l'apprentissage visé. Les élèves les plus faibles vont dépenser plus d'effort à inter-

préter le dispositif qu'à travailler le « nœud » du problème (André Tricot, colloque CNESCO 2017). Il s'agit donc bien de mobiliser les élèves sur les apprentissages et – comme le soulignait Jacques Bernardin lors du colloque FSU de 2014 sur l'éducation prioritaire – de s'inscrire dans une approche culturelle ambitieuse des programmes pour que le « commun » ne se réduise pas à un repli sur des apprentissages fondamentaux asséchés, à une instrumentalisation courte et techniciste visant l'employabilité, sous la pression évaluative. Pour ce faire, il faut pouvoir prendre en compte la diversité des élèves dans des classes moins chargées, donner du temps aux enseignants pour réfléchir et travailler ensemble, pour mettre en place des pratiques pédagogiques diversifiées en se fondant sur les résultats de recherches scientifiques, d'expérimentations. Les résultats de ces travaux doivent être mis à leur disposition dans le cadre de la formation initiale et continue pour leur permettre en tant qu'enseignants concepteurs de faire des choix éclairés. ■



© Flickr

Pour une approche culturelle ambitieuse des programmes



## La famille REP+

# Aider les élèves, soutenir les personnels,

Lorsque le gouvernement s'exprime sur l'éducation prioritaire (EP), ses annonces ne concernent que les REP+ : CP à douze et augmentation de l'indemnité. Si de telles avancées sont à acter, elles sont largement insuffisantes.

**A** lors que la pauvreté, chassée des villes, augmente et se déplace toujours davantage vers les zones rurales, qu'il faudrait en tenir compte pour élargir le périmètre de l'éducation prioritaire, les efforts consentis se concentrent sur un très petit nombre d'établissements : 363 collèges de REP+, issus de la double labellisation REP/REP+ de 2015.

### Victoires syndicales

Le SNES-FSU avait alors obtenu que la prime REP soit augmentée de 50 %, que la prime REP+ soit le double de la prime ÉCLAIR, et que cesse le recrutement des professeurs par les chefs d'établissement en ÉCLAIR. Avait aussi été enfin reconnue la nécessité de la concertation entre collègues et la charge de travail particulière par exemple pour le lien avec les familles : une pondération est accordée aux enseignants travaillant en REP+ (une heure de cours y correspond depuis à 1,1 heure de service). Il s'agissait d'une demande historique du SNES et de la FSU. Le SNES-FSU a ensuite fortement pesé dans les négociations pour que les textes réglementaires régissant l'usage du temps ainsi dégagé ne permettent pas d'imposer de nouvelles réunions obligatoires aux personnels. Les enseignants doivent rester maîtres



© Clément Martin

### Les enseignants doivent rester maîtres d'œuvre du travail collectif

tres d'œuvre du travail collectif. L'action syndicale sur le terrain a conduit globalement au respect de ce principe, même si quelques principaux de collèges tentent encore de le dévoyer. Il reste à contrecarrer la mise en place en 2020 de la modulation de la prime REP+ selon « la performance » de l'établissement, présentée par le ministère comme une modernisation, et qui laisse craindre le

retour des pressions managériales sur les personnels, déjà intenses du fait de la multiplication de préconisations.

### Revendications

Le SNES-FSU demande la généralisation de la prime revalorisée et de la pondération à l'ensemble des personnels des REP+, et à l'ensemble de l'éducation prioritaire. ■

## Mixité sociale

# Démocratisation *versus* ségrégation

L'absence de mixité sociale est l'une des caractéristiques majeures des établissements de l'éducation prioritaire.

**L**a recherche montre que la mixité sociale est source d'enrichissement culturel pour les établissements scolaires, et qu'elle améliore les résultats des élèves, même si elle ne garantit pas à elle seule la réussite scolaire. Quelques académies et départements ont en cours des projets visant à améliorer la mixité sociale des collèges défavorisés. Ces projets s'appuient sur des changements de périmètre des cartes scolaires, des déplacements-reconstructions de collèges, l'établissement de secteurs multicollèges, la mise en place de bonus-malus selon la composition sociale du collège au regard de son secteur de recrutement.

### Empêcher la ghettoïsation

Il n'y a pas de recette miracle : les projets doivent être réfléchis en fonction des spécificités des territoires concernés. Certains sont tellement enclavés ou appauvris que

l'Éducation nationale ne peut à elle seule proposer de solution. Les territoires ruraux voient se multiplier les menaces de fermetures d'établissement non justifiées au regard de la réussite des élèves et des contraintes matérielles pour les familles. Une politique publique large d'aménagement des territoires et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales est nécessaire. Toutefois, une démarche volontariste de l'Éducation nationale peut être un facteur d'évolution en amont même de toute autre politique. L'Éducation nationale ne doit pas attendre un hypothétique grand plan concerté pour investir dans des projets de mixité sociale et scolaire. Elle doit continuer la politique d'éducation prioritaire mais aussi, là où cela est possible, chercher comment sortir les établissements de leur ghettoïsation. Dans le champ de la mixité sociale, l'enseignement privé participe impunément à la ségrégation. Le système



© Olivier Teytaud

### Menaces de fermetures d'établissements ruraux

de malus-bonus sur les dotations d'État et de fonctionnement doit s'y appliquer. L'enseignement privé ne doit pas non plus profiter de conventions prévoyant dans les secteurs multicollèges la prise en charge par le rectorat des frais d'inscription. ■



## « Point de départ éducatif : la considération des souffrances, des difficultés et des idéaux partagés »

**Fabien Truong** est sociologue, professeur agrégé à l'université Paris-8 ; il est l'auteur de *Jeunesses françaises, Bac +5 made in banlieue* et de *Loyautés radicales, l'islam et les mauvais garçons de la nation* (La découverte, 2015 et 2017). Il coréalise actuellement avec le cinéaste Mathieu Vadepied

*Les Défricheurs*, un documentaire qui sera prochainement diffusé sur France 3. Il a participé à l'ouvrage collectif *Territoires vivants de la République* en rassemblant, dans une analyse critique, les points forts de différents témoignages.

**L'US Mag :** *Quelle est la raison qui vous a conduit à prendre part à cet ouvrage collectif ? Quel est l'objectif premier de cette démarche ?*

**Fabien Truong :** L'objectif du livre est de dépasser un clivage qui tue dans l'œuf la plupart des débats sur l'école : le déclinisme/catastrophisme vs. l'angélisme. Ces deux positions trahissent le plus souvent le rapport très personnel à l'école de ceux qui les portent et ne nous parlent jamais de la réalité des situations qui sont infiniment plus nuancées. Ce livre prend ici un contre-pied en donnant à voir ce qui se fait, en montrant des expériences qui s'inscrivent dans le temps long. Il n'y a alors aucune place pour les grandes leçons de morale ou de pédagogie. Il ne s'agit pas de nier les difficultés, mais au contraire de partir de celles-ci pour montrer comment tracer un chemin concret devient possible. Cette conception du métier est très proche de mon travail de sociologue et d'enseignant.

**L'US Mag :** *Comment analysez-vous le déficit d'image de l'éducation prioritaire, malmenée par les médias alors que les personnels y font bien leur métier (c'est d'ailleurs rappelé avec force dans la présentation écrite par B. Falaize) ?*

**F. T. :** Le problème tient surtout au fonctionnement du champ médiatique. Le besoin d'audimat favorise les oppositions tranchées du type « pour » ou « contre » qui, au fond, existent d'abord médiatiquement. Quelques (ex-)enseignants ou polémistes acceptent ce cadrage et rentrent bien dans les cases : ce sont toujours les mêmes « spécialistes » qui parlent. Il y a aussi le manque de temps pour préparer les sujets. Changer de grille et opter pour la nuance oblige à repenser les questions que l'on pose, leur mise en scène et... à trouver de nouveaux intervenants. Si on ajoute à cela la sociographie des journalistes qui fait qu'ils sont objectivement assez loin de la réalité et du quotidien de « la banlieue »

et des « profs », cela fait beaucoup. Cela oblige beaucoup de journalistes consciencieux à devoir penser contre eux-mêmes : c'est difficile.

**L'US Mag :** *Y a-t-il des liens avec votre ouvrage Loyautés radicales, poursuivez-vous ainsi l'exploration de ces territoires « en marge » des grandes villes pour en saisir l'impact sur la jeunesse ?*

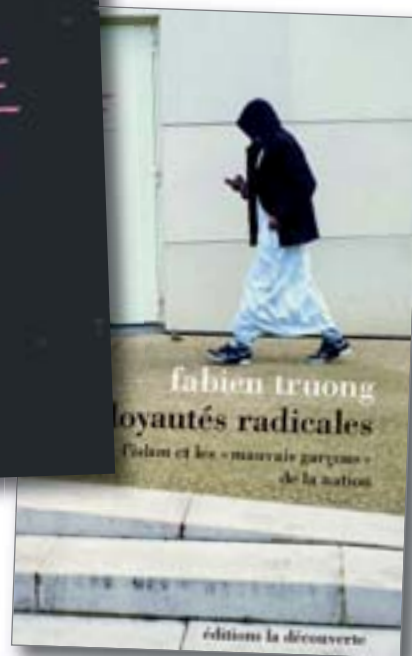
**F. T. :** Ils sont nombreux. Je pense notamment aux rapports houleux à l'école des « mauvais élèves », à l'institution, qui tient de ce que j'appelle un amour éconduit, au sens où le rejet ostensible de

l'école ne provient pas d'une « culture anti-école » décliniste mais plutôt du sentiment d'être en train de rater ce qui compte le plus pour les parents, les profs et, au fond, vous-mêmes. La défiance de façade n'est que la reconnaissance des critères de légitimité scolaire par ceux qui savent très bien qu'ils n'ont pas les codes ni les ressources pour se conformer au désirable. Ces gestes-là (notamment quand ils mettent volontairement en scène la religion) ne devaient pas constituer un point d'arrêt ou une alerte à

la menace publique, ils sont justes le point de départ éducatif, ce sur quoi l'on doit construire pour permettre le décentrement. Cela implique de troquer le catéchisme contre une considération des souffrances, des difficultés et des idéaux partagés. C'est, je crois, ce qui guide tous les textes et ils sont nombreux à nous transporter assez loin...

**L'US Mag :** *Que répondre à celles et ceux qui avancent que, dans ces territoires défavorisés socialement, l'école ne peut pas tout résoudre ?*

**F. T. :** Qu'ils ont raison ! Si les difficultés sont aujourd'hui aussi grandes, c'est parce que la ségrégation urbaine et l'augmentation des inégalités ont créé des poches où se concentrent les problèmes. L'école ne fera jamais tout, et l'école-sanctuaire encore moins. ■



## Revendications syndicales

# Un projet égalitaire et ambitieux

Deux logiques s'affrontent en matière d'éducation prioritaire : la logique territoriale qui prend en compte la réalité du terrain pour définir une politique de compensation des effets des inégalités sociales ; et une logique d'individualisation.

**L**e SNES-FSU défend clairement la première et refuse de renvoyer sur chaque élève et sa famille la responsabilité de ses difficultés.

Mais il faut aller plus loin encore : pour nous, la politique d'éducation prioritaire doit avoir pour objectif de rendre effective la promesse républicaine de l'Égalité. On ne peut donc se contenter que des moyens soient abondés dans le seul but de rendre vivables des établissements qui, s'ils étaient traités comme les autres deviendraient tout bonnement ingérables ! L'ambition doit être de garantir à tous les élèves l'accès aux mêmes savoirs, avec les mêmes exigences, dans le cadre des mêmes programmes. C'est à cette condition que l'École joue son rôle émancipateur et participe réellement à la lutte contre la ghettoïsation et la ségrégation sociale, en donnant à chaque jeune la possibilité de préparer la poursuite de ses études.

### Des moyens pour une égalité effective

Les moyens supplémentaires doivent donc permettre aux équipes d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour prendre en compte la difficulté scolaire dans toutes ses dimensions. Cela demande du temps, de la formation, et de la stabilité pour les équipes. C'est pour cela que le SNES-FSU a toujours revendiqué un cadrage national fort, qui n'empêche



© Clément Martin

pas les expérimentations mais leur assigne l'objectif de l'excellence pour tous.

L'utilisation des moyens attribués et la défi-

**Un cadrage national fort avec l'objectif de l'excellence pour tous**

inition du périmètre de l'éducation prioritaire doivent être définies dans la plus grande transparence, dans la concertation avec les représentants des personnels et des usagers, en prenant en compte les effets délétères de la proximité de l'enseignement privé sous contrat dans certains territoires, et en intégrant la nécessité d'assurer la continuité pédagogique jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. ■

### Les lycées injustement écartés

Jusqu'en 2015, 408 lycées dont 107 lycées généraux et technologiques relevaient des différents labels de l'Éducation prioritaire (EP). Ils en ont été exclus lors de la refonte de la carte de l'EP, qui était pourtant présentée comme une relance de l'EP après des années de dilution et d'individualisation du traitement de la difficulté scolaire. Alors que la carte de l'Éducation prioritaire doit être revue en 2019, les lycées doivent y retrouver leur place ! L'impact des difficultés sociales sur la scolarité ne disparaît pas par magie après le collège. Et pour que les efforts déployés dans le premier degré et au collège produisent pleinement leurs effets, ils doivent s'inscrire dans la continuité jusqu'au lycée. Le SNES-FSU continuera donc de s'engager, avec le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU, pour que soit établi un classement renouvelé des lycées en EP tenant compte des réalités sociales et scolaires, fondé sur des critères nationaux et transparents.

## Ressources

# Un collectif de travail fort

**Le travail d'équipe est érigé en dogme, en prescription, par les textes officiels : cette notion est en réalité dévoyée.**

**T**oute réussite dans les classes en éducation prioritaire est le fruit d'une énergie et d'une ingéniosité considérables. Tous les jours, les enseignant-e-s doivent surmonter ou gérer les obstacles qui entravent leur activité : absentéisme perlé d'élèves, « oublis » de matériel, attention et mise au travail qui ne vont pas de soi, conflits entre élèves... Dans les apprentissages les dilemmes se succèdent dans les préparations ou en classe : en français, aborder le passif alors que les notions de sujet et verbe sont si fragiles ? « Comment je fais ? » Question lancinante et pourtant souvent oubliée.

À côté de ce quotidien les réunions pleuvent : projets qui ne recouvrent que peu l'activité en classe et viennent plutôt en surplus ; « harmonisations » qui ne résistent

guère à l'épreuve du temps ; gestion de crises ; mise en place technique des réformes (barème de l'oral brevet)... Ces réunions sont présentées par l'administration comme un collectif de travail. Mais souvent, il n'apporte pas de ressources pour le quotidien de la classe et n'est qu'un relais à l'averse des prescriptions. Si l'équipe pédagogique réussit à s'affirmer en utilisant notamment un collectif syndical face à la direction et à ses objectifs, un gain peut malgré tout être retiré de ce cadre.

### Retrouver la saveur du collectif

Pour fournir de réelles ressources, des échanges entre pairs volontaires, sans hiérarchie, sans « production » à fournir, sans hypocrisie sur les prescriptions (adaptées,



© Olivier Teyraud

**Plus qu'ailleurs, besoin d'un collectif de travail fort**

détournées ou ignorées dans la réalité), sont un outil puissant dont les effets bénéficient aussi au collectif et à la défense des métiers. C'est dans ce cadre, qui exclut le jugement et qui permet d'approcher la réalité du travail, que le SNES-FSU a créé les collectifs métiers depuis plusieurs années en s'appuyant sur des travaux de l'équipe de clinique de l'activité du CNAM d'Yves Clot. ■

**EAC.** Les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale ont lancé un plan en faveur de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) le 17 septembre dernier. Un plan « fourre-tout » qui n'a fait l'objet d'aucune concertation.

## Un plan à la marge ?

Que penser de cette demi-heure de français de plus annoncée dès la rentrée 2019 en Troisième consacrée à un enseignement d'éloquence ? Au-delà de la pompeuse appellation et dans le contexte budgétaire annoncé qui verra 2 650 postes supprimés dans le second degré, où ces heures seraient-elles trouvées ? Il serait inacceptable qu'elles ponctionnent la maigre marge horaire qui finance déjà dédoublements et options.

### Un enseignement intégré d'EAC

Les arts plastiques et l'éducation musicale pourraient à titre expérimental être transformés en enseignement d'EAC en lien avec un « *acteur culturel* » et sur la base d'un projet. Le risque serait grand d'une fragilisation de ces enseignements et d'une suppression des deux enseignements obligatoires.

Alors que les enseignements artistiques sont malmenés par la réforme du lycée, des ateliers de recherche et de création sont annoncés... Qui va

les encadrer ? S'agit-il d'un transfert déguisé des enseignements vers des ateliers ?

### Des CDI aux 3C ?

Les CDI « qui le souhaitent » pourraient évoluer vers des « *Centres de connaissances et de culture* », formulation qui fait débat dans la profession, avec le risque de transformer le métier de professeur documentaliste en celui de bibliothécaire.

Au-delà des problèmes de fond posés par ces orientations, ce plan foisonnant reprend des actions déjà existantes, affiche de nouveaux dispositifs intéressants à développer s'ils sont réellement financés, et des priorités qui dépendront de l'implication des collectivités locales.

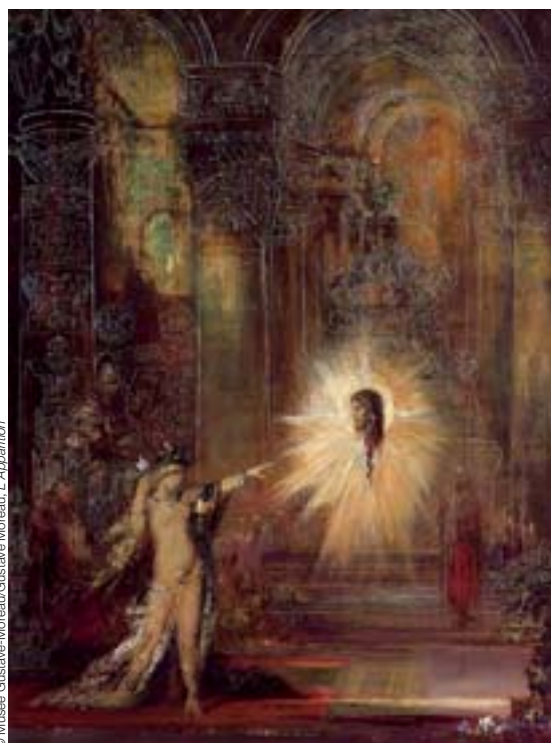
Une fois de plus, le gouvernement tente d'occuper le terrain par des annonces soudaines et non concertées, dont certaines suscitent de légitimes inquiétudes, accompagnées de zones d'ombre concernant les moyens déployés. ■ **Sandrine Charrier**



© Musée des Beaux-Arts de Lyon/Simon Renard de Saint-André, Yenfé

**PROGRAMMES LYCÉE.** Le Conseil supérieur des programmes et les Groupes d'élaboration des projets de programmes (GEPP) ont travaillé en vase clos depuis quatre mois sur les projets de programmes du lycée.

## Le SNES-FSU lève le voile



© Musée Gustave Moreau/Gustave Moreau, L'Apparition

Les associations et les organisations syndicales, convoquées ces dernières semaines par le CSP pour examiner les textes au pas de charge, n'ont eu communication d'aucuns projets préalables. Certaines ont fait le choix de s'y rendre, d'autres non. Le SNES-FSU a refusé de se rendre à une audience sans document préparatoire.

### Pas de véritable concertation

Les associations de spécialistes ont publié un texte commun regrettant « *un manque de transparence plus propre à la défiance qu'à une véritable concertation, et nuisible à la qualité et au sérieux qui doivent présider à de tels travaux* ».

Le SNES-FSU a dénoncé, dans un communiqué, des méthodes et un calendrier incompatibles avec l'élaboration de programmes de qualité et l'absence de transparence. À noter : les démissions de membres du CSP en désaccord avec la méthode de travail et les orientations se succèdent, certains dénonçant notamment l'abandon de la scolarisation des enfants et des jeunes des milieux populaires.

Le SNES-FSU s'est procuré par diverses sources certains projets de programmes et les a mis à disposition de la profession sur son site : <https://www.snes.edu/Projets-de-programmes-du-lycee-lever-le-voile.html>.

### Consulter la profession

Il mettra en ligne dans les jours qui viennent des éléments d'analyse. Plusieurs projets de programmes posent des problèmes de fond et de faisabilité. Ceux des nouveaux enseignements transversaux interrogent : qui va les enseigner ? Quelles incidences sur le service des professeurs ? Le SNES-FSU sera consulté par le ministère sur ces projets en novembre. Nous invitons les collègues à nous faire part d'ores et déjà de leurs remarques et analyses : [contenus@snes.edu](mailto:contenus@snes.edu).

Des programmes de qualité demandent du temps, de la réflexion, du débat, de la démocratie. À ce stade, il est maintenant indispensable que le ministère consulte sérieusement la profession, selon des modalités et une temporalité qui permettent une réflexion collective. ■ **S. C.**

**LANGUES VIVANTES.** C. Manes-Bonnisseau, IGEN d'anglais et A. Taylor, journaliste, ont publié en septembre un rapport : *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères.*

## Un rapport de plus

Il s'organise autour de trois volets : plan de rénovation des langues vivantes ; pour une politique plus efficace des langues ; réaménager et dynamiser les enseignements, donner confiance aux élèves.

### Des propositions peu convaincantes

L'anglais est considéré comme la langue prioritaire, malgré l'insistance sur la diversité des LV enseignées et le plurilinguisme. Ainsi l'anglais serait obligatoire pour tous les élèves. Comment encourager l'apprentissage d'autres langues ? Que deviendraient les langues régionales dans un tel contexte ? Le rapport préconise de restreindre la spécialité Littérature et Langues vivantes étrangères à l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien. Drôle de conception du plurilinguisme.

Les enseignants des premier et second degrés sont encouragés à aller faire des stages longs de formation à l'étranger dont le financement est édulcoré.



© Alexander Ljfolia.com

Des séances de 45 minutes d'enseignement sont proposées au collège sans amélioration des conditions d'apprentissage, ce qui représenterait une perte horaire pour les élèves. La question des effectifs, pourtant centrale,

n'est abordée qu'à propos des Terminales avec 20 élèves maximum. Un changement de format des épreuves du bac et l'attestation d'un niveau du CECRL sont jugés nécessaires. L'accent est mis sur une certification à reconnaissance internationale, sans que leur coût soit évoqué. Notre analyse en ligne : <https://www.snes.edu/Rapport-Manes-Taylor-peu-de-nouveautes-mais-quelques-inquietudes.html>.

### Les propositions du SNES-FSU

Les priorités doivent être la diminution des effectifs à tous les niveaux, des programmes par langue, et une réelle diversification des Langues vivantes étrangères et régionales dans le cadre d'une carte redéfinie et concertée. Il est nécessaire de remplacer les horaires globaux

par un horaire dédié à chaque LVER dans le cadre d'un enseignement de 3 heures/semaine minimum pour chaque langue et d'abandonner les certifications inutiles et coûteuses. ■ **Georges Thai**

**COLLOQUE.** Face à une nouvelle mutation des technologies avec une forte intégration des technologies du numérique, la question de l'évolution de la culture technique et de son appropriation est de nouveau posée.

## Débattre pour mieux se battre

La place de la discipline « technologie » au collège, la construction de nouveaux enseignements au collège et au lycée, pour tous, qui ne dépendraient pas d'effet de mode ou d'injonctions ministérielles, doivent être étudiés avec sérieux. Si la technologie et les disciplines technologiques ont permis à de nombreux jeunes d'entrer dans les apprentissages et d'avoir accès à des parcours de réussite au lycée et au-delà, les évolutions et les réformes des dernières années ont contribué à marginaliser ces enseignements et à leur faire perdre leur sens en termes de formation. Elles ont également mis les enseignants en difficulté et en souffrance.

### Un colloque pour avancer

Avec l'AEAT et Pagestec, le SNES-FSU mène depuis plusieurs années une réflexion sur ce que recouvre cette culture technique. Le colloque du 15 novembre est l'occasion de faire, avec des chercheurs en sciences de l'éducation, des responsables d'entreprises, des enseignants... un point d'étape sur cette question cruciale. La journée sera organisée autour de trois



axes : le premier évoquera les différences et les proximités entre les cultures scientifiques et techniques, ce qui fait leur particularité, le deuxième s'interrogera sur l'adaptation de la culture technologique aux activités professionnelles et privées de tous, aux innovations et à leurs évolutions futures avec des chercheurs et des représentants d'entreprise, et le troisième présentera les travaux en classe

qui sont support d'une culture technologique pour tous. ■ **Thierry Reygades**

### COLLOQUE AU LYCÉE DORIAN

74, avenue Philippe-Auguste, Paris 11<sup>e</sup>

Inscription sur <https://www.snes.edu/private/inscriptions-aux-stages-de-formation-syndicale-proposees-par-le-snes.html>

LE SNES-FSU PUBLIERA LES ACTES DE CE COLLOQUE

**3 OCTOBRE : PRÉLUDE AUX MOBILISATIONS RETRAITÉS D'OCTOBRE.** Depuis plusieurs mois, les mobilisations des retraités témoignent d'une colère qui ne se dément pas. En octobre, le groupe intersyndical et associatif des 9 a prévu plusieurs temps forts d'action.

# Les retraités ne lâchent rien

Après la hausse de 1,7 point de la CSG, la non-revalorisation de 2018, l'annonce de l'augmentation des pensions de 0,3 % en 2019 et en 2020, alors que l'inflation sur un an en juillet était de 2,3 %, la colère s'amplifie. Elle s'accompagne d'un sentiment de révolte face au mépris affiché par le Président qui somme les retraités de « cesser de se plaindre ».

## Mobilisation du 3 octobre

Des délégations venues de tous les départements ont témoigné à Paris de la rage des retraités face au « matraquage » subi. Ils se sont rassemblés, place de la République, interpellant les passants. Ainsi, cet ex-tourneur de 69 ans expliquant : « je suis sous la barre des 1 600 euros par mois et on m'enlève presque 50 euros par mois de CSG. J'ai travaillé toute ma vie ! Et ma pension ne sera pas revalorisée alors que tout augmente ». Ainsi un Russe, venu derrière la banderole de la FSU, témoignant des manifestations de retraités dans le pays de Poutine.

À la même heure, des délégations se rassemblaient devant l'Assemblée nationale pour porter les dernières pétitions : 250 000 signatures, exigeant la suppression de la hausse de la CSG et la revalorisation des pensions. Depuis son lancement, l'initiative



© Clément Martin

a réuni en tout 500 000 signatures. Les délégations attendaient d'être enfin reçues par le groupe LREM : nouveau refus !

## Prélude à la journée nationale

Après le 9 octobre où les retraités ont pris toute leur place dans l'initiative intergénérationnelle, le 18 octobre promet d'être un

grand rendez-vous d'action décentralisée à l'appel du groupe des 9, auquel cinq organisations supplémentaires viendront se joindre : l'UNSA, les quatre associations du Pôle des retraités de la Fonction publique et une organisation de retraités agricoles, l'ANRAF. ■

Marylène Cahouet

**NOTE DE SERVICE MOUVEMENT.** Le ministère profite de la sécurisation juridique des éléments du barème pour refondre la note de service « mouvement » et répondre à une demande de longue date des syndicats du second degré de la FSU – SNES, SNEP et SNUEP –, de rééquilibrer le barème.

# Des arbitrages qui se font attendre



© Enzo De La Guerra/Flickr.fr

Le barème appliqué ces dernières années faisait qu'en termes de points, il fallait un peu plus de 21 ans d'ancienneté de poste à un participant sans bonifications familiales pour égaliser un candidat avec un an d'ancienneté de poste en situation de séparation de conjoint. S'il est légitime que les situations familiales soient prises en compte dans le barème, un tel déséquilibre n'était pas acceptable. Le SNES, le SNEP et le SNUEP ont toujours plaidé pour que tout participant au mouvement puisse voir sa demande satisfaite dans un délai raisonnable.

## Un nouveau barème en 2019 ?

Lors des discussions de juillet sur les éléments du barème, le SNES, le SNEP et le SNUEP ont demandé que le rééquilibrage de celui-ci passe par l'augmentation des points liés à l'ancienneté de poste, c'est-à-dire la partie du barème commune à l'ensemble des participants. Ils ont par ailleurs demandé à ce

qu'un certain nombre de bonifications soient réévaluées afin qu'elles ne perdent pas leur valeur relative dans le cadre du nouveau barème (bonifications éducation prioritaire, ex-non-titulaire entre autres).

À l'issue de ces discussions, un certain nombre de questions sur des éléments du barème n'étaient pas tranchées et, à l'heure où nous publions cet article, le ministre n'a toujours pas rendu ses arbitrages. La note de service devant être présentée au CTM le 6 novembre et publiée le 8, il y a urgence !

Quel que soit le barème appliqué, la satisfaction des demandeurs dépend en premier lieu des postes offerts au mouvement. Les annonces du ministre sur les suppressions de postes et le recours accru aux contractuels ne laisse pas présager une grande fluidité des mouvements à venir. La solution n'est certainement pas dans la multiplication des postes profilés que souhaite le ministre. ■

Thierry Meyssonnier, Jessica Campain

**PSY-ÉN.** Malgré une mobilisation intersyndicale unie et résolue et de nombreuses actions, la loi du 5 septembre 2018 a acté une nouvelle dégradation pour tous les personnels.

## Offensifs et unis !

**D**epuis le printemps, les personnels de l'ONISEP et de ses délégations régionales, les Psy-ÉN, DCIO et personnels administratifs des CIO se mobilisent contre le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Malgré le front uni, les nombreuses interpellations d'élus, la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 acte le transfert des DRONISEP, la mise à disposition possible de Psy-ÉN et DCIO aux

Régions, et ne prévoit plus qu'un CIO par département. Une mission conduite par deux inspecteurs généraux doit définir « une convention cadre de partenariat entre l'État et les Régions ayant vocation à être adaptée à chaque région académique en fonction des contraintes et des ressources locales ».

Le service public d'orientation de l'Éducation nationale est bien menacé de vente à la découpe : chaque Région pourrait définir ses

priorités en matière d'information sur les métiers et les formations... Aujourd'hui, certaines, pensant être à la pointe, feignent de ne pas bien comprendre les termes exacts de la loi et proposent de prendre en charge l'orientation scolaire. La tentation est bien celle de réguler les flux dans les formations en tension, d'attirer vers des secteurs délaissés. Ce modèle libéral laissera la place libre aux officines privées et favorisera le lobbying des branches professionnelles.

### Où est l'intérêt des élèves ?

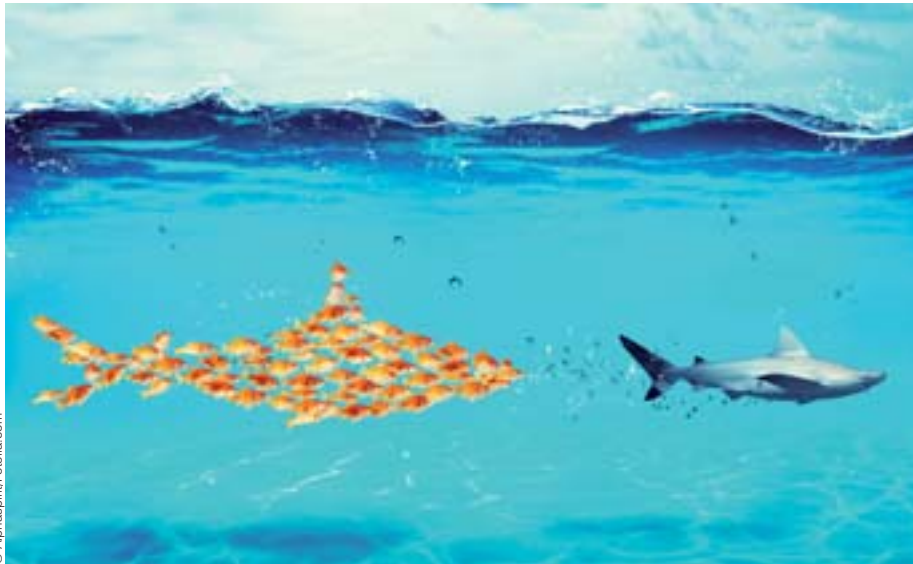
Rien de tout cela ne fait rêver les personnels de l'ÉN, les élèves et les parents !

Quid de la prise en compte des projets des élèves, de leur développement psychologique et social, du temps de la réflexion et de la lutte contre les inégalités ?

L'intersyndicale s'est à nouveau réunie pour déboucher sur un communiqué de presse et une pétition intersyndicale soutenue par la FCPE, l'UNL et l'UNEF : <http://sauver-le-service-public-d-information-et-d-orientation.fr>.

Toutes les organisations signataires appellent à amplifier la mobilisation et à organiser des actions communes. C'est ensemble qu'il faut agir et il en est encore temps ! Signez et faites signer la pétition ! ■

Géraldine Duriez



© Alphastir/Fotolia.com

**AED.** Dans une note aux recteurs en date du 3 juillet 2018, le ministère de l'Éducation nationale apporte des précisions sur les dispositions relatives aux congés des Assistants d'éducation.

## Fractionné n'est pas joué !

**P**our les AED, la note rappelle l'existence des jours de congés supplémentaires pour congés imposés, couramment surnommés « jours de fractionnement ». Il s'agit de la disposition établie du décret de janvier 1986 qui porte sur les conditions d'obtention des congés annuels dans la Fonction publique. Le décret indique que les fonctionnaires qui prennent des jours de congés annuels dans une période qui s'étend du 1<sup>er</sup> novembre jusqu'au 30 avril, bénéficient d'une bonification de ces congés : 1 jour supplémentaire s'ils prennent cinq jours de congés ; deux jours supplémentaires s'ils prennent huit jours de congés ou davantage.

Il est tout à fait possible pour les AED de bénéficier d'au moins huit jours de congés annuels entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 avril du fait des six semaines de vacances de Noël, février et Pâques. Fort de ce calcul, le ministère a raison de préciser que les AED peuvent récupérer deux jours de congés supplémentaires. Dans la pratique, une journée de ser-

vice équivaut à 7 heures travaillées, l'AED peut donc décider que ces deux jours de fractionnement valent 14 heures de service seront déduites de son service annualisé. Cette décision abaisserait un temps plein de 1 607 heures à 1 593 heures toujours réparties sur trente-neuf semaines. Cette mesure s'applique également aux AED qui bénéficieraient des 200 heures du crédit formation accordé aux étudiants.

### Représentation syndicale, un atout pour peser

Comme il sera difficile pour un AED d'aller seul trouver son chef d'établissement dans le but de faire valoir ce droit, le SNES-FSU les encourage à demander des informations et du soutien aux représentants SNES-FSU de l'établissement où ils exercent, ou bien directement auprès des sections syndicales départementales et académiques. Quand bien même cette réduction du temps de service ramenée sur les trente-neuf semaines de tra-



© Brad Pict/Fotolia.com

vail équivaut à vingt minutes de travail hebdomadaire en moins, il s'agit d'un droit que les AED ont toute légitimité à faire valoir. Le chef d'établissement pourra néanmoins refuser que l'AED prenne ses congés en dehors de la période juillet-août mais il n'y gagnerait rien puisqu'il ne disposerait d'aucun argumentaire solide pour refuser cette demande des AED : il n'y a pas plus de travail à Noël qu'au 15 août ! ■

Valentin Albert

# Avec les néotitulaires



© Clément Martin

**PORTÉS PAR LE SENTIMENT D'AVOIR PROGRESSÉ**, les enseignants néotitulaires se projettent dans un futur incertain, encore idéalisé. Le changement de repères, avec bien souvent un éloignement géographique, la rencontre de nouveaux publics, une surcharge de travail liée à la préparation des cours, rend ce passage de l'autre côté du miroir relativement déstabilisant.

## Une rentrée en guise de première sortie

**P**armi les quelque 800 000 enseignants ayant repris le chemin des salles des professeurs le 3 septembre dernier, pour près de 40 000 nouveaux collègues, ce premier jour marquera les véritables premiers pas dans la fonction. Et cette rentrée, bon nombre l'ont abordé avec un mélange de sentiments, allant de l'exaltation à l'angoisse, de l'enthousiasme au doute. « *On a beau être 800 000, ce matin, quand mon réveil a sonné, je me suis sentie très seule.* » Comme Caroline, pour ses débuts en collège, dans la région parisienne, beaucoup dissimulaient ce qui s'apparente à un trac bien naturel. Tous les enseignants, les plus chevronnés soient-ils, sont passés par là. Tous se souviennent en tout cas de ce départ dans leur carrière.

Car bien qu'ayant joué la générale, l'année précédente, comme stagiaire, ce 3 septembre sonnait les trois coups d'une pièce en trois actes, ou plutôt trois trimestres, qui lancera leur carrière avec probablement une longue série de représentations.

Julie, 24 ans, professeure de français dans un collège de Normandie, avoue avoir ressenti « *cette excitation, j'avais envie de connaître les élèves, de les découvrir, mais aussi beaucoup d'angoisse ! Nous sommes, au final, peu formés pour affronter une vraie rentrée. Mais je vivais ça avant tout comme une*

*découverte. Et j'ai été accompagnée par des collègues très bienveillants !* ».

Ces jeunes enseignants ont bénéficié au préalable d'une formation professionnelle et n'arrivent pas dans leur classe dénués de tout bagage. Mais le décalage est fort.

### Des conditions de travail dégradées

Les néotitulaires doivent, comme leurs collègues, affronter une charge de travail très lourde, demandant de multiples compétences. La formation initiale est très courte et ne permet pas de s'appropriier toutes les dimensions de la profession. En constante dégradation, les conditions de la première affectation ne permettent que rarement une entrée sereine



« *On nous dit qu'il faut jouer un rôle. Il faut plutôt rester soi-même* »

dans la profession. Le saut est donc très grand. Il se mesure notamment au nombre d'heures à l'emploi du temps, avec des HS imposées, de classes et d'élèves avec des effectifs très chargés.

Ce sont souvent des néotitulaires qui se retrouvent sur les postes à complément de service, sur les postes sur Zone de Remplacement... ce qui ne favorise pas l'installation dans l'établissement. « *Après un peu plus d'un mois, j'ai le sentiment de ne pas exister dans la communauté scolaire. Je suis en permanence entre mes deux établissements, à courir, à fréquenter en coup de vent des salles des profs souvent vides car j'ai cours entre midi et deux* » décrit Théo : « *je ne sais pas très bien comment me situer. Comme TZR, je me considère comme un bouche-trou* ». La solitude est un désavantage professionnel et humain redoutable pour l'enseignant qui débute. Ce que confirme Émilie, enseignante en lettres modernes, dans l'académie de Rouen. « *Je suis TZR, ce n'est pas un choix personnel, il n'y a pas de poste en Lettres modernes. C'était l'angoisse de ne rien avoir de prêt, pas de cours pour mes élèves... Pour une entrée dans le métier, on a besoin de stabilité et d'aide...* » Cette coupure brutale stagiaire/titulaire montre que l'entrée dans le métier doit se faire par paliers. Le SNES-FSU revendique notamment

© DR





**Annie Lacroix** est responsable de la section SNES-FSU du lycée J.-P. Vernant à Sèvres (Hauts-de-Seine). Son établissement accueille cette année six nouveaux collègues.

**L'US Mag :** *Comment s'effectue l'accueil des jeunes collègues dans votre établissement ?*

**Annie Lacroix :** Notre établissement compte environ 190 enseignants et 2 000 élèves. C'est un lycée général et technologique, avec des sections internationales et européennes, donc une grosse machine. Avec un tel nombre de professeurs, chaque année nombreux sont les jeunes collègues qui font leurs premiers pas dans notre établissement.

Dès la prérentrée, la section SNES-FSU prend contact avec eux pour déjà nous identifier. Notre section syndicale est active et bien rodée et nous sommes trois à être plus particulièrement impliqués sur l'établissement. Si un problème se pose, nous sommes alors directement contactés par les collègues néotitulaires ou bien par l'intermédiaire d'un collègue de sa discipline, car il n'est pas toujours facile de venir exposer ses difficultés.

**L'US Mag :** *À quelles difficultés sont-ils confrontés ? Quel rôle joue alors le représentant syndical ?*

**A. L. :** Les parents sont très critiques, donc le problème principal tient justement des critiques et de leur impatience qui touche particulièrement les collègues débutants. La critique est plus facile ! Dès connaissance des problèmes, nous proposons une médiation pour instaurer un dialogue avec les parents ou le chef d'établissement. Les jeunes collègues ne doivent surtout pas rester seuls face à leurs problèmes. Aller vers eux, évoquer ensemble leurs difficultés pédagogiques ou d'une autre nature, permet d'apporter un conseil, de les aider. C'est une part importante de notre travail syndical.

**L'US Mag :** *En quoi se syndiquer pour un jeune collègue est important ?*

**A. L. :** En début de carrière, on est toujours un peu maladroit ou en tout cas peu aguerris sur les rapports avec les parents et aussi avec l'administration. Nous sommes souvent sollicités pour « arrondir les angles ». Se syndiquer permet de revendiquer un statut, souvent auprès du chef d'établissement, pas toujours facile à obtenir en début de carrière, et un engagement. Les chefs d'établissement ont tendance à vouloir manœuvrer les jeunes en jouant sur leur inexpérience. Se syndiquer, c'est appartenir à un groupe dont on peut se sentir solidaire en cas de difficultés. Se syndiquer, c'est vouloir partager son expérience et ne pas imaginer son métier seul dans son coin.

une progressivité de l'entrée dans le métier, permettant aux jeunes collègues de revenir sur leur pratique et d'approfondir leur formation (en T1 en demi-service et en T2 14 heures pour les certifiés et 12 heures pour les agrégés).

Comme pour Julie, accompagnée « par des collègues très bienveillants ! », Léa, enseignante d'anglais en collège REP dans le 19<sup>e</sup>, souligne l'importance de l'accueil par ses pairs. « L'accueil des collègues en général et de la discipline en particulier s'avère primordial. On arrive sans repères. Tout est



« Avoir la vocation, ça aide à franchir ce premier cap »

nouveau ! L'établissement, la hiérarchie, les collègues. Surtout quand on est loin de chez soi, après une affectation dans une autre académie. On se sent déracinés. Sans réseau, sans amis à l'extérieur. Alors le « dedans » rassure. S'intégrer dans une équipe, profiter des conseils des uns, des ficelles des autres fait gagner du temps. Ça aide, ça motive. La solidarité des équipes ce n'est pas un vain mot. Moi j'ai la chance d'être titulaire sur un établissement, j'entends la difficulté de mes collègues à cheval sur deux voire trois établissements pour lesquels cette solidarité fonctionne plus difficilement. »

### Être mieux payés

Cette aide profite essentiellement pour la préparation des cours. Léa souligne la difficulté à « devoir préparer des cours pour plusieurs niveaux et juger ce qui doit être transmis ». Elle tâtonne un peu. « En préparant, j'imagine ce que les élèves vont répondre mais in situ ça ne marche pas forcément comme je l'avais pensé. Ça déstabilise un peu mais il faut alors savoir rebondir. Au final, même après quelques semaines, on engrange de l'expérience. » Pour elle, le plus dur reste l'absence de vie sociale. « Depuis fin août, j'ai le nez dans le guidon. Le travail scolaire occupe l'essentiel de mes journées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement. Je n'ai plus vraiment de vie sociale. Le moral en prend un coup. Il faut alors s'accorder quelques respirations pour tenir le coup. Mais c'est dur ! »

L'année dernière, une étude menée auprès de plus de 700 d'entre eux rapportait qu'un nouvel enseignant sur dix se trouvait en état d'épuisement professionnel (burn-out) au terme de sa première année d'enseignement. Au bout de trois ans, ce fut le cas de 47 % des enseignants. Pas surprenant de

constater, selon un rapport sénatorial de 2016 sur le budget de l'Éducation nationale, que le nombre de démissions d'enseignants a doublé dans le secondaire en quatre ans, après la première année.

Si les néotitulaires dénoncent ces conditions d'exercice du métier, ils déplorent également celles liées aux salaires.



« Au début, il faut s'accrocher. J'attends avant de me projeter dans ma carrière »

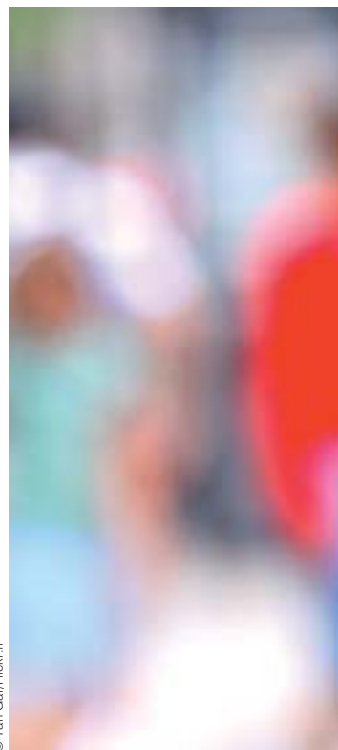
Le niveau de salaire en début de carrière est de 1,24 fois le SMIC contre 2,1 fois il y a 40 ans. La première affectation est souvent synonyme de frais très lourds : déménagement, achat de fournitures et de matériel pédagogique et professionnel, remboursement de prêts (étudiants, voiture, caution, etc.). En France, le salaire moyen d'un enseignant est inférieur d'environ 30 % à celui d'un cadre de la Fonction publique qui touche

davantage de primes et de 37 % à celui d'un cadre du secteur privé (rapport annuel sur l'état de la Fonction publique – DGAFP 2013). Comparé aux salaires enseignants des autres pays de l'OCDE, le salaire statutaire moyen d'un enseignant en collège est inférieur de 10 % à la moyenne de l'OCDE. Dans l'optique d'un fort renouvellement de la profession et pour éviter une perte d'attractivité des métiers, le SNES-FSU milite pour une accélération de la revalorisation des débuts de carrière.

En région parisienne, Léa ne s'en sort que « parce (je) vis toujours chez mes parents ». Le logement est effectivement un problème. « J'attends un logement social mais rien ne vient et mes revenus ne me permettent pas de postuler pour une autre forme de location. C'est un autre problème dont on se passerait bien en début de carrière. »

Malgré ces difficultés, la grande majorité des jeunes collègues s'accroche et ne renonce guère. « Il y a un cap à passer » estime Léa. « J'ai la chance d'avoir un poste fixe et même si je ne me projette pas encore dans ce que sera ma carrière, je trouve déjà des motifs de satisfaction notamment en voyant mes élèves progresser. "Accroche-toi", c'est vraiment la phrase qu'on souhaite entendre et faire sienne. » La passion aide en effet à passer ce cap de la première année. ■

# L'association Ashoka



**DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE DANS LE MONDE ÉDUCATIF, ASHOKA** se présente à la fois comme une association à but non lucratif, et comme un réseau d'entrepreneurs qui veulent changer le monde. Autrement dit, quand les changemakers veulent « disrupter » le service public.

## À la bonne « école » de l'entreprise

En juin 2016, à l'occasion de l'événement « Redessignons l'éducation », *Le Monde* publie un dossier sur l'innovation dans l'éducation, en partenariat avec Ashoka. Au début de l'année 2017 sort un documentaire sur l'école, *Une idée folle*, réalisé par Judith Grumbach. Le film est une commande de l'organisation, qui l'a financé et produit par la personne de Thomas Blettery, directeur Éducation chez Ashoka France.

### Une ONG internationale ?

Ashoka c'est d'abord un discours séduisant. Elle se présente comme une ONG internationale qui rassemble à travers le monde entier des « entrepreneurs sociaux » dont

le but est « d'accélérer l'innovation sociale ». Un entrepreneur social est « un individu qui met ses qualités entrepreneuriales au service de la résolution d'un problème sociétal à grande échelle ». Sur la page d'accueil du site internet de la branche française, une citation de Bill Drayton, président et fondateur, est mise en avant « Un entrepreneur social ne se contente pas de donner un poisson, ou d'apprendre à pêcher, il ne sera satisfait que lorsqu'il aura révolutionné toute l'industrie de la pêche ».

L'organisation Ashoka se définit ensuite ainsi : « Entre 2014 et 2017, Ashoka a identifié et sélectionné un réseau de Change-

*maker Schools : des établissements scolaires – publics, privés, urbains, ruraux, confessionnels ou non – qui font de la démocratie, de la citoyenneté et du vivre-ensemble la colonne vertébrale de leur proposition pédagogique, tout en favorisant l'acquisition des savoirs fondamentaux. Ils [...] favorisent le développement de qualités d'empathie, de coopération, de prise d'initiative, de leadership pour leur permettre de contribuer à transformer positivement la société à leur échelle.*

*Ashoka permet aux Changemaker Schools de gagner en visibilité, en leur donnant accès à un réseau national, européen et international, et imagine à leurs côtés les leviers à actionner pour accélérer la transformation de l'écosystème éducatif. »*



### POINTS DE VUE CROISÉS

- ▶ **Olivier Zunz.** *La philanthropie en Amérique. Argent privé, affaires d'État*, Paris, Fayard, 2012. Traduit de l'anglais (États-Unis) par Nicolas Barreyre.
- ▶ **Associations :** faire face à l'offensive des entrepreneurs sociaux, par Pablo Sevilla, pour le site Ballast <https://www.revue-ballast.fr>
- ▶ *Un petit complément au débat sur Ashoka*, par Luc Cédelle, 10 septembre 2017 (article de blog) <http://education.blog.lemonde.fr>
- ▶ *Qui a eu cette idée folle, un jour de vendre l'école*, par C. Cailleaux et A. Hart-Hutasse, 10 septembre 2017 (article de blog).

### Un réseau au service des entrepreneurs

Parmi ses nombreux champs d'intervention, l'organisation s'intéresse particulièrement à la jeunesse. Elle souhaite « que l'expérience éducative, dans et en dehors de l'école, permette à chaque enfant qui grandit de devenir un citoyen autonome, créatif et responsable, conscient des défis sociétaux, ayant confiance en sa capacité à transformer positivement le monde dans lequel il vit et

en mesure de s'épanouir dans un monde complexe, qui se transforme de plus en plus vite ». Un discours qui pourrait séduire au sein du service public...

Ashoka dispose d'un budget annuel de 42 millions de dollars, dont 2 millions pour la France. Ses partenaires sont de grandes entreprises et fondations d'entreprises : American Express, Capgemini, Cartier, EDF, Bettencourt, McKinsey, Veolia, etc. La branche française a ses bureaux au sein de la Station F, pépinière de start-up créée par Xavier Niel. Le vice-président et directeur délégué à la stratégie d'Iliad, maison mère du fournisseur d'accès à internet et de téléphonie Free, est sans doute un *changemaker*, mais il n'est pas réputé pour sa volonté de défendre les services publics. Il déclarait par exemple en 2016 dans le magazine *Society* « *Pirater le système, vous pouvez le faire de manière légale : par exemple, l'École 42 [école française d'informatique privée financée par Niel, ndlr], c'est un piratage du système. C'est prendre l'éducation et dire "on n'a plus besoin de profs", c'est appliquer l'économie collaborative à l'éducation... On est les premiers à le faire au monde, et c'est une forme de hacking* ».

### Sous influence américaine

L'argent d'Ashoka sert à créer des réseaux : celui des écoles qui reçoivent un soutien apparemment non financier (communication, conseils, etc.), celui des *fellows* aidés dans le développement de leur « business plan ». À ce jour, on trouve dans la liste de ces 63 entrepreneurs soutenus en France, des profils assez variés, dans le domaine de l'écologie (Pierre Rahbi...), de la petite

enfance (une fondatrice de crèche), des nouvelles technologies (Simplon) et de la recherche (le Centre de recherches interdisciplinaires de François Taddei). Cette liste comprend aussi des associations comme « Coexister », mouvement interconventionnel de jeunesse et d'éducation populaire, reconnu d'intérêt général, aconfessionnel



et apartisan, permettant à des jeunes de 15 à 35 ans de créer du lien social et de promouvoir un mieux-vivre ensemble. Un mélange des genres assez déroutant entre monde associatif et monde entrepreneurial.

L'organisation a été fondée par Bill Drayton, qui a travaillé pour McKinsey, l'un des géants états-uniens prospérant sur le marché mondial de l'éducation. Le projet d'Ashoka est fondé sur cette immixtion du public et du privé, avec l'affirmation que les deux doivent unir leurs efforts au service de l'intérêt général, sur le modèle de la philanthropie américaine.

La notion d'entrepreneuriat social est au cœur de la stratégie de communication d'Ashoka, qui entretient la confusion avec l'économie sociale et solidaire, et avec les services publics, dont l'éducation.

### Entrepreneuriat social contre service public

On reconnaît le discours des libéraux selon lequel une mission de service public peut bien être assurée par des acteurs privés. Ashoka arrive ainsi à séduire y compris des personnels de l'Éducation nationale, et des médias qui apprécient le « label » *changemaker*, car il permet de montrer que le service public est capable de se transformer malgré les pesanteurs d'un système bureaucratique...

Un bon exemple en est la mise en avant du collège expérimental Clisthène, particulièrement valorisé parce qu'il est public. Le réseau des *Changemakers Schools* comprend pourtant bon nombre d'établissements privés. Cette valorisation de pionniers qui montreraient la voie est dangereuse parce qu'elle rencontre bon nombre de projets de réformes : autonomie et encouragement à déroger aux textes pour expérimenter, « carcan » des statuts et du paritarisme qui empêchent de reconnaître l'implication des personnels les plus méritants, les plus innovants, etc. La logique d'Ashoka, sa volonté de soutenir des leaders disruptifs, porteurs de solutions innovantes, donc forcément bonnes (!), semble bien adaptée aux orientations voulues par Emmanuel Macron pour la « start-up nation ». ■

Rubrique réalisée par Amélie Hart-Hutasse

## LA PHILANTHROPIE AUX ÉTATS-UNIS, REGARD HISTORIQUE

Après la guerre de Sécession, l'Amérique connaît un développement inédit des grandes fortunes. Alors que la charité était jusqu'alors consacrée à des causes circonscrites, ces nouveaux millionnaires ne visent rien moins que le « bien de l'humanité », nationalement et au-delà des frontières. Abordant la philanthropie en hommes d'affaires, ils cherchent aussi à traiter les problèmes à la racine. Ce tournant idéologique s'appuie sur des évolutions législatives : autorisation de dons souples et généralistes ; développement des « fondations » et possibilité, dès 1913, d'exemption du nouvel impôt sur le revenu. [...] Parallèlement, la philanthropie américaine doit aussi fondamentalement son essor à l'action de masse, portée par les couches moyennes et populaires. Celle-ci débute avec la lutte contre la tuberculose et l'importation en 1908 de la campagne danoise de souscription

de timbres, en partenariat avec la Croix-Rouge. La « transformation conceptuelle » est alors de faire investir les couches populaires certes dans l'épargne, mais aussi la philanthropie, en

de l'aide aux pauvres, de l'éducation, du développement culturel, des réformes agraires dans le Tiers-Monde... À la consécration de la philanthropie privée par une politique fiscale incitative, pour les plus riches mais aussi les classes moyennes et supérieures, s'ajoutent l'apparition timide des fondations d'entreprise et, surtout, l'implication massive de l'État fédéral, que certains qualifient alors de véritable « philanthropie publique » - et qui contraint les fondations à repenser leurs missions, en investissant des niches ou en finançant des projets expérimentaux. [...]



imposant « l'une et l'autre comme complémentaires, et non antagonistes » : le développement de l'hygiénisme, en profitant à la société, sert aussi l'individu donateur. [...] Les années 1950 apparaissent comme un âge d'or, même si certains ont pu parler de « frileux milliards ». La philanthropie est alors au service

[La philanthropie est] en parfaite adéquation avec des valeurs américaines fondamentales, en apparence antinomiques mais qu'elle permet de concilier (faire du profit en œuvrant pour la justice sociale ; affirmer sa liberté individuelle en s'ancrant dans la communauté ; articuler intérêt personnel et altruisme).

Extraits de l'ouvrage de référence d'Olivier Zunz, par Axelle Brodriez-Dolino dans la revue d'histoire sociale *Le Mouvement social*.

À LIRE

Notre sélection

INVITATION AUX VOYAGES



Référence en lettres et sciences humaines, les éditions Atlande se lancent dans une collection de guides bilingues aussi savoureux qu'exigeants. De *Appia antica* à *Zonzo* (Rome), de *África* à *Vistas* (Lisbonne) ou de *Ad* à *Wall street* (New York), ces abécédaires amoureux capturent l'essence de chaque ville. Des textes courts introduisent des extraits littéraires choisis avec soin et présentés dans leur langue originale et traduits. Chaque entrée offre ainsi un voyage intime dans les rues comme dans les mots. Loin des sentiers battus. **C. E.**

• *Rome en V.O., Berlin en V.O., New York en V.O.*, Collection Villes en V.O., dirigée par Gabrielle Yriarte, éditions Atlande.

COLONIE ET COLONIE ?



Un aspect peu étudié de la colonisation européenne des territoires conquis : la colonie de peuplement. Elle se distingue de la colonisation d'exploitation, reposant sur la rapine et la spoliation des terres indigènes. De l'Algérie à l'Angola, de la Namibie à l'Afrique du Sud, on découvrira comment ces « pionniers », devenus parias, seront broyés par leur propre peur, leurs illusions, leur renfermement sur eux-mêmes et les relations de plus en plus difficiles avec les métropoles.

Jacqueline Dérens

• *Colonies de peuplement - Afrique XIXe-XXe siècles*, Joël Michel, Éditions CNRS, 2018.

UN BATEAU COSMOPOLITE



Le 24 mars 1941. Le Capitaine Paul-Lemerle, surnommé « Pôvre merle » - et l'on comprend vite pourquoi - quitte le hangar 7 du port de Marseille. À son bord, 250 passagers, hommes et femmes, exilés, bannis, pourchassés. Ils fuient une Europe à feu et à sang. Parmi les immigrés de l'Est, les rejetés de Vichy, les républicains espagnols, les juifs allemands, les apatrides, on croise André Breton dialoguant avec Claude Lévi-Strauss, Anna Seghers, la photographe allemande Germaine Krull, le peintre cubain Wilfredo Lam... Tout un microcosme d'artistes « décadents », écrivains surréalistes et intellectuels qu'Adrien Bosc fait revivre dans un roman érudit et vivant. **C. E.**

• *Capitaine*, Adrien Bosc, Stock.

UNE SÉLECTION INTERSUBJECTIVE

Chic, c'est la rentrée... littéraire

Comme chaque année, et malgré tous les prophètes de la fin du papier, les sorties sont au-delà des forces d'un être humain raisonnable. Pour choisir, il faudrait lire toute la production, soit plus de 500 romans sans compter les essais et autres récits... Moins de publications, pourtant, que l'an dernier suivant les comptes. Les présentations ci-après n'ont pas d'autre but que faire la preuve de la diversité des imaginations.

Les imaginaires peuvent se bousculer, se heurter. Éric Chauvier, anthropologue spécialiste des villes



qui enseigne à l'école d'architecture de Versailles, ressuscite Baudelaire dans le Paris d'aujourd'hui. *Le Revenant*, texte aussi brillant qu'inclassable de 80 pages, rend vivantes les visions baudelairiennes prémonitoires, « *le premier voyant* » affirmait Rimbaud. Des tableaux parisiens où les fleurs du mal continuent de croître.

Ça raconte Sarah, histoire simple d'une femme, la narratrice, jeune professeure séparée du père de son enfant. Elle vit avec son « compagnon bulgare ». Un jour, elle rencontre Sarah, violoniste, qui parle fort et se maquille trop. Sarah aux yeux de serpent, à la beauté bizarre. Sa force de vie vampirise la narratrice et contamine l'écriture. Un magnifique roman

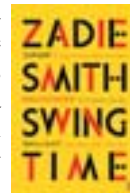


de la passion amoureuse qui subjugue dès les premières pages. La littérature israélienne est l'une des plus vivaces, obligée de s'interroger sur le drame palestinien, sorte de synthèse de tous les autres. Comment vivre les conflits divers qui agitent cette société éclatée qui dérivent vers la haute mer et un possible naufrage ? Eshkol Nevo, roman après roman, en dessine



les contours. *Trois étages* décrit des habitants de cet espace clos. Georges Pérec est passé par là, entre sociologie et fiction. Plus encore que chez Pérec, les personnages se débattent dans des contradictions insolubles qui sapent leur identité.

Zadie Smith, Britannique, dresse le portrait d'une mère, femme forte qui a décidé de faire sa place dans cette société blanche. Sa fille - la narratrice - a comme amie Tracey, faite pour la danse. Métisses toutes les deux, vivant dans un quartier indo-pakistanaï - pour ne pas dire « Noir » - de Londres, elles s'acharnent à résister et à exister. L'une en acceptant les conditions qui lui sont faites, l'autre en se révoltant violemment. Elles se retrouvent dans l'amour des comédies musicales, des danseurs de claquettes, Bill « Bojangles » Robinson et Fred Astaire ainsi que Jeni LeGon moins connue mais qui a inspiré Michael Jackson. *Swing Time*, titre aussi



d'un « musical » avec Fred Astaire, devient une sorte d'histoire de la danse, de la mémoire des opprimés, des oubliés.

*Rivière tremblante* est un roman sensible sur le sentiment de culpabilité comme sur la place des morts grignotant peu à peu les vivants. Andrée Michaud, canadienne, décrit des paysages sauvages qui savent parler du passé et arrivent à surmonter toutes les tentations de l'enfermement. Une ode à la liberté même si le prix à payer est très élevé.

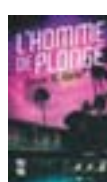
*Helena* dresse deux portraits de mère. L'une castratrice, l'autre amoureuse sans se préoccuper de sa fille. La rencontre de ces deux mondes - un huis clos étrange dans un coin reculé des États-Unis - sera un drame supplémentaire dans le contexte de violences sexuelles d'un père sur son fils. Jérémy Fel sait décrire les comportements expliqués par la petite enfance. Comme un écho des thèses de Freud pour un thriller psychologique. ■

Nicolas Bénétiès, Cécile Exbrayat

• *Le revenant*, Éric Chauvier, Allia ; *Ça raconte Sarah*, Pauline Delabroy-Allard, Éditions de Minuit ; *Trois étages*, Eshkol Nevo traduit par Jean-Luc Allouche, Gallimard ; *Swing Time*, Zadie Smith, traduit par Emmanuelle et Philippe Aronson, Gallimard ; *Rivière Tremblante*, Andrée Michaud, Rivages/Noir ; *Helena*, Jérémy Fel, Rivages.



Du côté des polars...



*L'homme de plongée* est une quasi-enquête sociologique sur la difficulté de se réinsérer et de laisser le passé de côté. Dannie M. Martin, l'auteur, est aussi, comme son personnage Bill Malone, un ancien taulard. Comment vivre dans une société qui marque au fer rouge les anciens délinquants ? La prison ne permet pas de se trouver une place ni de pouvoir se défendre et défendre les siens. Un réquisitoire

transcendé par l'amour, le sexe et l'amitié.

*Hong Kong Noir*, composé de six nouvelles, met en scène le même personnage Kwan Chun-dok, un cadre de la police de Hong Kong. Chan Ho-kei, l'auteur, a choisi de mêler des intrigues classiques du roman policier et un emprunt au polar social via la description de Hong Kong. La forme de rétrospective, de 1967 à nos jours, permet de mettre en évidence la permanence de certains quartiers et les changements profonds qui affectent la vie quotidienne. Le procédé de *flash-back*, de la mort

à l'apprentissage, permet de faire passer les intrigues trop connues en transformant même l'écriture. Découverte d'un auteur, d'une cité et de ses habitants, de sa corruption et de sa pègre. Ironie, humour sont au rendez-vous pour donner du sel au trop utilisé. ■ Nicolas Bénétiès



• *L'homme de plongée*, Dannie M. Martin, traduit par Jean-François Le Ruyet, 10/18 ; *Hong Kong Noir*, Chan Ho-kei, traduit par Alexis Brossollet, Folio/Policier.

# Le football du peuple

**J**anvier 2011, place Tahrir au Caire. Des centaines de milliers de manifestants descendent dans les rues pour protester contre le régime militaire d'Hosni Moubarak. La répression policière est violente. Face aux forces de l'ordre, les Ahlawy, reconnaissables à leur maillot rouge toqué d'un aigle noir, sont en première ligne. Habiles et courageux face à la brutalité policière, les supporters du Al Ahly SC – club de football du Caire le plus populaire d'Égypte – deviennent l'un des fers de lance de la révolution égyptienne.

À l'opposé du football « business » incarnant plus que jamais les dérives du capitalisme débridé, Mickaël Correia nous offre une histoire passionnante de l'« autre football ».

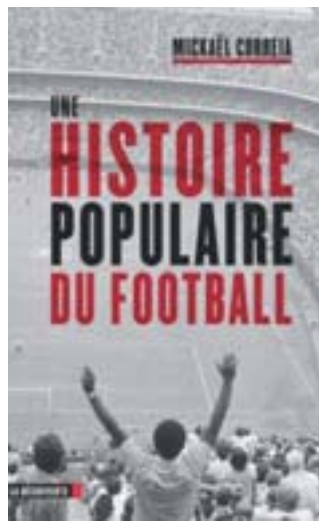
Au cours de l'Histoire et aux quatre coins du monde, ce sport a été en effet le creuset de nombreuses résistances à l'ordre établi, qu'il soit patronal, colonial, dictatorial, patriarcal ou tout cela à la fois. Il a également permis de faire émerger de nou-

velles façons de lutter, de se divertir, de communiquer – bref, d'exister.

D'un style limpide et d'une grande rigueur historique, les 22 chapitres font circuler le récit, à la manière d'un ballon, sur cet immense terrain de lutte qu'est la « planète football », de Manchester à Buenos Aires, de Dakar à Istanbul, de Sao Paulo au Caire, de Turin à Gaza...

Cette histoire populaire du ballon rond s'attache aussi à donner la parole aux protagonistes de cette épopée, dans les tribunes du Barça sous le joug du franquisme comme sur les terrains sud-africains durant les heures sombres de l'apartheid, dans les clubs ouvriers français de l'entre-deux-guerres comme dans les communautés zapatistes du Chiapas dans les années 2000.

En esquissant un nouvel imaginaire politique bien éloigné de celui imposé par la culture footballistique dominante, l'ouvrage fait le pari que le football reste, avant tout et malgré tout, un formidable levier pour reprendre le



pouvoir sur nos corps et nos vies. À l'heure où le libéralisme économique atomise les individus, le foot est encore synonyme de générosité, de beauté du geste et de mouvement collectif.

Comme le clament les supporters du Liverpool FC dans leur hymne mythique : « *Bien que tes rêves soient maltraités et emportés par le vent / Continue de marcher, continue de marcher avec l'espoir dans ton cœur / Et tu ne marcheras jamais seul.* » You'll never walk alone. ■

**Stéphane Rio**

• *Une histoire populaire du football*, Mickaël Correia, La Découverte, 2018.

## NOS COLLÈGUES PUBLIENT

### ► RACONTE-MOI HAÏTI

Un livre passionnant et très utile. Passionnant : il retrace de façon synthétique et complexe l'histoire riche et complexe d'Haïti, véritable « banc d'essai des Amériques » depuis 1492 et le génocide d'un million de Tainos. Très utile également : il nous offre de nombreuses séquences pédagogiques innovantes et très exploitables. Une leçon d'histoire connectée et critique !

**Stéphane Rio**

• *Histoire d'Haïti. Les enjeux de la mondialisation de 1492 à nos jours*, Nadine Baggioni Lopez, CIDHCA Édition, 2018.

### ► UN AMOUR FOU

Un roman sur la mémoire de l'amour passé. L'amour d'Eva qui, une fois partie, sera la figure d'une passion. À travers cet amour de jeunesse, Eva se transformera en une sorte de fée. C'est le récit palpitant et réconfortant de toute quête d'une vie – l'amour fou – que Guy Cimper nous donne à suivre.

**S. R.**

• *La Rue des Juifs*, Guy Cimper, Éditions Le Calvaire, 2018.

## FOR THE KIDS

### Loup y es-tu ?

Vous connaissez l'histoire des trois petits cochons ? Découvrez maintenant Yvonne, Marjorie et Marilou, trois cochonnettes solidaires et débrouillardes qui ne s'en laissent pas conter ! Si le loup les a prises pour des jambonnes, elles ne se laisseront pas fumer. Le nouveau conte en chansons du duo Catherine Vincent est drôle, pop-rock et se savoure comme une sucrerie.

**C. E.**

• *Les Trois Cochonnettes*, livre-CD, Catherine Vincent, Le Label dans la Forêt.

### Émouvant !

Émilie, héroïne du roman, fait sa rentrée dans un nouveau collège. Parce qu'elle est rousse et timide, une élève commence à se moquer d'elle et entraîne les autres. Un harcèlement sournois et quotidien s'installe. L'enfermement progressif, la solitude et le désespoir de l'adolescente sont finement décrits alors que les adultes ne voient pas le drame se nouer sous leurs yeux. « Talents hauts » publie des ouvrages jeunesse de qualité qui entendent lutter contre les discriminations et le sexisme en particulier. Une réussite !

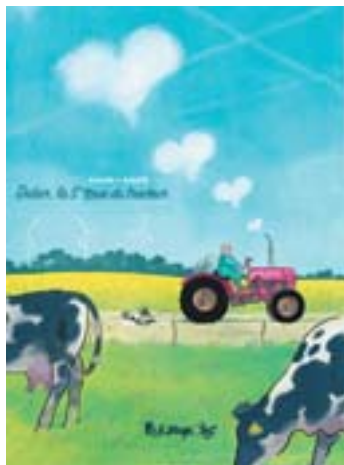
**Catie Pillé**

• *La carotte et le bâton*, Delphine Pessin, Talents hauts, 2017.

## Le coin de la BD La quête universelle de l'amour

**S**cénariste et dessinateur, Pascal Rabaté a publié des œuvres aussi variées que *Ibicus*, qui l'a fait connaître, adapté de l'œuvre de Tolstoï, ou *La déconfiture* qui raconte la débâcle de 1940 entre burlesque et drame. Ce nouvel album, *Didier, la 5<sup>e</sup> roue du tracteur*, avec le dessinateur François Ravard, renoue avec la veine des *Petits ruisseaux*. Ce précédent album, paru en 2006, mettait en scène la vie d'Émile, veuf et retraité, vivant sur les bords de Loire une existence sans heurts, faite de rituels, d'amitié, de parties de pêche paisibles. Un jour, Émile perdit son ami et compagnon de pêche Edmond, qui lui avait révélé sa vie amoureuse et sexuelle cachée. Pour ne pas sombrer, il tenta de retrouver goût à la vie, entre les envies oubliées d'adolescent et les envies d'en finir. Pascal Rabaté transposa lui-même au cinéma en 2010 ce récit.

Didier, le nouveau héros de Rabaté et Ravard, a 45 ans seulement. Il est hanté par l'angoisse de mourir sans avoir enfin connu l'amour, « *le grand amour, celui qui aide à vous lever le matin et vous donne envie de vous coucher le soir... Celui qui rafraîchit les journées et réchauffe les nuits... Celui qui rend beau... qui rend bon* ». Didier ne met pas toutes les chances de son côté dans cette quête. Peu attentif à son apparence, il ne choisit pas avec un soin excessif ses vêtements.



Il aime picoler aussi, notamment sa propre production de vin de noix et d'eau-de-vie de poire. Surtout, il est accaparé par la ferme dont il s'occupe avec sa sœur Soizic – dont il s'occupe avec moins de sérieux et d'acharnement au travail que cette dernière, il faut le reconnaître. Parce que les occasions de rencontrer des femmes sont rares dans sa campagne bretonne, Didier s'inscrit sur un site. Les planches consacrées à la rédaction de la petite annonce sont un des moments les plus drôles de l'album, lorsqu'il faut trouver des mots « vendeurs » pour le célibataire endurci que ne veut pas « mentir sur la marchandise ».

Pleins d'humour, traitant tous leurs personnages avec tendresse, les auteurs de l'album n'oublient pas d'évoquer, en arrière-plan, la détresse sociale et économique présente dans le monde agricole. Didier et Soizic accueillent dans leur ferme leur voisin Régis, qui vient de faire faillite et dont tous les biens ont été vendus aux enchères. Demeure au cœur du récit la quête de l'amour et du bonheur, si universelle qu'elle peut émouvoir et faire sourire les lecteurs et les lectrices de tout âge, ruraux comme urbains, au « physique atypique » ou non. ■

**Amélie Hart-Hutasse**

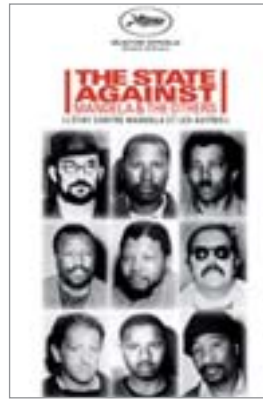
• *Didier, la 5<sup>e</sup> roue du tracteur*, récit de Pascal Rabaté, dessin de François Ravard, Futuropolis.

L'ÉTAT CONTRE MANDELA ET LES AUTRES, UN FILM DE NICOLAS CHAMPEAUX ET GILLES PORTE (FRANCE)

# Un message d'espoir

À partir des archives sonores du procès de Rivonia, restaurées par l'INA, Nicolas Champeaux et Gilles Porte nous offrent un OCNI. Comment identifier un objet cinématographique qui relève du documentaire, de l'animation et du témoignage ? En octobre 1963, huit responsables de l'ANC comparaissent devant la justice sud-africaine pour trahison et sabotage. Le procureur, Percy Yutar, voulait leur peau. Un groupe d'avocats, hostiles au régime d'apartheid, n'a pas hésité à prendre la défense des accusés. Parmi eux, Nelson Mandela, lui-même avocat, décida de plaider sa défense et celle de ses compagnons. L'histoire a retenu ses paroles : un plaidoyer contre le régime d'apartheid et un hymne à la justice et à la liberté.

Ils étaient neuf dans le box des accusés : six noirs, un Indien et deux blancs, dont un, Lionel Bernstein, fut acquitté. Au moment du tournage, trois d'entre eux étaient encore en vie : Ahmed Kathrada, Andrew Mlangeni et Denis Goldberg. Faire entendre la voix de ces trois survivants est un moment particulièrement émouvant. Ce procès a changé leur vie et celle de leurs proches, saccagées par le régime d'apartheid. En l'absence d'images du procès, le dessin d'animation prend la place. On voit sur l'écran un procureur, tout vêtu de noir, incarnation parfaite du méchant, face à des petits



bonhommes rondouillards et grimés. Ils le renvoient dans les cordes en lui expliquant qu'ils sont du bon côté de l'histoire et prêts à mourir pour une cause juste.

Le film tient en haleine le spectateur jusqu'au dénouement : le verdict en juin 1964. La condamnation à la prison à vie est une victoire qui se traduit par l'explosion de joie de leurs

proches et la détermination de la jeune Winnie Mandela à continuer la lutte. Pour les plus anciens comme pour les plus jeunes, ce cocktail cinématographique résonne comme un message d'espoir : ne jamais accepter l'inacceptable ! ■ **Jacqueline Dérens**

## SÉRIE

Du grand art



Dans le Berlin de la République de Weimar, un inspecteur et une secrétaire de police mènent une enquête qui leur dévoile les différents visages de la ville : quartiers ouvriers et milieux d'extrême gauche, lieux de plaisirs et crime organisé, grande bourgeoisie et extrême droite.

Ils découvrent une société complexe dont les contradictions annoncent la montée du nazisme. La série, tirée d'un polar de V. Kutschner, développe une ambiance prenante à l'esthétique irréprochable. Nombreuses références à l'expressionnisme.

**Catie Pillé**

• *Babylon Berlin*, Allemagne, T. Tykwer, A. von Borries, Sky.

## RADIO



L'heure du conte

Ça commence par une voix d'enfant. Bientôt, des accords planants

signés « L'Impératrice », jeune groupe « cosmico-électro-pop », rappellent le *Veridis Quo* du générique de *l'Heure Bleue*. On est bien sur France Inter. La suite, c'est un conte inédit, imaginé et mis en voix par des écrivains contemporains : Alain Mabanckou, Leïla Slimani, Yannick Haenel, Alice Zeniter... Poétiques, drôles, philosophiques, des histoires à écouter ensemble, petits et grands, le temps d'enfiler un pyjama, de se brosser les dents avant de se souhaiter bonne nuit.

**Cécile Exbrayat**

• *Une histoire et...* OLI, 10 minutes, en podcast sur le site [franceinter.fr](http://franceinter.fr).

## MUSIQUES

• CLASSIQUE

Venise baroque

Contemporain de Vivaldi, né comme lui à Venise, Caldara (1670-1736) composa tout au long de sa carrière nombre d'oratorios, sorte d'opéra dont le thème est sacré. *Maddalena ai piedi di Cristo* met ainsi en musique le déchirement de Marie-Madeleine torturée devant le choix qui s'offre à elle : amour profane ou amour sacré, mener une vie sensuelle ou devenir la fiancée du Christ. Caldera alterne récitatifs et somptueuses arias, tour à tour émouvantes, entraînantes, et très souvent déchirantes. Il utilise somptueusement l'ensemble des ressources de la musique baroque, de sa capacité à nous faire ressentir un tourbillon d'émotions profondes et justes.



**Nicolas Morvan**

• *Maddalena ai piedi di Cristo*, Le Banquet Céleste, Damien Guillon, Alpha-Classics.

• ROCK

Une pop lumineuse



Ah, la pop française ! Celle qui illumine les nuits britanniques et américaines ! Voilà de quoi est fait le quintet parisien « En Attendant Ana ».

Une pop lumineuse baignée par la voix pénétrante de Margaux Bouchaudon, éclairée par une trompette souvent présente, une rythmique soutenue, un son de guitare qui convoque des sonorités passées mais au final un

paysage sonore vivifiant et un univers dans lequel on va se plonger pendant longtemps, sans retenue.

**Éric Loizeau**

• *Lost and Found*, En Attendant Ana, Trouble In Mind Records, 2018.

• CHANSON

Ballades électroniques

Sophie Hunger, chanteuse et compositrice, s'aventure pour son 7<sup>e</sup> album dans les contrées électroniques, sous latitude berlinoise. Une harmonie entre production musicale et ancrage géographique qui se reflète le long de son parcours musical, en anglais, en français ou en allemand.



Dans *Molecules*, on reconnaît immédiatement cette voix sincère et assurée. Mais les nappes électroniques auxquelles se joignent sobrement batterie et guitare confèrent cette fois aux mélodies des sonorités envoûtantes nouvelles. Onze ballades électroniques.

**Estelle de Tournadre**

• *Molecules*, Sophie Hunger, Caroline International.

• JAZZ

Un festival en Nièvre

*D'Jazz Nevers* fête sa 32<sup>e</sup> édition, du 10 au 17/11, avec un démarrage journalier à 12 h 15 pour se terminer au petit matin. Beaucoup d'invités et du théâtre, des conférences, des expos pour montrer un travail culturel qui a lieu toute l'année et pas seulement à Nevers.



**N. B.**  
• 03 86 57 00 00, [www.djazznevers.com](http://www.djazznevers.com).

## Un livre : le jazz en mots

Evan Parker, saxophoniste ténor et soprano tenant de l'improvisation libre raconte son parcours dans *De Motu*. Le parcours de sa génération. Ce petit livre (54 pages) en deux parties, française/anglaise, est aussi un essai sur la liberté musicale. Que signifie « improviser librement » ? Quel est le processus, le mouvement derrière le terme « improvising » ? Des interrogations-clés qui concernent toutes les disciplines artistiques. Stimulant.

**N. B.**

• *De Motu*, Evan Parker traduit par Guillaume Tarche, Lenka Lente Éditions.



• MUSIQUES DES ÎLES

Les îles du Sud, de la Réunion à la Crête en passant par la Sicile, Cuba et la Corse sans oublier les drames de Haïti, possèdent des cultures propres, des musiques spécifiques, originales trop souvent ignorées. Des trésors cachés qu'il faut aller découvrir. C'est la proposition de cette année du Festival Villes des Musiques du Monde. L'île aux enfants réunira 400 écoliers-chanteurs de la Cité des Marmots et le prix des « Musiques d'Ici » sera décerné pour la deuxième fois. Un programme en plein dans l'actualité, celle des migrations en particulier. Pour dire qu'elles sont une chance, celle de rencontrer d'autres cultures, celle aussi d'une fête retrouvée. Et de la danse...

**N. B.**

• Du 12/10 au 11/11, 01 48 36 34 02, [www.villesdesmusiquesdumonde.com](http://www.villesdesmusiquesdumonde.com).





© Benoîte Fanton

TROIS QUESTIONS À GÉRARD GELAS, directeur du Chêne noir, Avignon

# Auprès de mon chêne... noir

**L'US Mag :** Après 50 ans de créations du Chêne noir, on célèbre cette année les 50 ans du « off ». Quelles étaient alors vos aspirations ?

**Gérard Gelas :** Nous voulions la liberté d'expression dans un contexte étouffant, avec pour ma part une forte influence de Jean Vilar. Enfant d'immigrés italiens, venant d'un quartier populaire d'Avignon, je dois à des profs de lycée mon goût de la lecture et ma découverte du théâtre. En 1967, j'étais musicien de jazz, poète... totalement inconnu avant de rencontrer Benedetto et son Théâtre des Carmes puis de créer ma première pièce.

**L'US Mag :** Comment est né ce « festival off » et quel est votre regard sur ses évolutions, réussites, dérives marchandes ?

**G. G. :** Certains prétendent que le déclencheur fut l'interdiction en 68 de ma première création théâtrale *La paillasse aux seins nus*. Aujourd'hui, certes, le commerce triomphe à part dans quelques

salles. L'équipe du Chêne noir est toujours attachée aux valeurs fondatrices. Nous ne louons jamais notre salle mais nous proposons des coproductions. Le festival off a toujours sa fonction.

**L'US Mag :** Le Chêne noir a une importante activité toute l'année, mais avez-vous un impact dans les quartiers populaires d'Avignon ?

**G. G. :** Ici c'est tout le temps plein mais ma pièce de 2016 sur les migrants a été jouée une semaine au Champ-Fleuri avec un public important de ce quartier populaire. J'y tiens particulièrement comme l'accueil de 1 500 enfants de banlieues venant chaque année. Après avoir vu un spectacle, ils le réécrivent à leur façon avec leurs professeurs et intervenants. Ils viennent le jouer ici en fin d'année avec tous les moyens professionnels... et les parents viennent... ■

Philippe Laville

Extraits de l'entretien réalisé à Avignon en juillet 2018. En intégralité sur [www.snes.edu/culture](http://www.snes.edu/culture)

## POUR LA CLASSE

### Images du passé

La sérigraphie est un procédé presque inventé par Mai 68. L'atelier des Beaux-Arts s'en était servi tout en faisant appel à des créateurs connus et moins connus. Cet ouvrage rend hommage à tous ces anonymes. **N. B.**

• *Continuons le combat - Les affiches de Mai 68*, Actes Sud.



### Images du présent



Un atlas est un atlas. Celui-là remplace avantageusement le regretté *Images du Monde*. Un instrument forcément utile. **N. B.**

• *Atlas socio-économique des pays du monde*, Larousse.

## À DÉCOUVRIR...

### Le hang, un instrument déconcertant

Inventé en 2000 par deux Suisses et constitué de deux hémisphères en acier trempé d'une quarantaine de centimètres de diamètre soudés ensemble, le hang est un instrument à percussion dont on joue en frappant et en frottant différents endroits de l'objet avec les doigts, la paume ou le poignet. Les sons produits s'apparentent à ceux d'une harpe, d'une cloche, d'un gong, avec des harmoniques d'une grande délicatesse. On voit et on entend G. Farahani jouer du hang dans *My Sweet Pepperland*, film franco-kurde d'H. Saleem. Citons aussi R. Sotomayor, S. Maher, D. Waples, D. Charrier ou encore L. Sureau.

**B. Cacheux, G. Chourru**

• *Hang the Beat*, Rafael Sotomayor, CD Baby Music Store, [panart.ch](http://panart.ch); [hang.com](http://hang.com); [youtube.com](http://youtube.com).



### Conversation chantée



Marie Abela, chanteuse, comédienne, clowne et musicienne propose une création itinérante qui se veut « conversation chantée poético-philosophique ». **P. L.**

• *Mue D'âme*, Marie Abela, [www.marie-abela.fr](http://www.marie-abela.fr), présentée sur [www.snes.edu/culture](http://www.snes.edu/culture).

## UNIVERSITÉ POPULAIRE DE MARSEILLE La connaissance pour tous



C'est au tour de Marseille d'entrer dans la danse des Universités Populaires. Des cours hebdomadaires, gratuits, ouverts à tous, sans condition d'âge ni de diplôme, sans inscription, sans examen à passer, juste pour le plaisir d'apprendre.

À deux pas de la Canebière, ce sont plus de quarante conférences qui seront proposées cette année. Des cours suivis de discussions proposés par 25 professeurs et chercheurs bénévoles qui viennent partager l'état de la recherche sur des thématiques très variées.

Philosophie, économie, sociologie, histoire, langage et sciences. Le programme est éclectique. Son fil rouge : donner à penser la société et le monde et permettre ainsi l'émancipation par le savoir. ■

**Stéphane Rio**

• Programme sur <http://upop.info>

## Visites automnales

L'Île-de-France regorge de musées et monuments célèbres, mais on y trouve aussi des endroits moins connus, qui méritent pourtant qu'on y consacre un dimanche.



© DR

► Parmi ceux-ci, l'église **Notre-Dame du Raincy (93)** : c'est la première église entièrement construite en béton par les frères Perret en 1923. Elle présente une façade vaguement gothique en béton brut, un clocher à ressauts de plus de 50 mètres. Dès l'entrée, on est frappé par l'impression de grandeur et de clarté de la vaste nef et par le patchwork de vitraux

bleu profond du fond, aboutissement des camaïeux progressifs des verrières des murs latéraux. Au centre de celles-ci, des vitraux de Maurice Denis évoquant Marie. L'un d'entre eux est particulièrement insolite : Marie protège de l'avancée des Allemands les poilus et les généraux de la bataille de l'Ourcq.

► Cinq ans plus tard, Le Corbusier construit une maison à **Poissy (78)** pour la famille



© DR



© DR

Savoie. L'architecte la pose sur pilotis dans un joli parc arboré. La « **Villa Savoye** » présente toutes les caractéristiques des bâtiments du maître : béton blanc, pilotis, toit-terrasse solarium, jardin suspendu, fenêtres en longueur, meubles intégrés en béton et métal, luminaire design dans le salon, la très moderne méridienne qui sépare la chambre du propriétaire de la salle de bains. Quelle impression de confort, de clarté, d'espace !

► À **Périgny-sur-Yerres (94)**, Dubuffet crée en 1968 la « **Closerie Falbala** », jardin en béton noir et blanc entourant le Cabinet logologique, lieu sans fenêtre destiné à la méditation, aux murs couverts des peintures du peintre, bleues, noires et blanches pour l'antichambre, auxquelles se rajoute le rouge dans la chambre. C'est stupéfiant et magnifique. On peut, à côté, visiter les ateliers transformés en musée. Dubuffet ayant souhaité que soit conservé le calme du lieu, il n'en est pas fait de publicité. ■

Sylvie Chardon



© CC-Flickr-Etienne

# « Augmenter les minima sociaux est une question de dignité et de modernité »

Christophe Robert est docteur en sociologie et a exercé son activité de chercheur pendant dix ans ; il a notamment publié en 2007 *Éternels étrangers de l'intérieur, les gens du voyage en France* (Desclée de Brouwer, 2007). Il a été membre de plusieurs institutions publiques, comme l'Office national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES). Il est, depuis 2015, délégué général de la Fondation Abbé-Pierre dont il a en charge le rapport annuel sur l'état du mal-logement en France depuis 2004.

**L'US Mag :** *Quelles sont vos fonctions au sein de la Fondation Abbé-Pierre ?*

**Christophe Robert :** Je suis délégué général de la Fondation Abbé-Pierre, ma mission consiste à faire fonctionner la fondation dans son ensemble pour essayer de faire émerger dans le débat politique les thèmes de la pauvreté et du mal-logement, de proposer des politiques sociales et économiques et de rencontrer les pouvoirs publics (nous avons par exemple été consultés pour le Plan Pauvreté ; de même, à l'échelon local, nos représentants peuvent travailler avec les départements). Notre fondation finance, grâce aux dons, environ neuf cents projets par an : construction de logements, lieux d'accès aux droits, lutte contre l'habitat indigne, etc.

**L'US Mag :** « Mes amis, au secours » : ce cri d'alarme de l'abbé Pierre a maintenant 64 ans. Quelles ont été les évolutions du non-logement, du mal-logement et de la pauvreté en France ces dernières années, en particulier depuis la création de votre fondation dans les années 1990 ?

**C. R. :** Notre fondation est plutôt récente, elle a été reconnue d'utilité publique en 1992. Ce statut dit « d'utilité publique » est important puisque la fondation vit essentiellement de dons, les subventions représentent à peine 1 % de son budget. Depuis les années 1990 donc, la situation a évolué. La France connaissait déjà le chômage de masse mais plusieurs nouveautés sont apparues, particulièrement autour des années 2012-2013 : l'augmentation très forte du coût du logement liée à la flambée des prix de l'immobilier et des charges. Alors que nous apportions surtout des solutions à ceux qui ne bénéficiaient pas de la protection sociale, nous nous occupons désormais de profils plus variés parce que les victimes du mal-



© Sébastien Godéroy

puisque'il s'apprécie dans le rapport avec les ressources de l'ensemble de la population. Plus que sur cet indicateur, il faut donc se concentrer sur la situation humaine et matérielle des personnes. Agir pour que les quatre millions de mal-logés ne souffrent plus de logement indigne est un objectif atteignable. D'autres difficultés subsisteraient, mais augmenter la voilure de la protection sociale dans tous les domaines n'est pas non plus un objectif inatteignable pour que tout le monde ait des conditions de vie dignes. Mais il faudra des arbitrages extrêmement forts en termes de régulation des marchés, de maîtrise des prix des loyers et des charges, etc. Il faudra aussi, comme je le disais, une protection sociale accrue et élargie. Le RSA, d'environ 500 euros par mois, est insuffisant pour sortir de la précarité. Augmenter les minima sociaux et les APL est une question de dignité et de modernité, rester dans la situation actuelle est impossible.

**« Les victimes du mal-logement se sont diversifiées, notamment avec l'émergence des travailleurs pauvres »**

logement se sont diversifiées, notamment avec l'émergence des travailleurs pauvres qui, sans être à la rue et malgré leur travail, sont en situation de difficulté pour se loger convenablement, les coûts liés au logement étant devenus trop importants.

**L'US Mag :** *L'éradication de la pauvreté est-elle une utopie ou des politiques publiques volontaires et continues pourraient résoudre le problème ? Le capitalisme produit-il nécessairement de la pauvreté ?*

**C. R. :** Dans les pays développés, le taux de pauvreté est un indicateur relatif,

**L'US Mag :** *Que pensez-vous de l'idée d'un revenu universel et inconditionnel d'existence ?*

**C. R. :** Nous parlons bien d'une proposition très différente du projet d'Emmanuel Macron qui consiste à vouloir fusionner les prestations sociales existantes. Concernant donc le revenu universel et inconditionnel d'existence, je pense qu'il y a déjà tellement à faire pour les personnes en situation de fragilité – je rappelle qu'il y a presque dix millions de pauvres en France – et que, avant de s'atteler à ce grand projet, l'urgence est d'aider ceux qui sont en grande difficulté et de tendre vers un RSA de 700 ou 800 euros ouvert aux moins de 25 ans. D'autres enjeux, comme celui de l'automatisme de cette ressource



(un tiers des ayants droit n'en font pas la demande) et des moyens que la société est prête à y consacrer, sont plus pressants que l'enjeu de l'universalité. Il faut aussi, symboliquement et politiquement, déstigmatiser les aides sociales.

**L'US Mag : Comparée à d'autres pays développés, quelle est la situation de la France vis-à-vis de la pauvreté ?**

**C. R. :** Globalement, la France n'est pas si mauvaise, grâce à ses filets de protection sociale. Mais il convient d'affiner l'analyse en examinant domaine par domaine. En termes de réduction du nombre de personnes pauvres par exemple, nos filets de sécurité ont été efficaces. D'autres pays, au contraire, ont connu des évolutions plus malheureuses que nous avec l'explosion des travailleurs pauvres, due aux contrats courts et à l'absence de revenu minimum ; l'Allemagne et la Grande-Bretagne ont certes un faible taux de chômage mais comptent nombre de personnes qui, malgré un emploi, ne peuvent subvenir à leurs besoins et sont en situation de précarité. En revanche la France connaît de grandes difficultés quant aux personnes qui sont à la rue et la résurgence des bidonvilles. La Finlande fait figure de modèle dans ce domaine grâce la politique dite du « logement d'abord » qui consiste à éviter toutes les situations temporaires (hôtels,

**« Il faut symboliquement et politiquement, déstigmatiser les aides sociales »**

hébergement d'urgence, etc.) qui sont source d'instabilité et coûtent cher, au profit de véritables logements durables, condition déterminante pour que d'autres dispositifs sociaux puissent se mettre en place. En paroles, le gouvernement actuel s'en est saisi au début du quinquennat, mais on voit bien que les choix budgétaires qui ont déjà été actés (réduction des APL, réduction des crédits aux bailleurs sociaux, etc.) ne portent pas cette politique. L'autre faille de la France concerne les jeunes, ceux qui ont moins de 25 ans ne bénéficient pas du RSA.



**L'US Mag : Après la présentation du plan pauvreté par Emmanuel Macron le 13 septembre, vous avez déclaré qu'il y avait « une analyse fine des processus qui peuvent conduire ou faire qu'on reste dans la pauvreté ». De quelle « analyse fine des processus » parliez-vous et comment jugez-vous ce plan ?**

**C. R. :** Il y a un côté pile et un côté face. Côté pile, la reproduction de la pauvreté est bien prise en compte et bien analysée : les enfants qui naissent dans des familles qui ont moins de capital culturel, social et économique ont plus de chance d'être et de rester pauvres. Le plan a l'ambition d'agir sur ces processus avec des mesures qui concernent les crèches et la formation, ce qui est un bon point. L'intention est bonne tant il y a eu, ces dernières années, une baisse de l'attention portée aux chômeurs de longue durée et aux bénéficiaires du RSA.

Toutefois, côté face, si l'analyse est juste, bien des éléments importants sont occultés, comme celui du logement, de l'hébergement d'urgence, de la revalorisation du RSA, de son élargissement aux 18-25 ans, de l'augmentation des APL, etc. De plus, il y a un paradoxe à vouloir éradiquer la pauvreté en ne se préoccupant pas assez des enfants et des jeunes, alors qu'il faudrait jouer sur tous les leviers, à tous les niveaux et sur tous les publics pour atteindre cet objectif louable et ambitieux. Il y a donc une forme de contradiction dans ce plan pauvreté.

**L'US Mag : Quels sont les principaux chantiers, combats et projets en cours et à venir portés par la Fondation Abbé-Pierre ?**

**C. R. :** Nous pensons clairement que la politique dite du « logement d'abord » est une bonne entrée pour s'attaquer à la pauvreté, sur le modèle de celle mise en place par la Finlande. Nous continuerons donc à financer toutes les actions en ce sens. Au-delà de toutes nos actions concrètes, nous œuvrerons aussi

## DÉFINIR LA PAUVRETÉ

Selon la définition de l'INSEE, est pauvre tout ménage bénéficiant de revenus inférieurs à 60 % du revenu médian, soit 1 015 euros par mois pour une personne seule en 2015. D'après cette définition, 14,2 % des ménages étaient pauvres en 2015 en France (17,2 % dans l'UE), soit 8,8 millions de personnes, 820 000 de plus qu'en 2006 (le taux de pauvreté était de 13,3 %). Proportionnellement, ce sont les mineurs qui sont les plus touchés par la pauvreté (environ 20 % des mineurs et des moins de 29 ans en 2014). Dans l'ensemble de la population française en 2014, 14,7 % des femmes étaient pauvres contre 13,4 % des hommes. *Source : INSEE*

politiquement, pour proposer un plaidoyer fort en faveur d'outils et d'actions à même de lutter contre la pauvreté, le mal-logement et le non-logement, et pour remporter la bataille des idées. Il y a eu de nombreuses dérives sur le sujet : assistantat des pauvres et des migrants, résurgence des bidonvilles, etc. ; nous voulons montrer qu'il est non seulement possible d'agir, mais que c'est surtout un devoir de traiter ces questions avec dignité pour rendre la société plus juste et plus apaisée ; nous agissons pour plus de justice et de solidarité, et contre le repli et l'abandon. ■

Propos recueillis par Benjamin Decormois



Le 23<sup>e</sup> rapport de la Fondation Abbé-Pierre sur l'état du mal-logement en France en 2018 estime que 4 millions de personnes sont mal-logées ou sans domicile en France. Ce rapport met l'accent sur la recrudescence d'une forme particulière de mal-logement, le surpeuplement, alors que ce problème est parfois ignoré ou relativisé dans le débat public. Le rapport pointe aussi la faiblesse et la diminution de la part du PIB consacrée au logement ces dernières années (environ 1,90 % en 2013 contre 1,69 % aujourd'hui).

Source : [www.fondation-abbé-pierre.fr/documents/pdf/23e\\_rapport\\_sur\\_l\\_etat\\_du\\_mal-logement\\_en\\_france\\_2018\\_-\\_le\\_rapport\\_complet.pdf](http://www.fondation-abbé-pierre.fr/documents/pdf/23e_rapport_sur_l_etat_du_mal-logement_en_france_2018_-_le_rapport_complet.pdf)

# La Fédération syndicale unitaire (FSU)

Contrairement aux « grandes » confédérations, la FSU est généralement moins bien identifiée que les syndicats qui la constituent. Son rôle est pourtant décisif dans les mobilisations de la Fonction publique et dans la construction de l'action interprofessionnelle. C'est également en son nom que nos élus siègent dans les différents comités techniques.

## Aux origines d'un outil singulier

À la fin des années 1980, la crise de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) est patente. Son courant majoritaire (UID) s'est discrédité par son suivisme à l'égard d'un PS alors aux affaires et ne peut que constater la montée des tendances minoritaires et des syndicats qu'elles ont conquis. La direction de la FEN tente de se maintenir à flot en multipliant les manœuvres. En 1991, elle annonce, lors du congrès de Clermont-Ferrand, la fusion de syndicats dans des Unions, un renforcement de l'autorité fédérale et un affaiblissement du rôle des tendances. C'en est trop pour les syndicats oppositionnels et pour l'ensemble des minorités (UA, EE et Autrement) qui parviennent à rédiger ensemble une Charte appelant à la constitution d'un nouvel outil syndical. En 1992, le SNES et le SNEP sont exclus de la FEN. En 1993, douze syndicats nationaux appellent « à la construction d'un nouveau fédéralisme revendicatif, proche des personnels, unitaire, pluraliste ». La FSU est née.

1993

22 syndicats sur 3 versants

## Le vent en poupe

À la surprise générale, la FSU, qui ne s'est pas encore dotée de statuts définitifs et dont les structures ne fonctionnent que grâce au dévouement des militants de la première heure, remportent les élections professionnelles de 1993. Progressivement la nouvelle fédération s'installe dans le paysage syndical. En 1995, son rôle déterminant dans la mobilisation contre le Plan Juppé est reconnu par toutes les grandes confédérations. Au début des années 2000, la FSU décide d'étendre son champ d'action aux trois Fonctions publiques et accueille en son sein de nouveaux syndicats, venus généralement de la CFDT. Aujourd'hui, la FSU, forte de l'affiliation de 22 syndicats nationaux regroupant plus de 160 000 membres, est la première fédération de l'éducation et la deuxième organisation syndicale de la Fonction publique d'État.

Majorité à 70 %

## Pluralisme exigé

Tout en conservant les acquis de la FEN (référence à la Charte d'Amiens, à la laïcité et à la réunification syndicale), la FSU a veillé à établir des statuts empêchant les dérives que connut l'ancienne fédération. D'où la renonciation à un exécutif fort et monolithique (ce sont les syndicats nationaux et les sections départementales qui désignent leurs représentants aux instances fédérales à tous les niveaux), et l'interdiction faite à un syndicat ou à une tendance de détenir plus de la moitié des sièges au Conseil délibératif fédéral national (CDFN) (quand bien même son nombre d'adhérents ou le vote des militants pourraient lui permettre d'y prétendre). Aujourd'hui, la FSU est toujours ce qu'elle ambitionnait d'être à ses débuts : bâtie sur un trépied, c'est une fédération de syndicats nationaux dotée d'une structuration départementale et où les tendances jouent un rôle important. Gage d'une quête permanente du consensus, ses décisions sont prises à la majorité qualifiée des 70 %.

## Unis pour peser

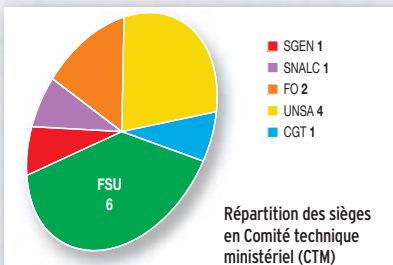
Née d'une poussée unitaire face aux tenants d'un corporatisme étriqué, la FSU rappelle inlassablement, congrès après congrès, sa volonté d'œuvrer dans un cadre revendicatif plus large. Cet attachement à la réunification du mouvement syndical

Engagé-es au quotidien

explique le refus de notre fédération de se transformer en une « confédération de plus ». Si elle considère qu'elle a vocation à organiser les agents des trois Fonctions publiques,

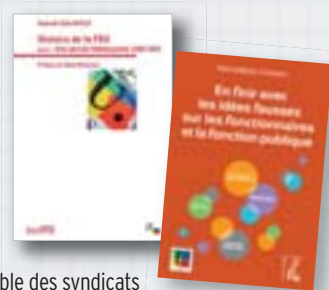
elle ne cherche pas à étendre son champ de syndicalisation au secteur privé, même si des syndicats, le SNUTEFI, l'EPA, le SNAC... syndiquent également des salariés du privé.

### La fédération majoritaire de l'Éducation



### Ressources

- ▶ Raphaël Szajnfeld, *Histoire de la FSU*, tome 1 : « Une percée flamboyante » (1993-1997), Syllepse, Collection Nouveaux Regards, 2010.
- ▶ Bernadette Groison, *Pour en finir avec les idées fausses sur les fonctionnaires et la Fonction publique*, Les Éditions de l'Atelier, 2014.
- ▶ <http://www.fsu.fr/La-F-S-U-.html>. Pour une vue d'ensemble des syndicats affiliés à la FSU, voir <http://www.fsu.fr/Liste-des-syndicats-nationaux-.html>.



LA RADIO SCOLAIRE RADIO-CLYPE

# Des émissions entièrement conçues par les élèves

Animée par l'enseignante-documentaliste Gwénaële Guillerm, Radio-Clype donne la parole aux élèves en permettant à des classes variées d'élaborer des émissions diffusées sur son site.

Gwénaële Guillerm accueille autant de projets qu'elle a de place. Son travail ? Aider les professeurs à donner à leur sujet une forme radiophonique, vivante et agréable pour l'auditeur. Elle rencontre d'abord l'enseignant, puis les élèves dans leur classe, pour préparer l'émission et « parler radio » avec eux, qui en ont souvent peu l'habitude. Elle propose aussi aux enseignants des stages de formation : ils produisent toujours une émission, ce qui leur fait prendre conscience des difficultés propres à ce média. Enfin, à l'initiative des classes, elle accueille des personnalités d'horizons divers pour des interviews.

## Fabrication de A à Z

La fabrication d'une émission nécessite un gros travail préalable. Il faut choisir l'angle d'approche du sujet, se documenter, prévoir l'habillage sonore et répartir la parole des élèves. Cela débouche sur la rédaction scrupuleuse du conducteur, déroulé précis de l'émission. L'animatrice insiste toujours sur le caractère fondamental – et méconnu – de l'écrit à la radio. Le jour de l'enregistrement, avec toute la classe dans le studio, elle propose un galop d'essai au micro et guide les élèves. Dès lors, le travail de la technicienne, Margot Leutard, est précieux : coupes éventuelles – le moins possible pour conserver au maximum la parole des élèves –, nettoyage, mixage, bruitage, musique... Vingt minutes de diffusion peuvent nécessiter jusqu'à dix, voire douze heures de montage.

Radio-Clype connaît un succès croissant et se déploie désormais dans presque tous les arrondissements parisiens. L'originalité du dispositif est de faire sortir les élèves de leur classe pour aller enregistrer en studio, comme des professionnels. Les retours très positifs montrent les bénéfices pédagogiques et humains que chacun



© Constantin Lafoup

a retirés de cette aventure : meilleure prise en compte et meilleure pratique de l'écrit, plus grande cohésion du groupe, écoute plus attentive de l'autre, déblocages psychologiques spectaculaires, libération de la parole...

Gwénaële Guillerm évoque des moments d'émotion intense lorsque, par exemple, des élèves non francophones ont manifesté leur fierté de s'exprimer et d'être enfin reconnus. Les projets formidables qu'elle a vu naître et la richesse exceptionnelle des rencontres qu'elle a faites sont, dit-elle, sa première motivation et justifient amplement ses efforts continuels pour faire exister Radio-Clype. ■

## TÉMOIGNAGE

### « Radio-Clype est vraiment un tremplin »

Depuis plusieurs années, Catherine Dumont-Devoge, enseignante à Paris, se félicite de l'expérience qu'elle mène avec Gwénaële Guillerm.

« Depuis que je travaille avec Radio-Clype, ma vision et mes perspectives pédagogiques ont pris un autre sens. Tout peut devenir projet avec réalisation concrète et gratifiante pour les élèves.

Pour la lecture à voix haute, le fait de les enregistrer les incite à donner le meilleur d'eux-mêmes et à améliorer leur diction, leur intonation, leur respiration, leur compréhension. Ils s'écoutent, découvrent leur voix, se critiquent et n'ont qu'un but : se perfectionner. Ils s'impliquent tellement autrement que leurs progrès sont spectaculaires.

Pour les interviews, les prises de parole se font dans l'échange, l'écoute, le respect de l'autre, l'élaboration d'une formulation plus précise et concise.

Quand l'on veut ancrer en nos élèves une recherche sur la langue française ou sur un sujet scientifique, la démarche approfondie que suscite le passage sur les ondes apporte une connaissance réelle et une appropriation active. Radio-Clype est vraiment un tremplin de cette nouvelle manière d'aborder la pédagogie. Tous les élèves y trouvent leur

place. Ils deviennent acteurs de leurs apprentissages et de leur validation. Toute la remédiation en amont leur donne le goût, l'envie, le plaisir de fournir un travail efficace.

Il faut voir l'enthousiasme des élèves dans l'élaboration d'un projet radiophonique pour être convaincu que ce média a pour vertu de stimuler, de motiver, de faire agir et de réjouir.

C'est d'ailleurs, je pense, un des moyens les plus concrets et authentiques d'évaluation du travail fourni par les élèves. » ■

Rubrique réalisée par Brigitte Cacheux et Geneviève Chourreau

## Définition

Radio-Clype est l'acronyme de Collège Lycée Paris École.

## Site

<http://radioclype.scola.ac-paris.fr>

## Questions

► Depuis quand ? 2003

► Pour qui ? Tous les élèves, de la maternelle au BTS.

► Où ? Dans un studio équipé de façon professionnelle au sein du lycée professionnel Galilée, 28, rue de Patay, 75013 Paris.



## Chiffre

# 140

C'est le nombre de projets qui ont vu le jour en 2017-2018, dont 50 en école primaire, 27 en collège et 41 en lycée.

## Publication

► Gwénaële Guillerm, *Vous êtes sur Radio-Clype. Abécédaire d'une radio scolaire*, préface d'Emmanuel Laurentin, postface de Francis Alin, Éditions L'Harmattan, 2009.



## Radio d'établissements

Si Radio-Clype est un projet spécifiquement parisien, les radios d'établissement essaient sur l'ensemble du territoire. Une véritable onde de choc...

► Au lycée professionnel Arthur-Rimbaud de Ribécourt-Dreslincourt (Oise), la mise en ligne des podcasts réalisés par des élèves volontaires est signalée aux personnels par mail, tandis que des annonces sur le site du lycée relaient l'information auprès des élèves et des familles.

► Au collège Langevin-Wallon de Tarnos (Landes), Radio Tarnos Info (RTI) rend compte des activités scolaires, mais propose également des chroniques et des reportages sur l'actualité. En mai 2018, RTI a remporté le Grand prix Mediatiks dans la catégorie « média numérique collégien ».

**EUROPE.** Le Comité Syndical Européen de l'Éducation, région européenne de l'Internationale de l'Éducation, organisait à Bruxelles, les 19 et 20 septembre derniers, une conférence sur le rôle des syndicats de l'éducation dans la satisfaction des besoins professionnels des professeurs.

## Formation des professeurs

**A** lors que les syndicats sont des acteurs clés du droit à la formation des professeurs, force est de constater que peu de progrès ont été notés au cours de ces dernières années : il ressort que, dans tous les pays, les professeurs doivent lutter pour obtenir des conditions salariales décentes, une reconnaissance de leur travail et de la grande responsabilité sociale qu'ils portent. Nombre de représentants syndicaux européens présents lors de cette conférence ont ainsi dressé le même constat : la formation professionnelle initiale et continue des professeurs est souvent de mauvaise qualité, mal évaluée, dotée de ressources insuffisantes, inadéquate et peu valorisée par l'employeur.

### Situations contrastées

Dans le panorama des différents systèmes de formations initiales et continues européens, l'Allemagne, qu'on nous présente souvent comme un modèle de réussite scolaire, s'est par exemple complètement désinvestie de la formation des professeurs, si bien que ce sont les syndicats eux-mêmes qui ont ouvert leurs propres instituts de formation. En Italie, l'investissement dans le secteur de l'éducation est nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE, ainsi, les professeurs italiens ont bien moins accès à la formation continue que leurs homologues européens. Au

Royaume-Uni, le nombre de démissions de professeurs dans leurs cinq premières années d'exercice est considérable tant la formation initiale y est fragile.

L'Écosse, enfin, présente cependant une vision positive de l'entrée dans le métier : par un système solide de tutorat, les professeurs débutants sont accompagnés tout au long d'une année essentiellement consacrée à la forma-

tion. L'EIS, syndicat majoritaire des enseignants en Écosse, est soutenu, sur cette question, par le gouvernement écossais dont l'investissement dans l'éducation est croissant. Pour le SNES-FSU, il est indispensable que la formation initiale en France soit renforcée et que l'offre de formation continue soit adaptée aux besoins des professeurs et organisée sur le temps de travail. ■ **Mélanie Faivre**



**LA CENTRAFRIQUE** est en proie depuis 2012 à une grande insécurité sur une partie de son territoire, insécurité liée aux exactions de différents groupes armés. La population, jeune (50 % a moins de 20 ans) et en forte croissance, souffre ainsi de déscolarisation massive.

## Des populations privées de scolarité

**S**ur les seize préfectures que compte la Centrafrique, on estime aujourd'hui que l'État n'en contrôle véritablement que quatre. Dans les trois-quarts du territoire, le danger que représentent les bandes armées est tel que les salaires des fonctionnaires ne sont plus versés, les services publics ne sont plus assurés. Parmi eux, l'école. Ainsi des centaines de milliers d'élèves n'ont plus accès à l'école et les examens nationaux (entrée en Sixième, brevet, baccalauréat) n'ont pu se tenir dans ces zones l'an dernier. Les familles les moins défavorisées quittent alors la région pour scolariser leurs enfants à Bangui, la capitale du pays. Mais les plus pauvres n'ont pas les moyens de partir et leurs enfants sont privés de scolarité et de toute perspective d'ascension sociale. Dans la capitale, les capacités des écoles sont très inférieures aux nouveaux besoins de scolarisation nés de l'afflux de réfugiés ; par conséquent, selon

Étienne Paulin Songoli, secrétaire général du SYNEAC, « *les écoles privées poussent comme des champignons* », ce qui accentue les inégalités.

### Des professeurs déplacés

Les professeurs des zones en conflit sont nombreux à quitter leur poste car les dangers sont réels : récemment le censeur du lycée scientifique de Kembé (Basse-Kotto, Sud-Est du pays) a été abattu en pleine rue. Ces professeurs se réfugient à Bangui et doivent s'y loger, ce qui est beaucoup plus onéreux qu'en province. Si le gouvernement continue à verser leur salaire, il fait pression sur eux pour qu'ils regagnent leur poste ou les incite à pourvoir des postes dangereux en faisant miroiter une promotion. Le SYNEAC, au



Étienne Paulin Songoli

sein de l'interfédérale des professeurs de Centrafrique, revendique une prise en charge des enseignants déplacés, un accueil et un accompagnement social sous forme de logement, d'aide, de réaffectation dans des zones sécurisées.

Malgré toutes les difficultés du terrain, dans ce pays très pauvre (cinquième pays le plus pauvre en PIB par habitant de la planète), Étienne Paulin Songoli souligne aussi que les syndicalistes font porter leur espoir sur l'implication du président Touadera – lui-même ancien enseignant – dans l'amélioration du système scolaire et souligne l'existence d'un vrai dialogue social entre gouvernement et organisations syndicales. ■ **Élisabeth Jacquet**

**ÉTATS-UNIS.** Avec 1,7 million d'adhérents, l'American Federation of Teachers (AFT) est le deuxième syndicat enseignant. Elle regroupe les personnels du public, les personnels administratifs et de santé. Elle est affiliée à l'AFL-CIO, l'American Federation of Labor, principal regroupement syndical des États-Unis (environ 10 millions de membres).

# L'opposition syndicale à Trump



© Pamela Wolfe - AFT / Flickr.com

**A**u cours du congrès de l'AFT, du 13 au 16 juillet, réunissant 2 450 délégués, 90 résolutions ont été débattues : droits syndicaux, enseignement supérieur, droit des femmes, questions éducatives... Des résolutions « urgentes » ont été adoptées, dont celle qualifiant de « crime contre l'humanité » la politique de « tolérance zéro » de Donald Trump envers les immigrés. Les débats ont eu lieu dans un contexte marqué par :

- **Des attaques antisyndicales sans précédent.** Suite à un recours déposé par un employé de l'Illinois, la Cour suprême des États-Unis a décidé d'interdire la perception obligatoire des cotisations pratiquée dans 20 États. Jusqu'à présent, il était tout à fait légitime de verser une cotisation à partir du moment où le syndicat était en charge de négocier les conventions collectives dans l'intérêt de tous les personnels.

- **Une politique migratoire** caractérisée par un traitement indigne des adultes comme des enfants.

- **Une augmentation des inégalités économiques.** Au cours des débats, l'accent a été mis sur les étudiants qui ne parvenaient pas à financer leurs études supérieures (augmentation des frais de scolarité).

- **Un manque de financement** des établissements publics.

- **L'insécurité dans les écoles.** L'AFT s'oppose à toute législation qui permettrait d'armer les personnels enseignants dans les établissements.

En ligne de mire, la politique de l'administration Trump et une échéance à ne pas rater, celle des élections de mi-mandat le 6 novembre. Hillary Clinton et le sénateur indépendant du Vermont Bernie Sanders ont donné de la voix au cours des débats.

## « JOIN THE FIGHT »

**Randi Weingarten** est présidente de l'American Federation of Teachers depuis 2008. Avocate de formation, elle a enseigné plusieurs années en lycée avant d'être élue à la direction de l'AFT. À la tête d'une organisation de 1,7 million d'adhérents, elle est appréciée pour son énergie et son charisme.

Convaincue que les revendications des personnels ne peuvent être satisfaites sans un engagement fort des militants et adhérents dans des mobilisations dans chaque État, elle redonne confiance dans l'action collective.

### Rejoignez les luttes

« Les syndicats forts créent des communautés fortes. Nous continuerons à nous battre et à nous mobiliser pour obtenir ce qu'il est impossible d'obtenir individuellement. »

À quelques semaines des élections de mi-mandat (6 novembre), la campagne de ré-adhésion bat son plein et les mobilisations pour défendre les services publics, notamment celui de l'éducation avec un financement public des établissements à la hauteur des enjeux se poursuit. « Le mouvement syndical et les adhérents de l'AFT en particulier, doivent être les acteurs du changement, de l'égalité et de la justice. »

Le dernier jour du Congrès, un dimanche, 1 000 manifestants ont investi les rues du centre-ville de Pittsburgh, afin d'exiger un financement des écoles publiques digne de ce nom. ■

**Odile Cordelier**

## QUESTIONS D'ÉDUCATION AUX ÉTATS-UNIS

### Non à l'agenda éducatif de Betsy DeVos

Secrétaire à l'Éducation, Betsy DeVos incarne à elle seule une politique éducative qui vante les mérites des « charter schools », écoles privées financées en partie par des fonds publics et présente le recours aux armes pour les enseignants comme un moyen de lutter contre la violence scolaire.

Milliardaire, proche des milieux conservateurs, elle ne cesse de répéter qu'il est essentiel de laisser le choix aux parents en matière d'éducation. Ce qui revient à dénigrer les établissements publics, à ne pas leur apporter les financements suffisants et à s'attaquer aux personnels qui seraient considérés comme « non performants ». Et elle soutient par ailleurs le mouvement pour l'éducation à domicile. Tout un programme !

### Salaires

Aux États-Unis, les programmes scolaires, budgets alloués et grilles salariales sont définis au niveau de chaque État. On observe de grandes variations d'un État à l'autre. Sur les salaires par exemple, 37 000 euros par an pour un enseignant dans le Mississippi, 70 000 dans l'État de New York. Il n'est pas rare de voir des professeurs occuper deux postes. La mobilisation exemplaire dans l'État de Virginie Occidentale avec une grève de neuf jours a débouché en mars sur une augmentation salariale de 5 %.

Elle a été le déclencheur d'autres mouvements dans le Colorado, l'Arizona et le Kentucky, dont la particularité est d'avoir rassemblé enseignants et personnels administratifs, employés du secteur public et parents d'élèves.

**Scandale politique**

**Affaire Benalla**

Malgré son audition au Sénat, le flou persiste sur la réalité des fonctions d'A. Benalla. La volonté du pouvoir de saborder la commission d'enquête de l'Assemblée, les déclarations contradictoires de hauts responsables administratifs et politiques, la légèreté des moyens d'investigation engagés, tout cela confirme que cette affaire dévoile l'existence d'une police clandestine, de plus privée, au service de l'Élysée et du parti au pouvoir. Il est nécessaire que toute la lumière soit faite sur cette affaire, et donc que la justice puisse faire son travail sans pression politique.

**Éducation à la sexualité**

**3 heures dues !**

L'éducation à la sexualité, facteur essentiel d'égalité et de prévention des discriminations, doit être effective pour tous les jeunes. Elle doit pouvoir être effectuée par des professeurs, personnels d'éducation et de santé de l'Éducation nationale, dans le respect de l'autre, en binôme mixte et pluridisciplinaire, et dans une approche transversale. Elle s'inscrit globalement dans l'éducation à l'égalité, dont l'École est la garante. Le SNES-FSU demande les moyens pour une politique ambitieuse d'éducation à la sexualité et à l'égalité, et qu'*a minima*, tous les jeunes puissent avoir droit à leurs trois heures annuelles, promises depuis 2001 !

**Extrême droite**

**Attentat contre Cédric Herrou**

Lors d'une séance de présentation du film *Libre* de Michel Toesca consacré à la lutte menée par Cédric Herrou en faveur des migrants, celui-ci a été attaqué par les militants d'extrême droite qui l'ont aspergé de farine. Et la prochaine fois ce sera quoi ? L'extrême droite est dangereuse et pense pouvoir agir en toute impunité comme ce fut le cas cet hiver au col de l'Échelle pour empêcher physiquement des migrant-es à bout de force de trouver refuge en France. Comme ce fut aussi le cas le printemps dernier avec des attaques de facultés ou d'établissements occupés par les étudiants. À Nice des militants de mouvance identitaire ont dégradé un local de la JC, à Marseille ils s'en sont pris aux locaux de SOS Méditerranée. Et la liste est encore longue...

**PLAN PAUVRETÉ**

**Pauvreté des annonces**

La pauvreté progresse en France : ils sont désormais 8,8 millions, dont 1,6 million d'enfants. Les chiffres sont alarmants, et le SNES avec la FSU les déplorent depuis longtemps en demandant de vrais efforts financiers et humains pour répondre à ces priorités.

On pourrait donc se réjouir d'un plan pauvreté. Mais on constate que les formules bien tournées (« Favoriser la mixité sociale dès les premiers pas ») sont des vœux pieux au regard des moyens dérisoires engagés : que représentent 300 centres sociaux, 100 centres et maisons de santé dans les quartiers prioritaires ou 125 M€ pour l'offre d'hébergement, à l'échelle du territoire national et sur la durée du quinquennat ?

La plupart des mesures seront réalisées à moyens constants : ainsi, le dédoublement des CP/CE1 en REP/REP+ aux dépens du secondaire (suppressions de postes) ou du primaire en REP ou non (CM2 en surnombre, locaux inadaptés...); ainsi, « Devoirs faits » au collège, mis en place au détriment des heures d'enseignement.

**Un plan libéral**

Autre exemple : « l'obligation de formation jusqu'à 18 ans pour assurer à tous les jeunes des compétences ». Or, il ne faut pas confondre scolarisation, mandat historique du SNES et de la FSU, et formation de type stage ANPE ou apprentissage si l'on veut améliorer le niveau de qualification des jeunes et leur permettre l'accès à l'emploi. La casse annoncée de l'enseignement professionnel est donc en totale contradiction avec l'objectif affiché quand l'apprentissage n'est qu'une chimère, les patrons recherchant avant tout des profils bac +2.



© Clément Martin

Surtout, l'idéologie ultralibérale qui sous-tend les propositions pose problème : les pauvres seraient responsables de leur situation et il faudrait le leur rappeler en conditionnant les aides versées à de substantiels efforts de leur part. On lit ainsi : « renforcement des droits et devoirs et obligation contractualisée avec les départements » concernant l'accompagnement des allocataires... Contrat de pauvreté : renvoyé au local. Il fallait oser...

Plus largement, ces annonces prétendent faire oublier tous les cadeaux faits aux entreprises et aux plus riches ainsi que les mesures antisociales à répétition.

Le SNES, avec la FSU, restera vigilant à ce que les engagements positifs, même minimes, soient tenus par des moyens à la hauteur et que ceux qui instaurent de nouveaux contrôles et une méfiance généralisée envers les pauvres soient retirés.

Il concrétisera son engagement en participant notamment à la journée mondiale de refus de la misère le 17 octobre avec ATD Quart Monde. ■

**Michel Décha**

**PLAN PÉNITENTIAIRE**

**De sérieux doutes**

Le « plan pénitentiaire » ne comporte guère de mesures concrètes nouvelles. L'objectif affirmé de 8 000 détenus en moins paraît ainsi assez peu crédible : en juillet, la population carcérale dépassait les 70 000, en hausse de 3 % depuis le début de l'année. Ainsi, le développement des alternatives et aménagements des peines courtes ne concernerait au mieux que 6 000 à 7 000 personnes, alors que leur suppression pour celles de plus de six mois aura un effet sans doute inverse. De plus, rien n'est avancé pour limiter le volume et la durée des détentions préventives,

car cela impliquerait de donner plus de moyens à la justice.

**Construire des prisons : une fausse solution**

Au lieu de cela, c'est la création de 15 000 places de prison supplémentaires qui est mise en avant. Pourtant, l'expérience montre l'effet « d'appel » d'une telle politique : la surpopulation carcérale s'accroît, tandis que les crédits dégagés ne sont pas utilisés pour lutter contre la vétusté des locaux, aggravant les conditions de vie des détenus, avec pour conséquence l'augmentation de l'insécurité en prison.

Quant aux dispositifs de « réinsertion », ils en restent au stade des bonnes intentions, la communication ministérielle oscillant entre valeur « disciplinaire » d'un travail qui reste exonéré des règles du droit du travail, et renvoi aux Régions pour les politiques de développement d'une formation professionnelle qui ne concerne qu'un détenu sur sept aujourd'hui. Au-delà de la « com' », tout reste donc à faire. ■

**Hervé Le Fiblec**



© Fotolia/LETTAS



mgen<sup>\*</sup>

GRUPE vyv

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

# J'AI CHOISI MGEN

MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Floria Gueï et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour la confiance, la solidarité, l'accès aux soins de qualité et le haut niveau de prévoyance.

www.arifigel.agency - 00996 - Novembre 2017 - © Hervé THOUJOUDES - Ce document est non contractuel

**FLORIA GUEÏ**  
CHAMPIONNE  
D'EUROPE DU 400M



PARTENAIRE OLYMPIQUE



MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.



- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...  
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.  
Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas,  
ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup,  
c'est toi qui dois être perdu.



### MÉTIER DE L'ÉDUCATION.

Assurez vos risques professionnels pour **39,50 €** par an (tarif 2018).

L'Offre Métiers de l'Éducation garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.

**Pour plus d'informations : [maif.fr/offreeducation](http://maif.fr/offreeducation). On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant